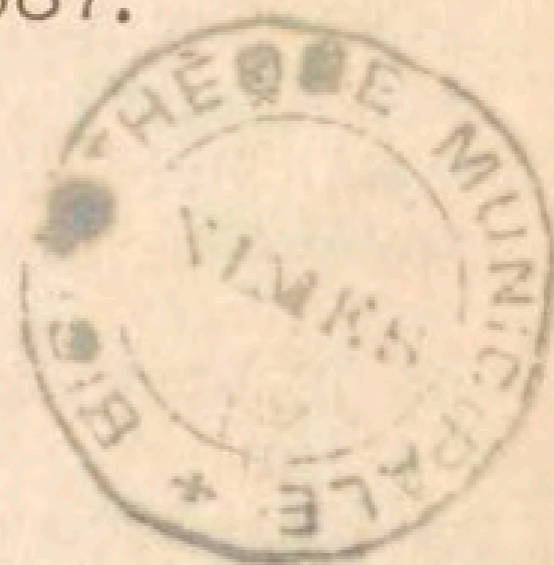


34377

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

ANNÉE 1887.



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — rue Pradier — 12

—
1887

TABLE

du Bulletin de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1887



FAITS ACADÉMIQUES

	Pages.
Elections de M. l'abbé <i>Ferry</i> , président d'année.....	5
Election de M. <i>Robert</i> , vice-président.....	5
Démission de M. <i>Soucaille</i> , associé-correspondant.....	7
Souscription à l'œuvre de feu M <i>Alègre</i> : Bagnols en 1787.....	7
Nomination de la Commission pour le jugement du concours de 1887 : <i>L. Félibrige</i>	7
Décès de M. <i>Hachette</i> , président de la Société de Château-Thierry.....	7
Election de M. l'abbé <i>Roman</i> , associé-correspondant.....	8
Nomination de la Commission de publication.	8
Allocation d'une subvention du gouvernement pour aider à la publication du manuel de Dhuoda.....	12
Décès de M. <i>Germain</i> , (membre de l'Institut), associé-correspondant.....	16
Rapport de la Commission de publication...	17
M. <i>Maurin</i> est nommé bibliothécaire-archiviste.....	18
Décès de M. <i>Roux-Ferrand</i> , membre honoraire.....	32
Décès de M. <i>Quesnault des Rivières</i> , membre honoraire.....	32

Décès de M. <i>Rodier de Labruguière</i> , membre non-résidant	32
Dépôt des comptes de M. le Trésorier	33
Acquisition d'un volume factice, contenant onze pièces émanant de divers membres de l'ancienne Académie, datées de 1773 à 1777.	39
Election de M. Ernest <i>Bosc</i> , en qualité de membre non-résidant	42
Décès de M. <i>Barafort</i> , membre non-résidant	42
Election de M. l'Ingénieur <i>Cheysson</i> , associé-correspondant	58
Approbation des comptes du trésorier pour l'exercice 1886	68
Avis d'invitation relatif aux conférences de la Sorbonne pour la session de 1887	70
Programme de la séance publique de mai	71
Décès de M. <i>Schilizzi</i> , membre non-résidant	75
Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1886, par M. <i>Delépine</i>	75
Nomination de deux membres honoraires, M. le général <i>Perrier</i> et M. le colonel <i>Pothier</i> du 38 ^e d'artillerie	80
Discours d'ouverture de la séance publique par M. l'abbé <i>Ferry</i>	88
Rapport de M. <i>Robert</i> , sur le concours du Félibrige et proclamation des lauréats, MM. Noël Roche et Gustave Arnaud	81
Séance publique du 21 mai 1887	82
Distribution de médailles aux donateurs de fragments antiques : MM. Boisier-Farinière, Gustave Fabre et Clau le Dussaud.	88
Annonce des deux concours de 1888 et 1889.	88
Don d'un volume manquant à la collection des Mémoires de l'Académie, par M. <i>Maurin</i>	106
Demande de communication des ouvrages manuscrits existant aux archives de l'Académie	106
Election de M. l'abbé <i>Magnen</i> , membre non-résidant	115
Radiation de M. Soulier, <i>membre non-résidant</i>	116
Invitation pour assister à la seizième session de l'Association pour l'avancement des	

sciences à Toulouse.....	125
Election de deux associés-correspondants, MM. <i>Elie Courtonne</i> et <i>Grasset-Morel</i> . .	126
M. le pasteur <i>Grotz</i> est nommé chevalier de la Légion d'honneur.....	128
Election de M. <i>Bardon</i> à une place de membre résidant.....	129
Décès de M. Eug. <i>Brun</i> , membre résidant et de M. <i>Courtonne</i> , associé-correspondant.....	137
M. <i>Dautheville</i> , ayant quitté la résidence de Nîmes, est nommé membre honoraire....	137
Paiement de la taxe des biens de main morte legs <i>Maumenet</i>	138
Proposition de modification aux statuts et au règlement de l'Académie.....	138
Proposition de prêt de livres, en dehors de l'Académie.....	144
Election de M. <i>Bruguier-Roure</i> , membre non-résidant.....	145
Election de M. <i>Estève</i> , associé-correspondant.....	154

ARCHÉOLOGIE

Relevé des découvertes pendant l'année 1886, par M. <i>Maurin</i> , (communiquées par MM. <i>Aurès</i> , <i>Estève</i> , <i>Nicolas</i> , <i>Bruguier-Roure</i>).....	8
Rapport sur l'ouvrage de M. Ch. Robert : <i>Les Etrangers à Bordeaux</i> , par M. <i>Maurin</i>	10
Découverte d'une pierre tombale, près d'Orsan. Communication de M. <i>Bondurand</i> ..	38
Revue trimestrielle — L'ami des monuments, — signalée et recommandée par M. <i>Bondurand</i>	45
Sur l'autel de laraire, découvert dans l'enclos Boissier, par M. <i>Maurin</i>	58
Proposition de publier un <i>Corpus inscriptionum celticarum</i> , par M. <i>Maurin</i>	59
Mémoire sur le système métrologique des Assyriens, par M. <i>Aurès</i>	75
Sur deux fabriques de faïence fonctionnant	

à Nîmes au xvi ^e siècle, par M. <i>Puech</i>	87
Un collectionneur au xvii ^e siècle, René de Genas, par M. de <i>Balincourt</i>	91
Découvertes signalées à Orsan et à Nîmes au quartier de Calinié, par M. <i>Maurin</i>	107
Sur une nouvelle publication de M. l'abbé Saurel, relative à l'emplacement d'Aeria, par M. l'abbé <i>Goiffon</i>	108
Sur l'anse étrusque du Musée de Nîmes, par M. <i>Bondurand</i>	155
Sur les sépultures du quartier de Calvas par M. le colonel Pothier.....	166

HISTOIRE

Détails d'ethnographie biblique par M. le pasteur <i>Fabre</i>	13
Le pillage du château d'Aramon au XVI ^e siècle par M. <i>Bondurand</i>	33
Etude sur un sermon inédit de Mgr Cohon, ancien évêque de Nîmes, — La royauté de droit divin et l'église, — par M. l'abbé <i>Ferry</i>	40
Sur trois manuscrits de Rabaut-S'-Etienne, par M. le pasteur <i>Fabre</i>	52
Lettres de maîtrise ès-arts libéraux délivrées par l'université de Nîmes en 1610, communication de M. le docteur <i>Puech</i>	67
Sujet du concours pour 1889, — M. Guizot, historien.....	72
Rapport sur un ouvrage de M. Grasset-Morel, (Les Bonnier), par M. le docteur <i>Puech</i>	117
Rapport sur une publication de M. Marius Tallon, relative aux Camisards, par M. <i>Mazel</i>	120
Rapport sur l'ouvrage posthume de Léon <i>Alègre</i> , Bagnols en 1787, par M. <i>Liotard</i>	129
Rapport sur le premier volume de l'histoire de la Révolution française dans le Gard, de M. F. Rouvière, par M. <i>Bondurand</i> ..	140
L'établissement des Doctrinaires de Beaucaire par M. l'abbé <i>Goiffon</i>	155

LITTÉRATURE — POÉSIE

Etude sur Catulle, à propos d'une nouvelle traduction de M. Emile Lafont, par M. <i>Maurin</i>	40
Proposition de souscription à deux revues relatives aux patois.....	44
Sur l'annuaire de la Société philotechnique de 1885, par M. <i>Liotard</i>	71
Souscription pour l'érection d'un monument à Théodore <i>Aubanel</i>	74
Etude littéraire et critique sur la correspondance de M ^{me} de Maintenon, par M. <i>Dardier</i>	76
Fable patoise, <i>lou Rinar et lou Singe</i> , par M. <i>Bigot</i>	80
Sur le manuel de la langue néo-latine de M. Courtonne, par M. <i>Mazel</i>	110
Pièce en vers de M. Eug. <i>Brun</i> : Les Insectes.....	126

PHILOSOPHIE

Sur un cours de philosophie de M. l'abbé Bouat, par M. <i>Bolze</i>	65
Sur deux publications de M. Paulhan : La physiologie de l'esprit. — Les phénomènes affectifs, par M. <i>Bondurand</i>	98

ÉCONOMIE POLITIQUE
— STATISTIQUE

Les banques de prêt d'honneur, par M. <i>Villard</i>	18
L'ordre des Chevaliers du travail, par M. <i>Villard</i>	123
Sur un projet de statistique géométrique par M. <i>Cheysson</i>	145
La ligue agraire en Irlande, par M. <i>Villard</i>	146
Statistique démographique de la ville de Nîmes (1877-1886), par M. le docteur Mazel.....	155

SCIENCES NATURELLES
— ANTHROPOLOGIE — GÉOLOGIE
— BOTANIQUE

Théorie de l'évolution en rapport avec les faits d'expérience, par M. <i>Mazel</i>	46
Sur une forme singulière de cailloux roulés dans le Rhône, par M. <i>Lenthéric</i>	59
Une lettre autographe de J.-F. Séguier à Jean-Frédéric Gronorius, communication de M. Liotard.....	126

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 8 janvier 1887.

Présents : MM. FAUDON, appelé à *présider la séance*, en l'absence du président et du vice-président ; Brun, Lenthéric, Doze, Dardier, Bondurand, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre est lu et adopté.

L'Académie procède, suivant l'usage au début de l'année, et conformément à l'art. 29 du règlement, au renouvellement de son bureau pour l'année 1887.

Sont élus à l'unanimité :

En qualité de *Président* : M. l'abbé Ferry, vice-président actuel ;

En qualité de *Vice-Président* : M. Victor Robert.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie, pendant la dernière quinzaine.

Société archéologique du Midi de la France, bulletin n° 5, novembre 1885 à juillet 1886 ; Mémoires, tome XIV, 1^{re} livraison.

Accademia dei Lincei, — novembre et décembre 1886.

Bulletin de la Lozère, — novembre 1886.

Société de Borda, 4^e trimestre 1886.

Antiquaires de l'Ouest, (Poitiers) 3^e trim. 1886.

Académie de Vaucluse, 3^e trim. 1886.

Bulletin archéologique n° 3 de 1886.

Académie de Brest, tome XI, 1885-86.

Revue de Valenciennes, septembre, octobre et novembre 1886.

Revue Savoisiennne, (Annecy), décembre 1886.

Société archéologique de Nantes, 1^{er} semestre 1886.

Société des Beaux-Arts de Caen, 7^e vol. 3^e cahier.

Reçu en outre à titre d'hommage :

Feuilles 3, 4, 5 et 6 du 2^e volume de *l'Histoire de Nîmes* de M. Pieyre.

Poésies de Catulle, trad. en vers français, par M. Emile Lafont, juge au tribunal de Carpentras.

Lettres inédites du chancelier d'Aguesseau et de son fils le Conseiller, touchant un projet de substitutions, publiées par M. Edmond Falgairolle, récemment nommé Associé-correspondant.

M. Rousset, d'Uzès et M. Fabre inspecteur des forêts à Alais, adressent des lettres de remerciement au sujet de leur affiliation à l'Académie. M. le lieutenant Espérandieu, nommé comme eux associé, adresse une double carte de visite à M. le Président et à ses confrères de l'Académie.

M. le Ministre de l'Instruction publique met à la disposition de l'Académie une publication de M. Xavier Charmes : *Le Comité*, histoire et documents en 3 volumes.

M. Soucaille, de Béziers, récemment nommé Associé-correspondant, se démet de ce titre, à raison des obligations réglementaires qu'il lui impose.

Un comité de souscription s'est formé à Bagnols pour publier une œuvre de feu Léon Alègre, notre collègue : *Bagnols en 1787*. Etude sur les mœurs, les coutumes, les cérémonies qui se pratiquaient dans cette ville à la dite époque. L'Académie sur l'invitation du Comité souscrit pour un exemplaire de cet ouvrage.

Un dernier mémoire sur la question mise au concours pour 1887 : *Le Felibrige*, a été déposé avant la clôture de l'année 1886, à la date du 30 novembre ; il porte pour épigraphe : *La France est assez riche pour avoir deux littératures*. Il est inscrit sous le n° 3.

Le délai pour les dépôts de cette nature étant écoulés, l'Académie désigne pour former la Commission juge du concours : MM. Bigot, Bondurand, Maurin, adjoints aux membres du bureau.

L'Académie est informée par une lettre de faire part du décès de M. Amédée Hachette, Inspecteur général des Ponts et chaussées en retraite, président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

L'Académie procède à l'expiration du délai réglementaire de présentation à l'élection à l'ordre du jour d'un Associé-corres-

pondant; M. l'abbé Roman, curé de Goudargues, est nommé en cette qualité.

M. le Secrétaire fait à tous les Membres présents la distribution du volume de nos Mémoires pour l'année 1885, qui vient de paraître.

Chacun des membres reçoit également le Bulletin imprimé de l'ordre des séances pour l'année 1887.

La Commission, qui doit être chargée de l'examen des matières constitutives du volume des Mémoires pour l'année 1886, est composée de MM. Fabre, Coustalet, de Balincourt, qui procéderont de concert avec les Membres du bureau.

La parole est donnée à M. MAURIN qui fait la communication suivante, résumant les diverses découvertes archéologiques opérées dans le département du Gard pendant l'année 1886 :

« Le Musée de Nîmes s'est enrichi de cinq nouvelles inscriptions. La plus curieuse est sans contestation l'inscription celtique en caractères grecs dont M. Aurès a rendu compte. Les quatre autres ne méritent aucune mention spéciale.

» Dans la propriété de M. Boissier, quai de la Fontaine, un curieux chercheur, M. le pasteur Galienne a découvert un petit autel de laraire excessivement curieux. Il ne porte aucune inscription; seulement sur une de ses faces est sculptée la représentation de la porte d'un temple encadrée dans deux colonnes. Est-ce le dessin de la porte du temple primitif de Nemausus? Si un motif sculptural, incisé dans la

face supérieure de l'autel, représente, comme je le crois une roue, la réponse doit être affirmative et nous nous trouvons en présence d'un monument du culte gaulois. Il serait désirable que ce petit autel fût transporté dans notre musée épigraphique où il pourrait être mesuré et étudié plus exactement.

Une sépulture antique a été découverte aux environs de Beaucaire. Malheureusement notre Académie n'en a pas eu connaissance et c'est un membre de l'Académie de Vaucluse, M. Nicolas, qui l'a étudiée le premier. Ce savant attribue cette sépulture à l'âge du bronze. D'après M. Estève, un de mes correspondants les plus assidus, cette sépulture serait d'une date plus récente et pourrait être attribuée à ce qu'on pourrait appeler la période Gallo-Grecque.

Le même M. Estève, qui est un fouilleur infatigable, a découvert à Codolet, sur les bords du Rhône un dépôt de poteries Gallo-Romaines qu'il se propose d'étudier plus complètement cette année.

» M. Bruguier-Roure, archiviste paléographe et associé de notre compagnie, a découvert dans les environs de Pont-Saint-Esprit les substructions d'une villa Gallo-romaine. Les mauvais temps de l'automne l'ont empêché de continuer ses fouilles, mais il a pu relever les traces d'un *tepidarium* et constater qu'il se trouvait en présence d'une importante construction. Je communique à l'Académie l'estampage d'une inscription trouvée sur un des murs : IVLIA GRATILLA était sans doute la propriétaire de la villa ; les lettres sont de bonne forme et d'une sculpture qui ne rappelle en rien celle d'un *graffito*. M. Bruguier Roure m'a fait

espérer qu'il voudrait bien adresser un mémoire au sujet de sa découverte à notre Académie.

M. G. Maurin termine par le compte-rendu de l'ouvrage de M. Charles Robert sur les *étrangers à Bordeaux* étude épigraphique des plus curieuses et des plus savantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 janvier 1887.

Présents : MM. l'abbé Ferry, *président* ; J. Salles, Bigot, Brun, Verdier, Puech, Doze, Robert, Dardier, Bondurand, Clavel, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, C^{te} de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté.

—
M. l'abbé Ferry en prenant possession du fauteuil de la présidence, rend hommage au zèle de son prédécesseur, M. Delépine, il propose à l'Académie de lui voter des remerciements.

L'Académie adopte avec empressement cette proposition.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Annales du musée Guimet, tomes XI et XII.

Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France, mai 1886.

Société Nivernaise, tome XII, 4^e fascicule.

Académie d'archéologie de Belgique, annales, tome IV, bulletins 8 et 9 de 1886.

Société de la Basse-Alsace (Strasbourg),
décembre 1886.

Société académique de Nantes, 1^{er} semes-
tre 1886.

*Société d'agriculture de Boulogne-sur-
mer*, bulletin de mars à décembre 1886.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord,
tome XXIV, 1886.

Bulletin de la Société de Semur, année
1885.

Société Dunoise, janvier 1887.

Société d'histoire naturelle de Toulouse,
2^e trimestre 1886

Société de la Drôme, janvier 1887.

Revue des travaux scientifiques, tome VI,
n^{os} 8 et 9.

Hommages

2 feuilles du tome II de *l'Histoire de Ni-
mes*, de M. Ad. Pieyre ;
De la *Société de l'Histoire de Paris et de
l'Île-de-France* :

Mémoires, tome XII, 1885 ;

Bulletin, 12^e année, 1885.

*Polyptyque de l'abbaye de Saint-Ger-
main-des-Prés*, publié par M. Longnon (de
l'Institut), 1^{re} partie du texte.

Revue du Midi, 1^{re} livraison d'une publi-
cation qui vient de faire son apparition.

L'Académie a reçu la réponse de M. le
Ministre de l'Instruction publique à sa de-
mande de participation de l'Etat à la publi-
cation annotée du manuel de Dhuda.

M. le Ministre, sur la proposition du Co-
mité des travaux historiques et scientifi-
ques, a bien voulu nous allouer une sub-
vention de mille francs ; l'Académie accepte

avec reconnaissance ce témoignage d'encouragement à ses travaux.

M. Edmond Falgairolle et M. l'abbé Roman adressent leurs remerciements, à raison de leur affiliation à l'Académie, en qualité d'Associés correspondants.

M. le pasteur FABRE présente à l'Académie quelques détails d'ethnographie biblique :

« Pour bien s'assimiler le fond des enseignements de la Bible, il faut en comprendre la forme ; pour pénétrer jusqu'à l'idée, il faut traverser l'enveloppe ; il faut pouvoir, par une connaissance approfondie des mœurs de ces pays lointains et de ces siècles reculés, saisir les allusions, les métaphores, les exemples qui recèlent souvent la substance religieuse. Et si une pareille étude est indispensable au théologien, elle peut être utile aussi au simple point de vue de la science ethnographique. M. Fabre veut donc, la Bible à la main, se rendre compte des coutumes en usage dans les pays qu'elle fait passer sous nos yeux, en consultant aussi les relations de voyageurs et de savants modernes qui, grâce à l'immobilité des mœurs en Orient, peuvent nous éclairer sur cette antique histoire.

» Les coutumes d'un peuple étant fondées sur ses besoins, et les besoins extérieurs de l'homme pouvant se ramener à ce qui le nourrit, le revêt, ou le couvre, M. Fabre étudie dans une première partie ce qui, d'après les mœurs bibliques, se rapporte à l'alimentation : l'élevage des troupeaux, la culture du blé, le soin de la vigne, les moyens de recueillir l'eau si précieuse en

· Orient ; dans la seconde, ce qui a trait au vêtement ; la robe, le manteau, la chaussure, la coiffure ; dans la troisième enfin, ce qui est relatif à l'abri : les tentes, les maisons, les meubles. La connaissance de ces détails, qui tiennent une si grande place dans la Bible, peut éclairer d'une façon utile bien des passages difficiles à saisir dans notre milieu occidental. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 février 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier, Puech, Bolze, Doze, Delépine, Robert, Dardier, Bondurand, Dautheville, Villard, Mazel, Grotz, Fabre, Coustalet, Cte de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Journal des Savants, décembre 1886, janvier 1887.

Société d'émulation du Doubs, 5^e série, 10^e vol.

Société de l'Eure, tome VI, années 1882, 1883, 1884, 1885.

Société d'étude des Hautes-Alpes, 1^{er} trim. 1887.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 7^e vol., 1^{re} livr., janvier 1887.

Bulletin de l'Auvergne, novembre et décembre 1886.

Revue Savoisienne, Société florimontane d'Annecy, janvier 1887.

Société d'agriculture de France, novembre 1886.

Bulletin de la Société botanique de France :

*Revue bibliographique D.
Session extraordinaire à
Millau.*

*Mémoires de la Société d'archéologie
Lorraine, 3^e série, vol. 14.*

*Bibliothèque de l'école des Chartes, 1886,
5^e livr.*

*Société de la Maurienne, 6^e vol. 1^{er} bul-
letin.*

Antiquaires de la Morinie, 4^e trim. 1886.

Académie du Var, tome XIII, 1886.

Société de la Diana, tome III, n^o 9.

HOMMAGES :

Un numéro de l'*Express de Lyon*, conte-
nant un article de M. Gaspard Bellin :
Statistique médicale.

Nos ancêtres, étude sur les volskes aré-
comiques par M. Lucien Pascal : un fasci-
cule.

*Introduction au mystère de Sant-Anthoni
de Viennès*, publiée par l'abbé Paul Guil-
laume.

*La géologie agricole appliquée à la cul-
ture de la vigne*, par M. Jeanjean.

M. Puech : *La librairie populaire avant
la révolution.*

L'Académie est informée du décès d'un
de ses Associés-Correspondants les plus
distingués : M. Germain, ancien profes-
seur d'histoire au Lycée de Nîmes, doyen
honoraire de la faculté des Lettres de
Montpellier, et Membre libre de l'Insti-
tut (Académie des Inscriptions et Belles-
Lettres). M. Germain nous honorait fré-
quemment de l'hommage de ses travaux
historiques, résultat d'une étude constante

de l'histoire régionale. Sa perte sera vivement ressentie dans le monde savant et parmi les nombreux élèves et amis qu'il comptait dans la ville de Nîmes. L'Académie consigne au procès-verbal de ce jour, l'expression de ses regrets.

M. le Secrétaire fait part des résolutions prises par la Comité de publication en ce qui regarde le choix des pièces qui devront constituer le volume de nos mémoires pour l'année 1886. L'Académie ratifie les conclusions de la Commission conformément à la liste suivante :

Pièces liminaires.

Discours de M. DELÉPINE, à la séance publique.

Compte-rendu des travaux de 1886, par M. MAZEL.

Rapport sur le concours de J. Nicot, par M. MAURIN.

Etude littéraire sur Boissy-d'Anglas, par M. FABRE.

Biographie académique :

Notice sur M Germer Durand, par M. AURÈS.

Notice sur M. Léon Alègre, par M. l'abbé DELACROIX.

Archéologie — Histoire locale :

Le Rhône et les origines de Lyon, par M. LENTHÉRIC.

Découvertes archéologiques, par MM. AURÈS et MAURIN.

Découvertes archéologiques à Collorgues, par MM. ROUSSET et LOMBARD.

Manuel de Dhuoda, publié et annoté par M. BONDURAND.

Lettres de Samuel Petit à Peiresc, publication de M. TAMISEY de LARROQUE. — Introduction par M. MAURIN.

Notice sur Daniel Bargeton, par M. de BALINCOURT.

Lettres du chanoine Folard — Introduction par M. l'abbé AZAÏS.

La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison, par M. le docteur PUECH.

Poésie.

Fable patoise. *La Galina*, par Bigot.

M. MAURIN est désigné pour exercer les fonctions de bibliothécaire-archiviste de l'Académie.

La parole est donnée à M. VILLARD qui communique un Mémoire sur la question des *Banques de prêts d'honneur*.

Les prêts gratuits. — Les prêts frumentaires. — Les prêts d'honneur.

Le crédit n'est autre chose que la confiance au remboursement d'un prêt.

Exige-t-on un gage ou une hypothèque ? on le dit réel. Est-il fait sans garantie ? — il est personnel. La bonne renommée, les garanties morales lui suffisent.

En général, on ne prête qu'au riche, et le pauvre, tenu en suspicion, voit s'ouvrir difficilement la bourse d'un prêteur. — Si le fait se produit, ce n'est qu'à gros intérêts à cause du risque auquel le prêt est exposé.

Quels que soient en effet, le zèle et la moralité du travailleur, il n'est pas à l'abri des accidents, du chômage, de la maladie, des charges de famille, des malheurs immérités, de la mort elle-même, toutes choses qui constituent un grand *alea* dans la vie humaine.

» On a essayé tout récemment d'amoin-
drir les effets et l'étendue de ces risques par
l'association et les institutions de pré-

voyance. Et il faut reconnaître que les immenses progrès qui ont été faits dans ce sens, — s'ils n'ont pas atteint complètement le but, — tendent chaque jour à s'en rapprocher davantage.

Grâce à la mutualité, le travailleur échappe aux frais de maladie et au chômage qu'elle entraîne... La Société de consommation lui assure, sans frais, une certaine épargne, et l'Association à la banque populaire lui fournit le crédit nécessaire à sa modeste condition. Nous parlons il est vrai des travailleurs heureux, de ceux dont le travail est lucratif et auxquels il ne fait point défaut...

Mais à ceux qui se trouvent encore au-dessous de cette élite déjà bien modeste, qui leur fera crédit, qui voudra leur accorder un prêt ? — Les Monts de piété et les banques de prêts d'honneur, assez rares du reste les unes et les autres.

Les Monts de piété ne prêtent toutefois que sur nantissement, mais quelques-uns d'entre eux prêtent sans intérêts... Et quant aux banques de prêts d'honneur elles prêtent avec ou sans intérêt, sans exiger aucune garantie réelle.

Ces constatations sont assez singulières pour mériter quelques explications.

Les anciens ne connaissaient guère que le crédit réel qui grévait la terre, et le nantissement qui s'appliquait aux meubles, aux bijoux, à l'argent en lingots ou monnayé.

Au moyen-âge, les opérations de ce genre, monopolisées par les Juifs et les Lombards étaient encore réduites aux opérations de prêts sur gages. Les rois eux-mêmes et les princes de l'Église n'empruntaient pas autrement en engageant les va-

ses sacrés ou les bijoux de leur couronne au taux de 40 à 50 % d'intérêt.

Toutes les banques italiennes et flamandes qui apparurent vers les XV^e et XVI^e siècles n'étaient que des banques de dépôt et non de crédit et d'escompte.

Le petit commerce se faisait au comptant dans les foires et marchés. L'usure était la plaie dévorante de cette époque. L'argent était rare, le risque considérable, de telle sorte que les juifs et les Lombards, prêteurs attitrés de ce temps, ne prêtaient guère au-dessous du 30 % et exigeaient le plus souvent 50, 100 et 150 %.

C'est pour paralyser leur action, et pour combattre les funestes effets de l'usure et de la rareté de l'argent que les grandes cités italiennes songèrent à constituer, vers le milieu du XV^e siècle, des banques de prêts sur gage qui prirent le nom de Monts de piété ou de secours.

Les papes intervinrent pour favoriser ce mouvement, et un ordre religieux prêchant contre l'usure, s'attacha à faire chasser les usuriers et à les remplacer par des Monts de piété, qui prêtaient aux riches de 5 à 12 %, et gratuitement aux pauvres.

Malgré les services que rendaient ces nouveaux établissements, ils furent violemment attaqués parce qu'ils prêtaient à intérêt, c'est-à-dire qu'ils faisaient l'usure suivant les idées du temps.

La loi hébraïque prohibait en effet le prêt à intérêt et voulait qu'il fût gratuit.

Le *mutuum date* de Jésus était interprété de la même manière. Aristote, Cicéron, Sénèque et après eux les pères de l'Eglise et le droit canonique parlaient dans le même sens. — Si bien que pendant tout le

Moyen-âge, et jusqu'à 1789, la doctrine ecclésiastique prohiba le prêt à l'intérêt. — On l'éluait, aisément il est vrai, en constituant la vente à réméré et la rente foncière qui fut si répandue et dont il reste encore des traces nombreuses.

Au XVI^e siècle, sous Jules II et Léon X, cette question majeure fut discutée longuement au Concile de Latran qui approuva, d'une manière définitive, l'institution des Monts de piété. A partir de ce moment, les banques de prêts sur gage, gratuites pour la plupart, se multiplièrent en Italie, dans les Flandres et contribuèrent puissamment à l'abaissement du taux de l'intérêt et à la diminution de l'usure.

La France ne suivit pas l'exemple des Républiques italiennes. Elle ne connut donc les monts de piété que par l'annexion des Flandres, de la Lorraine et de la Provence, où elle les trouva établis.

Ce n'est qu'en 1777, après plusieurs tentatives antérieures demeurées sans effet, que le mont de piété de Paris fut organisé avec la pensée de consacrer ses bénéfices au soulagement des pauvres et des malades ; d'autres suivirent, et leur nombre est aujourd'hui de 44.

Quelques-uns d'entre eux, organisés à l'aide de dons ou fondations spéciales, prêtent sur gage à titre gratuit ou à un intérêt inférieur au taux légal.

Les premiers sont au nombre de cinq : Toulouse, Grenoble, Montpellier, Paray-le-Monial, Angers. — Avignon, Brignoles et Aix prêtent à 4 0|0. — Dix autres à 5 et 6 0|0. — Quatre à 8 0|0. — Neuf à 10 0|0 et treize à 12 0|0.

Ce qui excuse des taux aussi exorbitants, nous dit-on, c'est que les prêts inférieurs à 15 fr. donnent de la perte et que d'ailleurs les bénéfices réalisés profitent aux institutions de bienfaisance.

Ce motif ne suffit pas à nos yeux pour motiver une usure aussi scandaleuse au détriment des pauvres.

Nous devons signaler néanmoins une chose digne de remarque et vraiment singulière : c'est que les établissements qui pratiquent la gratuité sont ceux-là précisément qui ont le moins d'importance (1).

Ce fait anormal a sa raison d'être, paraît-il, dans cette circonstance que la gratuité éloigne bien des gens parce qu'elle n'est, après tout, qu'une aumône. Elle ne s'adresse dès lors qu'aux indigents dont on constate l'identité, tandis que les autres monts de piété admettent tous les emprunteurs sans distinction.

La Belgique qui compte vingt-deux monts de piété exige, qu'après avoir couvert les charges de toute nature qui incombent à chaque caisse, le surplus des bénéfices annuels serve à former une dotation destinée à faire des prêts gratuits aux indigents.

L'Espagne n'a que deux monts de piété qui se rattachent aux Caisses d'épargne et qui sont alimentés par elles. La rareté de ces caisses est remplacée par une institution de prévoyance en faveur des agriculteurs, connue sous le nom de *positos*, *entrepôts*. Elle est très ancienne, fort originale et

(1) Grenoble, Toulouse, Montpellier ne font qu'un millier de prêts, tandis que des villes de même importance dépassent 15 et 20 fois ce chiffre correspondant à un capital de beaucoup supérieur.

elle a rendu jadis de très grands services.

Pour se conformer à l'esprit de cette institution, l'Etat doit recueillir chaque année, dans les greniers municipaux, les quantités de grains nécessaires pour faire face soit à des disettes, soit à la quantité de semences nécessaires aux laboureurs de la contrée. La plupart de ces établissements ont été créés soit par des subventions communales, soit par des fondations pieuses. C'est le conseil municipal qui est chargé de leur administration et de la répartition des grains à ceux qui en font la demande. Mais ce que l'on peut trouver rigoureux, c'est que la livraison n'en soit faite qu'avec une caution ou une hypothèque. Vienne la récolte, les grains empruntés devront être rendus avec un intérêt en nature ou en argent de 3 à 4 0/0 (1). Ces établissements fort nombreux et prospères jadis, tendent à disparaître. La plupart mal administrés, ont subi des pertes considérables, et tous ensemble ont été contraints à plusieurs reprises de faire à l'Etat des prêts qui ne leur ont pas été remboursés.

Ainsi qu'en Espagne, le Portugal avait ses *positos* fortement dotés par des fondations pieuses ; mais une grande partie de ces précieuses réserves a péri et le surplus a été liquidé pour constituer des banques populaires qui fonctionnent merveilleusement dans un grand nombre de communes. Il existe aussi depuis 1854 des Monts de piété qui sont alimentés par la caisse d'épargne (2).

(1) Colmeiro. Droit administratif espagnol.

(2) Quelques communes allemandes ont des institutions semblables.

Le Piémont connaît depuis un temps immémorial les *Monti nummarii* qui prêtent sur gage et les *Monti granitici* qui procèdent à la manière des *positos* c'est-à-dire des greniers publics dont nous venons de parler.

La plupart des Monts de piété prêtent sans intérêt, tandis que les Monts frumentaires prêtent à 5 0|0 payable au moment de la récolte, mais sans exiger aucune garantie. Il paraît qu'ils sont souvent en perte et que l'institution ne tarderait pas à disparaître sans les donations privées et les subventions des communes et de l'Etat.

La Sardaigne nous offre encore un établissement plus complexe qui prête du blé pour les semences et de l'argent pour acheter des bœufs, des instruments agricoles et pour recueillir les récoltes. L'intérêt des sommes prêtées sans garantie est de 4 à 5 0|0.

Dans la plupart des villages des Etats romains, *Un Monte frumentario* semblable aux *positos* et au *Monte di soccorso* leur rend des services d'autant plus grands que le pays est plus pauvre.

En Angleterre, les Monts de piété n'existent pas, ils sont remplacés par des prêteurs officiels qui prêtent à 20 0|0. — A côté d'eux, des prêteurs marrons prêtent à plus de 100 0|0 sur les petites sommes. Jamais abus ne fut plus grand.

C'est pour atténuer ce mal que la Société amicale de Westminster prête jusqu'à 50 fr. sans intérêt mais avec caution.

D'autres Sociétés de prêts font au contraire, sans caution des avances jusqu'à 300 fr. mais avec un intérêt de 12 0|0.

L'importance des profits fait que les ac-

tionnaires de ces banques ne craignent pas d'en courir les risques.

Malgré les avantages que présentent les institutions qui revêtent un certain caractère de bienfaisance, elles sont peu sollicitées précisément à cause de la tendance charitable qu'elles affectent. Les emprunteurs leur préfèrent évidemment les bureaux de prêts bien que le service demandé coûte beaucoup plus cher.

Nous venons d'énumérer les diverses Sociétés qui pratiquent le prêt sur gage ou sur caution avec ou sans intérêts... C'est ce qu'on appelle le prêt réel. Il est à remarquer que ce désintéressement relatif, ne les empêche pas d'exiger une garantie qui les protège suffisamment contre les chances de perte de leurs avances. La plupart d'entre elles ont néanmoins le mérite de prêter sans intérêt et de faire un sacrifice bienveillant.

Le prêt d'honneur n'a plus le même caractère. Il est exclusivement personnel, il ne comporte donc ni gage, ni caution, ni garantie d'aucune sorte que celle de l'honnêteté de l'emprunteur. Qui osera risquer une opération si dangereuse ?

Ce sont les Sociétés de secours mutuels qui les premières ont tenté l'épreuve et c'est en France, nous dit une enquête italienne, toute récente, que s'en est faite la première application.

A Saint-Astier, dans la Dordogne, M. Dupont donna à la Société mutualiste dont il faisait partie une somme de 3,000 fr. affectée à des prêts d'honneur en faveur de ses co-sociétaires. — Une autre caisse fut fondée de même à Hautefort, grâce à la bienfaisance du baron de Daumas.

A Figeac (Lot) on prélevait le prêt sur les fonds sociaux sans qu'il pût toutefois excéder 20 fr.

En 1848, on eut aussi la généreuse pensée « de fonder des banques d'honneur pour venir en aide aux classes laborieuses et pour combattre l'usure. » L'emprunteur devait se présenter avec sa famille devant un notable de la commune, qui après avoir constaté sa moralité et l'étendue de ses besoins, lui faisait un prêt de 20 à 200 fr. avec obligation de le rembourser à époque fixe. — C'est le 20 février 1850, que le Ministre de l'Intérieur recommandait ce mode généreux dans une circulaire aux Préfets.

Quelques banques privées, assez rares d'ailleurs, se formèrent dans ce but, mais elles réussirent fort peu et disparurent bientôt sans laisser de trace.

La Société de Rochdale a mieux fait : elle a créé sur ses bénéfices un fond de prêt pour ses sociétaires dans la gêne. — C'est une banque de prêts d'honneur qui avance de 10 à 100 fr. avec intérêts.

A Paris, dans un certain nombre d'ateliers, il existe une pratique qui peut être également considérée comme un prêt d'honneur. Les ouvriers de la même corporation ou du même atelier, dit M. Tribourg, dans l'enquête des 44, versent chaque semaine 1, 2 ou 3 fr. et constituent de la sorte un petit capital qu'ils prêtent par fraction à ceux d'entre eux qui le réclament. Ce prêt ne dépasse guère 10, 20 ou 30 fr. il est fait pour 15 jours ou un mois et rendu gratuitement.

D'autres tontines procèdent autrement. L'ouvrier qui emprunte paie un intérêt de

1 à 2 sous par franc et par mois, ce qui constitue une bien grosse usure de 60 à 120 0/0 entre camarades (1).

Il existe en France une Société de prêts gratuits d'un autre genre. Elle a été fondée tout récemment par M. Eugène Dorian. Elle a pour but de rechercher discrètement la misère qui se cache et de relever les courages abattus. Le prêt gratuit est fait à ceux qu'on en juge dignes après une enquête, soit en argent, soit en nature.

Tantôt il s'opère sous forme de paiement de loyers, d'achats de vêtements et tantôt pour achat d'outils ou de retraits du Mont de piété Avec un capital de 6,000 fr., 200 familles ont été secourues de la sorte pendant l'année 1884. En 1885, sur 2,500 demandes 700 ont été accueillies ; 273 familles ont été secourues. Et chose bien remarquable : les remboursements se sont élevés à 88 0/0. Voilà ce qu'ont produit les avances et le prêt gratuit aux nécessiteux.

A côté de ces tentatives modestes et assez rudimentaires nous devons indiquer celles de l'Italie, qui, après avoir inauguré le prêt sur gage sans intérêts, a su étendre et perfectionner le prêt d'honneur sans garantie et souvent sans intérêts, de manière à le généraliser et à le rendre pratique.

On prête confidentiellement au malheureux de petites sommes qui le préservent de s'adresser à l'usure et au Mont de piété et lui permettent de conserver ainsi ses outils et ses vêtements.

La Société ouvrière de Lodi a pris l'initiative de ce mouvement. C'est seulement

(1) Cardot : la Prévoyance et l'Etat, 291.

en 1862, qu'à côté de la mutualité, elle créa sa Société d'honneur à laquelle on ne consacra tout d'abord que 300 fr. à titre d'essai... L'année suivante ce fut 600 fr. et ainsi de suite en augmentant chaque année.

Imitant cet exemple qui avait porté ses fruits, la Banque populaire de Lodi, consacrait en 1881, un capital de 5,000 fr. pris sur ses réserves à faire des prêts d'honneur.

Le maximum du prêt était de 50 fr. et de 100 fr., si l'emprunteur appartenait à une Société de secours mutuels. L'intérêt était de 4 0/0 et le terme de six mois avec faculté de rembourser par à compte minimum de 1 fr. par semaine. Cette pratique ayant donné de bons résultats, le fond des prêts fut porté à 25,000 fr. en 1884 et à 33,000 fr. en 1885. — En quatre ans, la perte n'avait été que de 400 fr. sur 142,000 fr. de prêts...

Les Sociétés de Milan et de Bologne sont entrées dans la même voie en prélevant sur les réserves sociales les fonds nécessaires aux achats de semences, d'engrais, d'animaux de ferme et de matières premières indispensables aux petits ménages. Innovation excellente entre toutes.

A Bergame et à Pavie mêmes résultats lors des inondations de 1879. Les sommes prêtées s'élevèrent à 50,000 fr d'une part et 75,000 fr. de l'autre. Le maximum du prêt était de 300 fr. remboursable en cinq ans par à comptes facultatifs avec un intérêt de 4 0/0. — La perte n'a été que de 76 francs.

Tandis que ces tentatives aussi hardies que généreuses ont pleinement réussi dans les villes que nous venons de citer et dans quelques autres qui suivent leur exemple en ce moment, elles ont échoué à Rome si

l'on en croit M. Ferraris Maggiorino qui a déposé dans l'enquête.

En présence des résultats que nous venons d'indiquer, faut-il conseiller ce genre de prêt aux Sociétés de secours mutuels ? — Telle est la question que se pose le rapporteur dans l'enquête italienne qui vient d'être faite.

Les fonds sociaux, dit-il, sont destinés à venir en aide aux besoins des Sociétaires qui ne sont pas riches. Ce serait un grand tort que de les aventurer dans une opération hasardeuse dont ils ne sauraient tirer aucun profit.

Rien n'empêche pourtant, ajoute-t-il, que les Sociétés de secours mutuels pratiquent ce genre de prêts, non pas en puisant à la caisse sociale, mais en se procurant des dons et des souscriptions spéciales et volontaires en dehors de la qualité des associés.

C'est ainsi qu'opèrent les Sociétés de Bergame et de Crémone. Mais ce sont les banques populaires seules, et rarement les Sociétés mutualistes, qui peuvent procéder ainsi.

En tout cas, quand on fait de tels prêts, il faut constituer un fond de réserve qui soit seul sacrifié et qui serve de garantie à la caisse des prêts gratuits.

Les Sociétés de secours mutuels et les syndicats agricoles surtout pourraient peut-être s'organiser ainsi et consacrer une part de leurs fonds de secours à des actes de cette nature en exigeant que l'emprunteur sociétaire fasse connaître, ainsi qu'en Italie, l'emploi qu'il veut faire de la somme empruntée et qu'il soit patroné par des camarades qui répondent moralement de sa

loyauté. — Les banques de prêts italiennes n'en demandent pas davantage.

Les banques populaires et agricoles de Raiffeiseu et de Wollemborg prêtent aussi sans garantie, mais elles exigent la solidarité de tous les associés.

Le prêt d'honneur est décoré d'un beau nom, mais comme après tout, il ne donne au prêteur aucune garantie contre la mauvaise foi et les malheurs domestiques, il rentre forcément dans le domaine de la bienfaisance à laquelle il faut laisser le soin de l'organiser.

C'est ainsi d'ailleurs qu'on le pratique partout, en fondant des banques de secours communales, comme en Espagne, en Italie et en Allemagne, ou des associations privées et charitables qui prêtent avec ou sans intérêt aux familles nécessiteuses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 février 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier, Puech, Bolze, Doze, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin; de Balincourt, *membres résidants*; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin de la Société de la Basse-Alsace, (Strasbourg) janvier 1887.

Bulletin de la Société de la Lozère, décembre 1886.

Mémoires de la Société d'agriculture de France, tome CXXX.

Bulletin de la Société des Basses-Alpes, 4^e trim. 1886.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, (Poitiers), tome XVIII, 1885.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 3^e trim. 1886.

Alli dell' Accademiadei Lincei, 15 décembre 1886, janvier 1887.

Organisation des facultés et écoles d'enseignement supérieur, (Envoi du gouvernement).

Bulletin de la Société de la Sarthe, tome XXII, 1885-86.

Mémoires de la Société de l'Orléanais, tome XXI.

HOMMAGE

De M. Frossard, associé-correspondant :

Etude historique et bibliographique de la discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France.

Quatre nouvelles feuilles de l'histoire moderne de Nîmes (second volume), par M. Adolphe Pieyre.

L'Académie enregistre aujourd'hui trois pertes qu'elle vient d'éprouver coup sur coup, depuis sa dernière séance :

M. *Roux-Ferrand*, doyen de l'Académie, où il figurait en tête de la liste des membres honoraires, s'est éteint à Paris à 89 ans. Malgré son âge avancé, il ne passait pas une année sans nous transmettre quelque intéressante communication.

M. *Quesnault des Rivières*, passé depuis peu aussi dans la classe des membres honoraires, nous avait fourni une active collaboration, pendant tout le temps de sa résidence à Nîmes, où il avait pris sa retraite de proviseur du Lycée ; il vient de mourir à Caen au sein de sa famille.

M. *Rodier de Labruguière*, tenait la tête de notre liste des membres non-résidants ; il avait publié de nombreux écrits de philosophie, qui ont été déposés à mesure de leur apparition dans notre bibliothèque. Il n'avait jamais cessé d'habiter sa résidence d'Anduze, où il a fini ses jours.

L'Académie consigne au procès-verbal de ce jour l'expression de ses regrets.

Des trois confrères que la mort nous a

enlevés, le dernier seul laisse une vacance à remplir dans la catégorie des membres non-résidants au nombre de 24. — M. le Secrétaire propose d'en disposer en faveur de M. Ernest Bosc, architecte auteur d'un grand dictionnaire d'architecture fort estimé, d'un dictionnaire de la curiosité et du bibelot et d'autres publications nombreuses relatives à son art dont il nous a fait hommage ; il partage aujourd'hui son temps entre Paris et Nice, il publie dans cette dernière ville le journal *La curiosité*, journal des collectionneurs, archéologues, bibliophiles et il nous est affilié depuis 1882, au titre d'associé-correspondant.

Cette proposition étant favorablement accueillie, la candidature de M. Bosc est inscrite sur le registre de présentation, pour recevoir la suite réglementaire.

—
M. le Trésorier fait le dépôt de ses comptes de recette et de dépense pour l'exercice 1886, dont l'examen est renvoyé à MM. Villard, Clavel, de Balincourt, adjoints au bureau.

—
M. Bondurand soumet à l'Académie une épreuve d'héliogravure de deux pages du *Manuel de Dhuoda*, qui est en cours de publication.

M. BONDURAND fait ensuite une lecture intitulée : *Le pillage du château d'Aramon sous Diane de Poitiers*.

« Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois était dame d'Aramon. Elle y possédait un château qui existe encore, et d'où l'on découvre le panorama du Rhône baignant les rives de Provence et de Languedoc.

» Il ne paraît pas que la beauté de Diane

ait fait grande impression sur les habitants d'Aramon : Notre ennemi, c'est notre maître, et Diane avait pour eux le tort d'être leur dame et suzeraine.

» Pendant le moyen âge et l'ancien régime, de longs démêlés se perpétuèrent entre la ville d'Aramon et les diverses maisons qui en ont possédé successivement la seigneurie. Le principal sujet de désaccord était l'exercice d'un droit dit de *déguisement*, c'est-à-dire de remplacement des terres emportées par le Rhône, au moyen des alluvions laissées par le fleuve. Le seigneur, se considérant comme propriétaire de ces alluvions, refusait le plus souvent de faire droit aux réclamations des habitants dont les terres avaient disparu, et d'assigner sur les nouvelles alluvions des superficies correspondant aux contenances perdues.

» Sans doute Diane de Poitiers ne se prêta pas à l'exercice du droit de *déguisement* plus volontiers que les seigneurs qui l'avaient précédée ou que ceux qui vinrent après elle, car les gens d'Aramon profitèrent des premiers troubles des guerres de religion pour lui tuer son procureur, un soir de Noël, et quelque temps après, vers 1560, piller le château.

» Ces faits nous ont été révélés par une curieuse procédure de 1565-1566, dont il reste 17 pièces aux archives d'Aramon (FF. 38,) et qui se déroula devant le sénéchal de Beaucaire et Nîmes. La plus ancienne pièce de cette procédure contient des griefs articulés par Pellegrin de Posquières et Antoine Bertrand, écuyers d'Aramon, contre Hélias de Record « et dame Diane de Poytiers, duchesse de Vallantinoys,

dame d'Aramon, intimés et deffandeurs. » M. de Record était à Aramon l'homme de confiance de Diane. Il prenait à cœur les intérêts de sa maîtresse. Un témoin entendu dans une enquête s'exprime ainsi : » Bien estoit icelluy de Recordz affectionné aux affaires de ladite dame comme estant son procureur. » Peut-être un sentiment esthétique se mêlait-il, chez ce gentilhomme, à son goût marqué pour les cadastres et les vieux compoix d'Aramon. A l'occasion d'une demande en *déguisement*, des difficultés surgirent par suite de la disparition de cadastres et de titres appartenant à la communauté d'Aramon. MM. de Posquières et Bertrand accusèrent M. de Record d'avoir soustrait ces papiers d'archives de la maison consulaire. Pour sa défense, M. de Record fit raconter par des témoins à décharge les opérations auxquelles il s'était livré pour la rédaction des livres de reconnaissances féodales d'Aramon et de Valabrègues en faveur de Diane, et le pillage du château, où périrent beaucoup de pièces d'archives.

» La rédaction des « recognoissances pour madame la duchesse de Valantinois » donne lieu à de plantureuses descriptions de « cottes et prothocolles de notaires. » Il y avait là un certain Philibert Cheminas, notaire royal, travaillant sous les ordres de M. de Record, avec ses clercs, submergé par les vieux registres de contrats, faisant « grossoyer et coppier les nouveaux achaiptz et recognoissances » pendant quatre ou cinq mois, « tenant et sarrant à clef ses livres, autres pièces et papiers de ladite besogne dans ung coffre qu'il avoit dans le chasteau d'Aramon. » Cheminas professait

un véritable dilettantisme pour les anciens titres, à tel point que, lorsqu'il eut terminé ses opérations à Aramon, il fit porter à dos d'homme jusque chez lui, en Vivarais, un sac plein « de papiers et escriptures. »

Le récit du pillage du château d'Aramon se trouve dans la déposition de deux témoins d'une enquête de 1566. Il contient des détails intéressants pour l'histoire des mœurs du Midi au xvi^e siècle, mais il est trop long pour prendre place ici. A cette occasion on saccagea les meubles et les papiers du château. « Singulièrement, dit un des témoins, rompirent une caisse ou coffre qui estoit tout plain de papiers, instrumens, livres et escriptures, que chacun d'eulx prenoit, rompoit et jettoit par terre, et dedans et dehors led. chasteau, auquel dans lad. salle, l'on ne marchoit que sur lesd. papiers. Et au bardas dud. chasteau, et dehors, jusques à la porte de la ville, y en avoit grand nombre par les rues, à la boue, ayant faict pluye ce jour-là. Et l'ung desd. soldatz, avec sa pouldre, meist, sans y pancer, le feu en icelle et aux papiers qu'estoient à l'environ et aud. coffre. Et se bruslarent soudain sans aultre chose. Duquel feu led. soldat se brusla ses chosses (chausses)... » Arrêtons-nous sur ce juste châtiment du sort.

» Cette déplorable équipée coûta sans doute à l'art plus d'un bahut François I^{er} ou Henri II, et à l'histoire plus d'un parchemin précieux. Mais nous ne sommes pas les seuls à regretter ces pertes, et le praticien qui a libellé l'enquête montre, par le luxe de ses descriptions, que déjà le cœur lui saignait en racontant ce pillage. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 5 mars 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier, Puech, Bolze, Delépine, Robert, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, C^{te} de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, conformément à la liste suivante :

Revue du département du Tarn, janvier 1887.

Société de la Basse-Alsace, (Strasbourg), février, 1887.

Bulletin de la Société de la Haute-Saône, 1^{er} fascicule de la 3^e série.

Société archéologique de l'Oise, tome XIII, 1^{re} partie.

Revue de la Société des études historiques, (L'Investigateur) 4^e série, tome IV.

Société Smithsonianenne, Report, 1884, partie 2.

Revue des langues romanes, décembre 1886.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

De M. GASPARD BELLIN : un exemplaire du *Salut public de Lyon* contenant un article relatif au récent tremblement de terre qui a bouleversé les côtes de la Méditerranée ;

De M. Bruguiier-Roure : *Les plafonds peints du XV^e siècle dans la vallée du Rhône* ;

De M. le docteur Barthélemy : *Les plafonds de l'Hôtel de Vento à Marseille.*

—
M. VILLARD, qui a, dans une de nos dernières séances, rendu compte de diverses publications économiques de M. Cheysson, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a reçu de lui une lettre fort gracieuse dont il donne lecture, dans laquelle M. Cheysson témoigne de ses bons souvenirs de la ville Nîmes où il est né et où il a passé sa jeunesse et de ses sympathies pour notre compagnie à laquelle il se verrait volontiers affilié ; sur la proposition de M. Villard la candidature de M. Cheysson, au titre d'associé-correspondant est inscrite sur le registre des présentations.

—
M. BONDURAND communique une lettre de M. le Maire d'Orsan, qui signale la découverte près de ce village, dans la propriété de M. Clary, d'une pierre tombale qui paraît de l'époque romaine, et dont l'interprétation a échappé aux habitants du pays, peu versés dans l'étude de l'épigraphie ; à la première occasion, un de nos confrères se fera un devoir de vérifier l'importance de cette découverte.

—
M. le Secrétaire signale l'existence, chez le libraire Catélan d'un volume formé d'un

recueil de pièces en prose et en vers émanant de divers membres de l'ancienne Académie de Nîmes, pour une période (1773 à 1777) où les documents de cette nature nous font absolument défaut. Nous ne possédons de ces temps reculés qu'un volume sous la date de 1756, et les travaux imprimés de l'Académie présentent une longue interruption, jusqu'à l'année 1804, où les publications prennent un caractère régulier ; le recueil en question paraît avoir fait partie d'une grande bibliothèque probablement celle de Séguier devenue la bibliothèque de la ville de Nîmes ; il comprend :

1. Eloge d'Esprit Fléchier, discours prononcé par M. *de Trinquelague*, couronné par l'Académie de Nîmes. — Nîmes 1776.

2. La révolution de Portugal, tragédie par M. le *Baron de Marguerittes*. — Amsterdam 1775.

3. Discours prononcé à la séance publique de l'Académie le 15 juin 1774, par le *Baron de Marguerittes*.

4. Eloge historique de Henri IV prononcé en 1771 dans le collège royal, sans lieu, sans nom d'auteur, 1777.

5. Eloge du duc de Biron, gouverneur du Languedoc, 1776.

6. La paresse, poème traduit du grec de Nicandre, par le *Comte d'Albon*, Paris, 1777.

7. Ode présentée au roi de Danemarck, par *Imbert*, de Nîmes.

8. Réflexions sur un article du mercure de janvier 1776, lettre de M. *Imbert* à La Harpe.

9. Elégie sur la mort de Piron, par M. *Imbert*, Paris 1773.

10. Essai de philosophie élémentaire sur

le système de l'univers, pour servir de préservatif contre l'athéisme moderne, par M. *Beaux de Maguielles*, Paris. 1773.

11. La Vengeance, Ode, lue à la séance publique de l'Académie de Nîmes, le 15 juin 1774 par M. *Beaux de Maguielles*, Nîmes 1774.

L'Académie, sur la proposition de M. le Secrétaire, autorise l'acquisition de ce recueil au prix de 12 fr.

M. l'abbé FERRY cède un moment la présidence à M. Robert, vice-président, et donne lecture d'une intéressante étude sur un sermon inédit de Mgr Cohon, évêque de Dôle, et plus tard évêque de Nîmes. Cette étude sous le titre de : *La Royauté de droit divin et l'Eglise* fait ressortir les sentiments de respect des populations de l'époque pour le Souverain et le principe d'Autorité.

M. Georges MAURIN rend compte d'une nouvelle traduction en vers français des poésies de Catulle offerte à l'Académie par M. Emile Lafont. Après avoir rapidement examiné les contributions que la philologie moderne a apportées à l'histoire du poète latin et au texte de ses œuvres, le rapporteur apprécie ainsi la traduction de M. Lafont : « C'est un modèle de patient labeur et de rigoureuse exactitude. Le traducteur s'est donné pour tâche de serrer d'aussi près que possible le texte de son auteur sans se laisser arrêter par la difficulté de plier le vers français aux exigences de la prosodie latine, ni par la crudité de certaines expressions trop fréquentes, hélas ! chez Catulle. Il dédaigne la périphrase, rejette tous les petits effets à l'aide desquels les traduc-

teurs en vers croient donner une idée plus ou moins exacte des rythmes du poète original et le trahissent ainsi au lieu de le traduire. M. Lafont concentre au lieu de délayer, obéit au texte au lieu de l'arranger et s'attache à donner à ses lecteurs du Catulle seulement, ce qui est encore la meilleure méthode pour le faire bien connaître. Cette traduction est donc une œuvre sérieuse et originale. Mais il est regrettable que M. Lafont se soit servi d'un texte incorrect et visiblement en retard sur les travaux modernes : il paraît avoir suivi l'édition des classiques latins de la collection Nisard. Cette édition qui n'a jamais été bonne, a été reléguée à un rang très inférieur par de récents travaux. Etant donné le mode de traduction adopté, les incorrections du texte ressortent très nettement. Il serait vivement désirable que M. Lafont, qui s'est assimilé Catulle d'une façon vraiment remarquable, donnât une nouvelle édition de son œuvre en se servant d'un texte bien établi, tel que celui de Benoist, d'Ellis ou de Boehrens. Il ferait ainsi disparaître les légères taches qui déparent son excellent travail. » A l'appui de son appréciation, le rapporteur donne lecture de quelques-unes des pièces traduites par M. Lafont.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 mars 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, Delépine, Dardier, Bondurand, Simon, Dauthéville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Maurin, de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est lu et adopté.

L'Assemblée procède au scrutin, après l'expiration du délai réglementaire à l'élection d'un membre non résidant pour remplir la place devenue vacante par le décès de M. Rodier de Labruguière.

M. Ernest Bosc, appartenant déjà à la Compagnie comme Associé-correspondant, est élu *Membre non-résidant*.

M. le Secrétaire informe l'Académie d'une nouvelle perte survenue dans la même classe par la mort de M. Barafort, et dépose la lettre de faire part. L'Académie inscrit au procès-verbal de ce jour l'expression de ses regrets.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie pendant la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome VII, 3^e et 4^e livraisons, accompagné du *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, comprenant 39 planches.

Société nationale d'agriculture de France décembre 1886, janvier 1887.

Société de Poligny, octobre, 4^e trimestre, 1886.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, tomes XII et XIII.

Mémoires de la Société de Bar-le-Duc, 2^e série, tome VI.

Société de Borda 1^{er} trimestre, 1887.

Atti dell' Accademia dei Lincei, février 1887.

Geological Survey, — monographie, tome XI.

Bulletin de la même, n^{os} 30, 31, 32, 33.

Smithsonian Institution, Rapport annuel, 1884.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 6^e livraison, 1886.

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, 20^e année 1886.

• *Dons faits au museum Calvet d'Avignon* 1881-86.

—
L'Académie a reçu en outre, à titre d'hommage :

De M. L. Pascal : *Nos ancêtres*. — Chap. 1^{er} : *Les Phéniciens*, — une feuille d'impression.

Observations sur les protestants de France, leur population, leur discipline et leur culte, présentées au citoyen Portalis, rédigées par B.-S. Frossard ; communication de M. Ch. Frossard, notre correspondant ;

Et deux annonces de concours : Le premier, à Dijon, ayant trait aux travaux sur les sciences exactes, physiques ou naturelles, se rattachant au département de la Côte-d'Or, ou dont les auteurs sont nés dans ce département ;

Le deuxième, à Aix, à l'occasion du 4^e centenaire de la réunion de la Provence à la France.

Le programme comprend exclusivement des études relatives au climat et à l'hydrographie de la Provence.

—
L'Académie reçoit à la fois deux propositions de souscription ou de participation à des revues relatives au patois.

L'une dirigée par M. Clédat, archiviste paléographe, professeur à la Faculté des lettres de Lyon ; l'autre publiée par M. Gilliéron, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, et M. l'abbé Rousselot, chargé du cours d'histoire de la langue française à l'école des Carmes.

—
M. BONDURAND fait hommage à l'Académie, au nom de M. Charles Normand, du premier numéro de la *Revue trimestrielle*, *l'Ami des Monuments*, organe du Comité des Monuments français.

« M. Charles Normand a fondé cette Revue « dans le but de veiller sur les monuments d'art de la France, la physionomie des villes, la défense du pittoresque et du beau. » Son œuvre naissante est donc artistique et patriotique au premier chef. Il a groupé autour d'elle des hommes distingués qui la représentent dans les départe-

ments, et serait heureux, m'écrit-il, que l'un de nos confrères voulût représenter le Gard au sein du Comité.

» La Revue contient des planches qui intéressent notre Midi. M. Eugène Müntz, conservateur de l'école des Beaux-Arts, y donne un dessin du XVII^e siècle, faisant partie de la collection de M. Albert Lenoir et représentant la façade du palais des papes, à Avignon, telle qu'elle était avant l'enlèvement des deux gracieuses tourelles gothiques à encorbellement, placées à droite et à gauche de l'entrée principale.

Une seconde gravure représente un des morceaux les plus élégants et les mieux conservés du palais des papes, la galerie du conclave. Trois jolis bois sont consacrés au musée d'Arles et reproduisent un chapiteau roman, une tête d'affranchi et une tête de femme. Une gravure fait connaître un admirable spécimen de l'architecture civile romane en France, l'hôtel de ville de Saint-Antonin (Tarn-et Garonne). M. Questel, l'auteur des plans de notre église Saint-Paul, donne une curieuse restitution de l'abbaye de Thélème. Un article porte la rubrique : *Le vandalisme dans les départements*. C'est la chronique des destructions que le Comité a pour but de rendre désormais impossibles par l'esprit de surveillance artistique qu'il tend à propager. Un autre article fait connaître l'organisation du mouvement contre le vandalisme, où figure la Société des Amis des monuments rouennais.

» Ces rapides indications suffiront pour montrer combien l'œuvre de M. Charles Normand est digne de sympathie. Nous habitons une contrée célèbre par ses monu-

ments romains. Ce qui nous reste de nos édifices de style roman n'est pas moins remarquable : il suffit de rappeler l'église de Saint-Gilles et le campanile de la cathédrale d'Uzès. Nous sommes donc dans un milieu bien préparé pour apprécier le but de conservation et d'art du Comité des monuments français, et je ne doute pas que cette utile association ne rencontre parmi nous une adhésion unanime. »

M. BONDURAND met sous les yeux de l'Académie les dessins intéressants de divers monuments de notre Midi qui accompagnent le texte de la première livraison de la Revue.

M. le docteur Mazel, poursuivant ses études d'anthropologie, expose l'état actuel de la science sur la question pendante à cette heure de la *Théorie de l'évolution en rapport avec les faits d'expérience*.

« D'accord avec plusieurs savants contemporains, parmi lesquels il convient de citer : MM. de Launay à Paris, L. Testut à Lyon, C. Vogt, à Genève, W. Gruber à Moscou, etc, etc ; il affirme que cette admirable hypothèse de l'évolution ou transformisme, a été soutenue jusqu'ici à l'aide d'arguments sans portée et de faits controuvés et il se demande, si, comme on l'affirme, elle est appelée à prendre désormais plus de consistance, grâce aux documents embriogéniques, qui nous auraient donné une vue de plus en plus claire, des lois de l'évolution spécifique.

Parmi celles-ci figure la fameuse *loi biogénitique*, suivant laquelle l'ontogénie (développement de l'individu) et la phylogé-

nie (développement de l'espèce) doivent se correspondre exactement, c'est-à-dire suivant laquelle les organismes supérieurs considérés aux phases successives de leur développement, représentent les formes inhérentes aux organismes inférieurs, d'où ils procèdent ou, ce qui revient au même, semblables aux organismes plus élémentaires, qui ont successivement peuplé la terre aux époques géologiques.

» Cette loi fondamentale tient à établir avant tout, « que les embryons considérés individuellement doivent parcourir en abrégé les mêmes phases qu'a parcourues l'espèce pendant son développement à travers les âges. »

» Mais rien n'est moins fondé, et les transformistes dégagés de tout parti pris en ont si bien senti les contradictions et la faiblesse, qu'ils se sont vus dans la nécessité d'inventer une autre loi, plus étrange encore, si c'est possible, la loi *cænogénétique* ou de l'embryogénie se réformant elle-même.

» Il est certain que si l'on veut s'en tenir à l'observation stricte des organismes définis, en d'autres termes des groupes naissants dans le règne animal, on en vient à constater avec la dernière évidence une origine multiple de ces mêmes groupes, c'est-à-dire l'existence primitive de deux, trois et quatre souches distinctes et nuancées. De là, ces faits abondants dans le champ de l'histoire naturelle, qui prouvent que les transformations et métamorphoses se font, tantôt par la réduction successive et la perte définitive de caractères primordiaux, tantôt par le développement excessif de caractères

res, qui n'existent primitivement qu'à l'état d'ébauche, tantôt enfin, par les changements de fonctions si fréquents dans certaines parties de l'organisme. Force est donc de renoncer à voir *toujours* dans chaque diminution ou perte d'un organe un caractère ancestral, ainsi qu'on l'a trop facilement admis jusqu'ici. Pour le même motif, entre le mode d'évolution embryonnaire et la sériation des caractères dans le règne organique, vouloir établir un lien nécessaire alors qu'il n'est que contingent et facultatif, c'est, ce semble, violenter par trop l'induction.

» Rien ne justifie, en effet, le rapport de dérivation et de descendance immédiate, qu'on a voulu établir entre les divers organes considérés aux divers degrés de l'échelle, l'œil humain par exemple, et la cupule oculaire des ascidiens, ces vertèbres dégénérés; c'est tout au plus s'il existe entre eux un rapport de similitude.

» Il faut en dire de même de l'assertion Darwinienne, qui veut que les plantes et les animaux de l'époque actuelle, descendent par suite de transformations successives, des êtres primitifs, aujourd'hui disparus. Comment l'assurer sans preuves? ce sont là des vues de l'esprit que l'observation exacte et renouvelée des faits contredit chaque jour.

» La doctrine de l'évolution, d'après ce qui précède, n'a donc pas rencontré dans les faits de l'embryogénie, variables et contingents, l'appui solide que ses adeptes lui avaient promis. Or, nous savons à cette heure, et d'après les témoignages les plus irréfutables, qu'elle n'a pas été mieux servie avec les nombreux éléments d'appréciation

demandés tour à tour à l'anatomie comparée, à la tératologie, voire à l'anthropologie préhistorique.

» Et cependant, la réelle habileté mise par Charles Darwin dans son exposition doctrinale, beaucoup d'imagination, une imperturbable assurance, des observations nombreuses et bien groupées, ont suffi à révolutionner la science, et le dirai-je, à élargir les horizons intellectuels. C'est que, dans le domaine des connaissances humaines, l'esprit de système, la divergence des points de vue, une scission éclatante avec les idées reçues, ne contribuent pas peu quelquefois à faire jaillir plus de lumière.

» L'idée Darwinienne de l'évolution ou de la descendance, par suite de transformations indéfinies et de perfectionnements continus, n'est pas aussi nouvelle qu'elle en a l'air. Il est facile d'en constituer la filiation à travers les idées de Lamarck, de Buffon et de bien d'autres, en remontant jusqu'à Benoît de Maillet, qui l'avait prise lui-même dans la doctrine des Brahmanes indiens. On ne saurait nier qu'il existe une certaine parenté entre le transformisme contemporain et le dogme brahmanique de l'immortalité de l'âme, sous la forme de la métempsycose.

» Celui-ci admet le passage successif de l'âme dans le corps des êtres, du plus infime au plus relevé, de la brute à l'homme et de l'homme au génie. L'âme s'épure dans ces existences successives, jusqu'à ce qu'elle atteigne un degré de perfection, qui lui permettra de se fondre enfin et pour l'éternité, dans le Grand Esprit universel qui anime le monde.

» Le fond de la doctrine évolutionniste est précisément la recherche et la constatation de ce même perfectionnement graduel et continu, à tous les degrés de l'échelle animale, et, dans les phases successives de la vie de l'individu. L'enseignement est identique dans les deux écoles ; ce qui diffère en elles, c'est le mode d'application.

Le tort des darwinistes, en substituant la théorie de l'évolution incessante à la vieille doctrine des créations distinctes et séparées, a été de bannir du domaine de la nature l'intervention d'une intelligence presciente, providentielle, pour ne voir que l'action exclusive des agents physico-chimiques, le mécanisme purement matériel des causes dites naturelles, et beaucoup trop l'influence du milieu sur le développement des êtres en général, comme sur la constitution d'un organe en particulier. Et cependant, à les entendre, quelles dispositions merveilleuses dans tous ces organes, et combien sont saisissantes leurs appropriations vers une fin déterminée ! Il y a là, disent-ils, comme une harmonie admirable, qui, partant de dispositions simples et élémentaires, développe par hérédité, influence des milieux, sélection, grâce à un perfectionnement graduel, les formes qui sont de plus en plus avantageuses à la vie de l'individu !...

» La jeune école ne s'en est pas tenue là : Ardente et sans scrupule, oubliant cette réserve qui veut qu'en dehors du domaine si sagement délimité par l'enseignement positiviste, toutes les hypothèses aient scientifiquement parlant à peu près la même valeur, elle n'hésite pas, à invoquer encore *cette intervention brutale des agents maté-*

riels, à l'exclusion de tous autres, lorsqu'elle veut aborder le problème métaphysique, si complexe à la fois et si délicat, des causes premières.

» Quelques-uns de ses adeptes n'ont-ils pas, à cette heure, la prétention d'expliquer la création et ne se flattent-ils pas de percer à jour les mystères de la vie?...

» On ne saurait s'empêcher de protester contre ces exagérations, et j'ajouterai contre cet empressement à conclure, cet esprit obstiné de système, qui hante les meilleurs esprits, dans un ordre d'idées où le doute et la réserve doivent rester le dernier mot. La science d'observation ne saurait en effet s'accommoder d'un doctrinarisme et surtout d'un doctrinarisme prématuré.

» C'est en vain qu'on nous déclare : « de
» deux choses l'une, où il faut s'incliner
» devant le mystère, c'est-à-dire devant
» l'inconnu, qu'on ne saurait comprendre
» disent les uns, qu'il serait défendu d'ap-
» profondir assurent les autres, et que
» cependant on est tenu de croire, ou bien
» il faut accepter le grand fait de l'évo-
» lution ; il n'y pas de milieu. »

» Nous nous plaçons à croire, contrairement à cette manière de voir, qu'il y a encore place dans le monde scientifique pour plus d'un système à venir.

» Je ne sais si la doctrine évolutionniste, est bien, comme le déclarent hautement ses adeptes, la seule conforme au double enseignement de la raison et des faits. Mais ce que j'affirme, c'est qu'il n'y a là qu'une somme de vérités relatives, hardiment exposées, mais insuffisamment démontrées, pour quiconque ne se contente pas de vai-

nes formules. L'idée qui s'y rattache a fait grandement son chemin dans le monde, cela est certain ; les mots familiers aujourd'hui, de *lutte pour l'existence*, d'*atavisme*, d'*adaptation aux milieux*, etc., qui rappellent des vues aussi neuves que séduisantes, se retrouvent sur toutes les lèvres et dénotent une toute-puissance qu'il serait puéril de nier.

» Nous sommes, en effet, en présence d'une brillante hypothèse, d'un système plein d'originalité, singulièrement commode et satisfaisant à la fois pour l'esprit toujours un peu routinier et paresseux. Dieu nous garde cependant, jusqu'à nouvel ordre, de le considérer comme le dernier mot de la science, encore moins comme une sorte de religion indiscutable et sacrée. »

—
M. le pasteur G. FABRE présente à l'Académie quelques détails sur *un manuscrit de Rabaut-Saint-Etienne*.

« C'est à peine, dit-il, si j'ose, après les nombreux et savants travaux qui ont paru, soit ici soit ailleurs sur les faits relatifs aux protestants de France, aborder devant vous un sujet de ce genre. J'ai le désir sincère de laisser à ceux qui savent s'en acquitter si bien le soin d'attirer nos regards sur ce côté particulier de notre histoire nationale. Si sur ce terrain réservé je me décide à faire une courte incursion, la faute en est aux circonstances. Parmi des papiers de famille que j'ai compulsés récemment, j'ai eu le privilège de trouver trois manuscrits de Rabaut-Saint-Etienne. Ce privilège crée pour moi l'obligation de les faire connaître, et j'ai voulu que notre Académie, dont

Rabaut-Saint-Etienne a été membre, eût la primeur de cette découverte. J'ai à peine besoin d'ajouter que le point de vue auquel je désire me tenir aujourd'hui est le point de vue historique ; toute autre préoccupation serait déplacée parmi nous.

» De ces trois manuscrits sans date, sans titre et sans suscription, l'un, qui, je crois, est le premier écrit, contient une discussion religieuse avec un personnage que l'auteur appelle tour à tour Monseigneur et mon Prince. Ce personnage, dont j'ignore et le nom et la qualité, a fait contre les protestants un ouvrage souvent cité dans le mémoire, et auquel Rabaut-Saint-Etienne répond soit par des preuves historiques, soit par de longs raisonnements.

» Un autre manuscrit, le plus récent, je pense, si j'encrois le sujet qui y est traité par l'auteur, étudie au point de vue politique l'autorité morale du clergé et examine les moyens de donner à l'Etat une influence religieuse. Rabaut-Saint-Etienne devait déjà participer aux affaires publiques, quand il a écrit ce projet.

» Je ne m'occuperai point aujourd'hui de ces deux études qui, par leur caractère religieux ou politique, sortent de notre cadre habituel. Je sollicite seulement votre bienveillante attention pour un troisième manuscrit, de beaucoup le plus important, parce qu'il éclaire pour nous un grand fait de l'histoire, dont l'année où nous sommes nous dit le centenaire : l'Edit de tolérance de 1787.

» Certes, on savait déjà que Rabaut-Saint-Etienne avait pris une part très directe à cet acte, qui inaugure au point de vue du droit public l'ère de la tolérance

moderne et de la liberté religieuse. Encouragé par La Fayette, par Malesherbes, par Breteuil, délégué par ses coreligionnaires, il accepta la mission de se rendre à Paris pour plaider cette cause auprès des puissants de l'époque. Voilà ce qu'on savait. Mais cette part, qu'il avait eue dans l'acte de justice, quelle était-elle exactement ? De quelle façon avait-il rempli sa mission délicate ? On l'ignorait, et des nombreux travaux qu'il avait dû présenter à la cour pour résumer et justifier ses demandes, aucun n'était parvenu jusqu'à nous.

» Le manuscrit que j'ai sous les yeux comble cette lacune. C'est comme un exposé des motifs précédant l'édit de 1787. C'est en tout cas l'un des mémoires par lesquels Rabaut-Saint-Etienne avait demandé pour ses frères la justice et la liberté.

» M. Fabre entre ensuite dans l'analyse du mémoire. Que faut-il accorder aux protestants, dit Rabaut-Saint-Etienne ? On doit statuer sur leur état civil et sur leur état religieux. Pour leur état civil trois points sont nécessaires : d'abord il faut constater leurs naissances, leurs mariages et leurs décès par un enregistrement aux greffes des juridictions ; puis il faut accorder aux protestants le droit d'exercer librement les professions jusqu'alors interdites ; enfin il faut leur permettre d'espérer que le roi pourra leur accorder les charges et les dignités dont il dispose. Quant à l'état religieux des protestants, on doit faire deux choses : avouer leur culte d'abord, puis les ministres de leur culte. Avouer leur culte ; en effet il vaut mieux pour la dignité de la loi permettre leurs assemblées en les tenant obscures que les ignorer en les laissant clan-

destinés. Pour les ministres, il faut les reconnaître, sinon comme ministres, au moins comme citoyens.

» Il est aisé, dit en terminant M. Fabre, de constater l'influence de ce projet sur la rédaction de l'édit de 1787. On sait que, grâce à cet édit, les protestants pouvaient jouir de leurs biens et droits naturels, qu'ils pouvaient exercer en toute liberté leur commerce et profession, qu'ils pouvaient contracter des mariages civils ayant le même effet sur leurs enfants et sur leurs héritiers que les mariages catholiques, qu'ils pouvaient obtenir pour leur sépulture un terrain convenable et mis à l'abri de toute profanation. On reconnaît ici la pensée même et souvent jusqu'aux mots du manuscrit de Saint-Etienne. Donc cet édit réparateur, insuffisant sur plusieurs points (Rabaut-Saint-Etienne plus tard demandera bien autre chose), mais qui marque pourtant un immense progrès, cet édit préparé par l'opinion publique, fut en un sens déterminé à ce moment par le mémoire dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, et cela suffit pour assurer à son auteur le respect et la gratitude de tous les esprits justes et de tous les cœurs généreux. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 avril 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, Robert, Dardier, Bondurand, Clavel, Fabre, Coustalet, Maurin, Cte de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques et autres, transmises à l'Académie, pendant la dernière quinzaine, savoir :

Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers) 4^e trimestre, 1886.

Société botanique de France : Comptes-rendus — 6 —
Revue bibliographique.

Société d'Agriculture de France, 1887, n^o 2.

Revue Savoisiennne, Société florimontane d'Annecy, février, mars, 1887.

Revue africaine, n^o 179, septembre octobre 1886.

Bulletin de la Société de l'Ardèche, 1^{er} et 2^e trim. 1886.

Bulletin de la Société de la Loire, décembre 1886, janvier 1887.

Bulletin de la Société de la Lozère, décembre 1886 janvier 1887.

Annuaire de la Société de numismatique et d'archéologie, année 1886.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1886, n^{os} 3 et 4.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 4 livraisons.

Revue des langues romanes, janvier et février 1887.

Revue du département du Tarn, février 1887.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, année 1884.

Mémoires de la Société de Loir-et-Cher, tome XI en deux volumes.

Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Toulouse, tome VIII.

Museum de zoologie d'Harvard-Collège, — Cambridge, vol. XIII, n^o 2.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, (Sciences) tome XXVIII.

Annales de la Société d'agriculture et d'histoire naturelle de Lyon, tome IX, 1886.

Congrès archéologique de France, 52^e session à Montbrison, en 1885.

—
La Société des traditions populaires siégeant au Trocadero, transmet la table de matières du 1^{er} volume de sa Revue et provoque des affiliations accompagnées d'une cotisation de 15 fr.

L'Académie a reçu en outre :

Quatre feuilles du 2^e volume de l'*Histoire de Nîmes*, de M. Pieyre ;

Description des monnaies féodales trou-

vées à Portes, par M. Féminier, de la Société d'Alais.

Plusieurs numéros du *Salut public de Lyon*, contenant des articles de M. Bellin associé-correspondant.

—
L'Académie procède au début de la séance, à l'élection d'un Associé-correspondant inscrite à l'ordre du jour.

M. Cheysson, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées est nommé en cette qualité.

—
M. MAURIN met sous les yeux de l'Académie un petit autel de Laraire, découvert sur les indications de M. le pasteur Galienne, dans l'enclos de M. Boissier, attenant au temple de Diane. Ce petit monument d'un dessin nouveau offre cette particularité curieuse, que sur sa face antérieure est sculpté un bas-relief représentant une niche entre deux colonnes, surmontée d'un entablement : c'est la première fois que se rencontre cet emblème dont la signification ne peut encore donner lieu qu'à des hypothèses plus ou moins plausibles.

M. Maurin se réserve de l'étudier plus profondément ; en attendant il propose à la Compagnie d'accorder une médaille d'argent en témoignage de gratitude à M. Boissier, qui l'a offert à notre Société à destination du musée lapidaire et de voter des remerciements à M. Galienne qui en a signalé l'existence. — M. Maurin propose d'accorder la même faveur au profit de M. Gust. Fabre, négociant, qui a fait don également de l'intéressante inscription celtique découverte à Saint-Cosme. — L'Académie s'empresse de déférer au vœu exprimé par M. Maurin, et décide que les deux mé-

dailles seront remises aux deux destinataires dans la prochaine séance publique.

M. Maurin exprime aussi le désir de voir publier, sous les auspices de l'Académie un *corpus inscriptionum celticarum* mises à jour dans les environs de Nîmes. Cette publication pouvant être l'objet d'un encouragement à solliciter du Gouvernement — L'Académie s'associe à ce vœu et désigne une Commission composée de MM. Aurès, Maurin, Bondurand, Lenthéric, Faudon, pour en préparer la réalisation.

M. LENTHÉRIC donne lecture du Mémoire suivant sur une forme particulière de cailloux roulés du Rhône que l'on rencontre en abondance au pied du fort de l'Ecluse.

La vallée du Rhône, dit-il, depuis le Gothard jusqu'à la mer, présente une succession d'épanouissements et de petites vallées, anciens bassins lacustres précédés et suivis de défilés ou de couloirs plus ou moins longs et étroits qui sont de véritables étranglements. Ces étranglements ferment de distance en distance la vallée, peuvent être comparés aux bajoyers de portes gigantesques, et portent le nom caractéristique de « cluses » (*clusa, cludo*, fermé). J'ai eu l'occasion de signaler déjà dans une étude précédente cinq de ces cluses du Rhône alpestre. Les falaises latérales sont à peu près verticales ; le plafond forme une série de seuils qui séparent les anciens lacs morainiques étagés depuis le glacier supérieur de la Furka jusqu'au Léman, aujourd'hui transformés par le temps et la culture en plaines d'alluvions d'une remarquable fertilité. La plus célèbre et la plus pittoresque

de ces cluses valaisannes est celle de Saint-Maurice, resserrée entre les contreforts de la Dent-de-Morcle et de la Dent-du-Midi, étroit défilé qu'il faut franchir pour arriver au grand épanouissement du Léman. Après le lac, la vallée se resserre de nouveau, et c'est par une nouvelle cluse que le Rhône pénètre en France. Deux énormes massifs, l'un appartenant aux Alpes de Savoie et appelé la montagne de Vuache ou de Chaumont, l'autre le Grand Credo, dernier promontoire de la chaîne du Jura, semblent lui barrer le passage. Le fleuve est obligé de cisailer pour ainsi dire cette barrière. Il s'enfonce dans la vallée, creuse son lit, entaille les roches, et ses eaux vertes et transparentes roulent avec fracas dans un ravin profond entre les talus presque à pic des deux montagnes affouillées.

Avant l'annexion de la Savoie à la France, cette gorge resserrée était un point stratégique de premier ordre. Deux petits forts la commandent encore aujourd'hui, bâtis tous les deux sur les escarpements du Credo. Le plus bas, traversé par la route de terre de Lyon à Genève, n'est qu'à une centaine de mètres au-dessus du fleuve. Ancienne forteresse des ducs de Savoie, rebâtie par Vauban sous Louis XIV, détruite par les Autrichiens en 1814, ce n'était plus qu'une simple caserne que nos troupes reprirent facilement en faisant rouler sur elle des quartiers de roc qui l'écrasèrent. Reconstituée en 1824 et mise en état complet de défense, elle a cependant le grave inconvénient de pouvoir être battue du mont de Vuache, de l'autre côté du Rhône.

Le second fort, tout à fait moderne est établi beaucoup plus haut sur une sorte de

terrasse de l'éperon de la Sorgia et domine toute la vallée. Des galeries habilement dissimulées sont percées dans le rocher pour l'installation de batteries et font communiquer les deux forts par une série de pentes fort raides.

L'ensemble présente un système défensif très respectable. Les deux petites citadelles sont pour ainsi dire accrochées aux flancs dénudés de l'âpre montagne ; et leur relief est tellement accentué qu'elles paraissent être en encorbellement et suspendues sur l'abîme, au fond duquel serpente, comme une veine d'émeraude liquide, le fleuve qui servait, il y a quelques années, de limite entre la France et la Savoie.

Par une sorte de confusion de mots qui, en fait, est assez bien justifiée par la nature des lieux, cette cluse du Rhône est appelée généralement « pas de l'Ecluse » ; et les deux forts portent aussi l'un et l'autre le nom de « forts de l'Ecluse ».

L'échancrure étroite et profonde, creusée par la nature est, en effet, comme une porte du fleuve. C'est la seule issue qui lui permette de sortir des montagnes de la Suisse. Si cette ouverture venait à être fermée par un accident subit, les plus hautes collines du pays de Genève seraient submergées et toute la vallée supérieure transformée en un vaste réservoir qui ne pourrait se décharger qu'en passant par-dessus la région des hauts plateaux qui s'étend entre le Vuache et les Salèves et dont la terrasse principale s'appelle le mont de Sion. Ce serait, il faut en convenir, un véritable cataclysme. Mais l'histoire de la terre est malheureusement assez fertile en accidents de ce genre ; et, dans cette même vallée du

Rhône, nous avons cité ailleurs l'éboulement célèbre qui entraîna au vi^e siècle la colline de Gramont presque tout entière et la petite ville de Tauredunum dans le lac Léman, et l'effondrement beaucoup plus récent d'une notable partie du versant Nord de la Dent-du-Midi, un peu au-dessus de la cluse de Saint-Maurice.

Il y a quatre ans à peine, un accident du même genre s'est produit à la base de la montagne du Credo ; et, quoique d'une importance bien moindre que les précédents, a cependant causé pendant quelques heures un véritable émoi.

Dans la nuit du 3 janvier 1883, à la suite de pluies persistantes qui avaient détrempe les talus de la gorge de l'Ecluse, un glissement presque instantané entraîna dans le lit du Rhône la partie de la montagne située immédiatement au-dessous du fort et traversée par le chemin de fer de Lyon à Genève. 140 mètres de voie furent emportés ; un souterrain de 45 mètres de longueur disparut complètement. Terres meubles, ballast, maçonnerie, matériel de la voie, arbres et rochers, tout fut entraîné, disloqué et s'effondra dans le fleuve. La petite citadelle demeura littéralement suspendue sur l'abîme, au-dessus de la plaie béante qui venait de s'ouvrir sur le talus de la montagne, et on crut un instant qu'elle allait être précipitée à son tour.

La masse des débris barra complètement le cours du Rhône. A l'aval, le lit devint à sec, et les établissements hydrauliques de Bellegarde furent arrêtés. En amont, les eaux accumulées par le barrage formèrent sur plusieurs kilomètres un véritable lac et recouvrirent les berges, les terres

et les maisons riveraines, jusque par-dessus les toits. Après la terreur de l'éboulement, on eut un moment celle de la débâcle. On pouvait en effet appréhender une inondation funeste pour la vallée inférieure si le barrage fût venu à se rompre. Il n'en fut rien heureusement. La désagrégation du grand remblai éboulé se fit peu à peu, laissant écouler graduellement les eaux retenues en amont. Le désastre se réduisit à la destruction de la voie ferrée et eut seulement pour conséquence l'interruption pendant plusieurs mois de la circulation entre Lyon et Genève.

Une étude approfondie du cataclysme, de ses causes et de ses effets a été faite par les ingénieurs du chemin de fer. Contrairement à ce qu'on avait craint tout d'abord, l'énorme massif du Credo n'avait pas été ébranlé sur sa base. S'il en eût été ainsi, il n'y aurait pour ainsi dire aucune sécurité pour l'avenir et le meilleur parti à prendre aurait été et serait encore d'abandonner la voie ferrée, d'évacuer les deux forts de l'Écluse et de se résigner à subir les effets d'une dislocation géologique à laquelle aucune force humaine ne pourrait s'opposer.

La seule partie meuble du Credo est le contrefort à talus rapide constitué par des terrains récents d'origine glaciaire et le long desquels se déroule la ligne de Lyon à Genève sur plusieurs kilomètres de développement, entre Bellegarde et la limite franco-suisse. Tous ces terrains de transport s'appuient sur la masse calcaire du Jura et forment des talus en général assez raides, plus ou moins dénudés, très perméables.

Les eaux qui s'infiltrèrent peu à peu dans cette masse poreuse la gonflent comme une

éponge, détruisent lentement l'adhérence qui existait depuis des siècles et finissent par provoquer sa destruction et son éboulement.

Des galeries de sondages et de recherches habilement pratiquées à différents niveaux ont permis de reconnaître que les eaux d'infiltration se réunissent dans un bassin inférieur formant une sorte de lac souterrain ou de grande poche analogue à la caverne de la fontaine de Vaucluse. Lorsque cette poche est remplie, les eaux doivent chercher leur issue au dehors et elles remontent comme par un siphon à la surface, en traversant une épaisse couche de cailloux roulés. Une grande dépression de terrain — le ravin de la Buna — écoule les eaux superficielles ; mais, en réalité, il existe deux cours d'eau superposés, l'un apparent, extérieur, qui ravine le talus de la montagne, c'est la Buna ; l'autre caché, souterrain, qui la fouille dans ses couches profondes, dont le débit très intermittent est formé par le trop plein du petit lac dont nous avons parlé plus haut et qui a fini à la longue par amener la désagrégation subite et l'éboulement des terres meubles supérieures.

Une particularité étrange de cette petite rivière souterraine est la forme de ses galets roulés. Tout le monde sait que les cailloux qui tapissent le lit et les berges de tous les cours d'eau torrentiels ont une forme en général très régulière et n'ont point d'arêtes vives. Leurs contours et leurs surfaces sont adoucis par les frottements et les petits chocs mille fois répétés qu'ils subissent les uns contre les autres dans leur mouvement de progression lent et continu suivant la pente du torrent. Il en est de même des ga-

lets de la mer incessamment remaniés par le va-et-vient alternatif des vagues. Ce qui les caractérise tous, malgré la différence de leur volume, c'est une même forme elliptique plus ou moins allongée, mais toujours très sensiblement aplatie. Les cailloux du couloir souterrain de la Buna ont au contraire une forme sphérique d'une régularité parfaite. Ce sont de véritables boules, dont le diamètre varie de 5 à 15 centimètres, ne présentant aucun renfoncement, aucun aplatissement, aucune aspérité, dressées et polies comme si elles sortaient de l'atelier d'un habile tourneur. Cette sphéricité presque absolue qui semble tout d'abord assez difficile à expliquer paraît devoir être attribuée à la disposition même du couloir souterrain dans lequel les cailloux sont en quelque sorte prisonniers. Ce couloir part en effet du petit lac intérieur, remonte ensuite presque verticalement de telle sorte que les cailloux, remaniés sur place, sont soulevés lorsque les eaux grossissent, retombent ensuite par leur propre poids et tourbillonnent, depuis un temps inappréciable, sans mouvement de translation, dans un mélange de boue et d'eau qui les a polis uniformément et successivement sur toutes leurs faces comme le ferait de la poudre d'émeri. C'est la seule explication rationnelle que l'on puisse donner de cette singularité minéralogique.

—
M. BOLZE donne lecture d'un rapport sur le cours de philosophie publié par M. l'abbé Bouat et dont un exemplaire a été offert à l'Académie ; ce rapport se résume comme suit :

« M. Bouat, dit M. Bolze, n'a pas eu la prétention d'apporter au monde une doctrine

nouvelle, un nouveau système philosophique. Il n'a pas voulu faire un livre éclatant, mais simplement un livre utile, un résumé des diverses doctrines, une sorte de manuel de philosophie spécialement destiné aux élèves.

« N'a-t-il pas dépassé ce cadre et son but ? Il est permis de le penser et d'avoir une idée plus relevée de son œuvre, rien qu'à voir l'étendue qu'il lui a donnée ; il est certain qu'il y a là plus de matière qu'il n'en faut pour répondre aux conditions du programme, mais je ne crois pas que ce soit un défaut, surtout quand on s'adresse aux jeunes gens, il ne faut pas trop glisser sur les objets d'études, et trop se préoccuper d'abréger. Ceux qui sont studieux et attentifs ne trouvent rien de trop, les autres savent bien abréger eux-mêmes.

« M. Francisque Boullier s'exprime d'ailleurs sur ce livre de la manière suivante :

« De pareils livres sont en effet propres à former d'excellents élèves et même à achever l'éducation de plus d'un professeur ; puis il ajoute que *M. Bouat a sagement fait dans un ouvrage destiné à des élèves, de ne pas prétendre à l'originalité et de s'en tenir à ce qui est généralement accepté dans l'école spiritualiste française sans faire d'emprunts suspects à l'Angleterre et à l'Allemagne*, le Rapporteur dit enfin :

« M. Bouat consacre la dernière partie de son livre à l'histoire de la philosophie de l'an 600 avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

« Ce n'est pas la partie la moins intéressante, ni surtout la moins utile au but de l'ouvrage. Déjà tout le cours de philosophie contenait les éléments d'une telle histoire, mais épars un peu partout, et produits selon

l'ordre des matières, plutôt que dans l'ordre des temps et d'une façon véritablement historique. M. Bouat n'a eu qu'à recueillir les systèmes, les philosophies, les écoles et leurs fondateurs, déjà indiqués et étudiés, à les résumer, à les classer, à les dater et son histoire de la philosophie était faite. »

M. PUECH communique à l'Académie un document curieux qui s'est rencontré dans les archives départementales, c'est une copie des « lettres de maîtrise ez arts libéraux » délivrées à Jean Cornille le 24 juin 1610 par l'université de Nîmes ; ce diplôme correspond à celui du baccalauréat ès-lettres décerné aujourd'hui par nos acultés. Il est ainsi libellé :

« Nullo honestamento virtus eget : ipsa magnum sui decus est ; quocumque loco sit micat. Militibus olim, qui meruerant legitime, missio concedebatur honesta. Ii qui in hac Academia Nemausensi merent, post stipendia legitime confecta curriculoque philosophiæ absoluto, honesta missione et testimonialibus libris decorari solent.

» Joannes Cornelius litteras humaniores, doctus adolescens, honeste in hac Academia vixit, philosophia quod verum curriculum, biennium intra confecit, et *Justiniani Institutiones* privatim audivit. Et antiquam athletarum coronandorum formulam, qua etiam Sanctus Paulus Apostolus usus est, usurpem, ΝΟΜΙΜΩΣ ΗΘΛΗΚΕ (il a fourni régulièrement sa carrière.) In cujus rei testimonium, nos subscripsimus et sigillo nostro subsignavimus die vicesimâ quarta Junii millesimo sexentesimo decimo.

Isaacus CHEIRONUS,
moderator Academiae.

» Cette pièce, unique en son genre, est tirée du registre des insinuations ecclésiastiques (*Arch. départ.* G 901 f 62). Si elle est d'une latinité assez faible, elle témoigne d'une certaine recherche et offre une incontestable originalité.

M. LIOTARD, au nom de la Commission de comptabilité présente l'état de la situation financière de l'Académie, à la clôture de l'exercice 1886, tel qu'il résulte des comptes de M. le Trésorier.

Ces comptes se soldent au 31 décembre dernier :

En recettes par la somme de..	4.760 92
En dépenses.....	1.653 95

D'où résulte un excédant de. 3.106 97

Mais le Rapporteur fait observer que la plus grande partie de cet excédant sera absorbée par les frais de publication du volume des Mémoires de 1886, dont la facture a été présentée tardivement et n'a pu par conséquent être soldée avant le 31 décembre 1886.

A l'issue de la séance, la Commission spéciale nommée en vue du concours de 1887, se réunit pour l'appréciation des Mémoires qui se sont produits avant le 31 décembre sur la question de l'influence du Félibrige, et pour la nomination de son rapporteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 16 avril 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Bolze, Robert, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, C^{te} de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 2 avril est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages adressés à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Revue épigraphique de M. Allmer, 1^{er} trim. 1887.

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, 1885.

Accademia dei Lincei, 20 février 1887.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, février 1887.

Antiquaires de la Morinie, 1^{er} trim. 1887.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1^{er} avril 1887.

Revue Savoisienne, (Société florimontane d'Annecy,) avril 1887.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n^o 22.

Société de l'Yonne, 40^e vol. année 1886.

Société d'Agriculture de France, mars 1887.

Société d'étude des Hautes-Alpes, 2^o trimestre, 1887.

—

L'Académie a reçu en outre :

Quatre numéros du *Salut public de Lyon* ;
Embryologie de l'œuf du ver à soie (des sexes ; second Mémoire par E. de Plagniol, (lauréat de l'Académie de Nîmes).

Notes sur quelques plantes de la flore lacustre du Gard, par M. de Sarran d'Allard, (de la *Société géologique de France*) ;

Istoria Petri et Pauli, par M. Guillaume, chanoine honoraire de Gap, archiviste des Hautes-Alpes, (*Annexe du Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*) ;

De Tuchinorum rebellione in vicaria Nemausensi, thèse de M. le professeur Petit devant la Faculté d'Aix.

—

L'Académie a reçu de M. l'Ingénieur Cheysson, en réponse à l'avis qui lui a été donné de son affiliation à titre d'Associé-correspondant, une lettre par laquelle il exprime sa satisfaction et sa gratitude. Cette lettre est datée de Rome, où M. Cheysson a été délégué pour représenter le Ministère des travaux publics devant l'institut international de statistique dont il est membre.

M. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Directeur des Beaux-Arts ont, chacun de son côté, adressé leurs derniers avis au sujet de l'ouverture du congrès des Sociétés savantes dont les travaux se poursuivront à la Sorbonne dans les journées des 1, 2 et 3 juin. L'Académie est invitée à désigner avant le 1^{er} mai ceux de ses membres

qui auraient à présenter des communications sur quelque'une des questions contenues au programme communiqué ou en dehors du programme. Ceux qui désireraient mettre à profit les dispositions favorables accordées pour le trajet de Nîmes à Paris et retour entre le 22 mai et le 9 juin doivent être signalés à M. le Ministre avant le 1^{er} mai, terme de rigueur.

M. LIOTARD fournit quelques renseignements sur la composition de l'annuaire de la Société Philotechnique pour l'année 1885 dans lequel, comme d'ordinaire, dominent les œuvres poétiques ou de littérature légère, et appelle particulièrement l'attention sur les programmes des deux séances publiques de la dite année, divisées en trois sections : partie littéraire, partie musicale, partie dramatique, dont tous les éléments sont fournis par les membres de la Société. Les travaux plus graves, consistant en lectures ou rapports entendus en séance particulière ne sont compris au volume annuel que sous la forme d'une table analytique.

L'Académie appelée à fixer le jour de sa séance publique annuelle au cours du printemps, adopte la date du samedi 21 mai, à huit jours d'intervalle entre les deux séances ordinaires des 14 et 28 du même mois.

L'ordre des lectures est arrêté en vue de la séance publique provisoirement comme suit :

Allocution de M. le Président, (M. l'abbé Ferry) ;

Compte-rendu des travaux de l'année 1886, présenté par M. le Président d'année, (M. Delépine) ;

Rapport sur le concours littéraire de 1887
(question du Felibrige) par M. Robert,
rapporteur de la Commission ;

Œuvre poétique par M. Bigot.

Sans préjudice de l'adjonction de quelque
œuvre supplémentaire qui pourrait se pro-
duire dans les deux séances en perspective
des 30 avril et 14 mai.

Dans la séance publique du 21 mai devra
être rappelé le concours pendant pour 1888 :
Notice sur Jean Nicot, homme de lettres et
diplomate, et devra être annoncé en outre,
le projet du concours pour 1889.

L'Académie adopte pour sujet de ce se-
cond concours une étude sur les travaux
historiques de M. Guizot.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.

Séance du 30 avril 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Aurès, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Bolze, Doze, Delépine, Robert, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, Maurin, de Balincourt, *Membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications reçues pendant la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Bulletin de la Société de la Loire, février, mars, 1887.

Bulletin de la Société de Poligny 1^{er} trimestre, 1887.

Revue de la Société de Valenciennes, 1^{er} trimestre, 1887.

Bulletin de la Société Dunoise, avril 1887.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, 1^{er} trim. 1887.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1887.

Bulletin de la Société d'Agriculture de France, table du tome XXXVI.

Bulletin de la Société de médecine légale, tome IX, 2^e partie.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1^{re} livraison, 1887.

Bulletin de la Société philomathique de Paris, tome X, 1885-86.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, juillet, décembre, 1886.

Bulletin des bibliothèques et des archives, 1886, n° 3.

Bulletin de la Société botanique de France, compte rendu des séances, 1887, n° 1.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, Bulletin de 1886, fin.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, mars 1887.

Atti dell' Accademia dei Lincei, fasc. 5 et 6 de 1887.

Bulletin du Museum de zoologie d'Harvard-Collège, tome XIII, n° 3.

Revue de l'histoire des religions, annexe du musée Guimet, janvier, février, 1887.

Bulletin de la Commission météorologique du Gard, janvier, 1887.

—
M. l'abbé Saurel, associé-correspondant, fait hommage à l'Académie d'une nouvelle étude sur la ville antique d'Aeria dont il retrouve le véritable emplacement au lieu dit de Clairier.

—
M. le Secrétaire communique un avis, annonçant la tenue de la 57^e session du congrès archéologique pour 1887, à Soissons-et-Laon (Aisne) qui ouvrira le jeudi 23 juin à l'hôtel de ville de Soissons. Le prix de la souscription est de 10 fr.

2^o L'avis donné par M. Sextius Michel, maire du XV^e arrondissement de Paris, relatif à l'ouverture d'une souscription pour l'érection d'un monument à la Mémoire du félibre Théodore Aubanel.

—

L'Académie est informée indirectement de la mort de M. le docteur Schilizzi, d'Aiguesmortes, le plus ancien de nos membres non-résidants et consigne au procès-verbal l'expression de ses regrets : ce décès constitue une seconde vacance dans la catégorie des membres non résidants. L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir dès à présent à ces deux vacances, et que le registre pour les présentations des candidats sera ouvert dès à présent, pour le remplacement de MM. Barafort et Schilizzi.

La parole est donnée à M. Aurès qui communique à l'Académie un Mémoire qu'il a rédigé sur le système de métrologie des Assyriens, pour réfuter les erreurs qu'il a relevées dans une publication sur le même sujet émanant de M. Jules Oppert, membre de l'Institut (Acad. des inscriptions et Belles-lettres). Les conclusions de M. Aurès fondées sur de longues et patientes études de cette question, pour laquelle il est spécialement compétent, reçoivent l'approbation de l'Académie, qui reconnaît inutile d'en renvoyer l'examen à une Commission, comme le propose M. Aurès, et décide que le Mémoire sera inséré dans le volume des travaux de l'Académie en cours de publication, de manière à hâter sa propagation parmi le monde savant.

L'Académie entend ensuite :

Le compte-rendu des travaux de l'Académie en 1886, rédigé par M. Delépine en qualité de Président de la dite année, en vue de la séance publique fixée au samedi 21 mai.

M. Dardier présente une étude littéraire

et critique sur la *Correspondance de Madame de Maintenon*, d'après le récent ouvrage de M. Geffroy, de l'Institut, en voici le résumé :

« Ne connaîtrions-nous pas sous ses véritables traits la femme célèbre qui s'appela successivement : Françoise d'Aubigné, M^{me} Scarron, M^{me} la marquise de Maintenon, et qui, pendant plus de trente ans, sur les marches du trône, mêla sa vie à celle de Louis XIV ? N'aurait-elle pas exercé sur la fin du règne une influence considérable, et une influence qui ne tourna ni à la grandeur ni à la prospérité de la France ? Notre siècle, curieux de réhabilitation, réussirait-il à nous la faire aimer et estimer ?

» Elle a été évidemment trop ravalée par ses contemporains, la princesse palatine et Saint-Simon. Leur témoignage est trop passionné pour n'être pas suspect. Une main qui tremble d'indignation, de mépris ou de colère ne tient pas fermement le pinceau, et la ressemblance ne saurait être parfaite.

» Si l'on veut arriver à se faire un jugement par soi-même et à voir par ses yeux, il n'est pas de meilleure source d'information que le *choix de lettres et entretiens* que vient de publier M. Geffroy. Le savant éditeur a donné les lettres dans l'ordre des dates : la première est de 1648 ou 1649 ; Françoise d'Aubigné avait alors treize ou quatorze ans, la dernière est du 9 février 1719, deux mois environ avant sa mort. Ces lettres sont reliées entre elles par des notices qui forment comme un récit continu.

» Deux choses ressortent de cette publication : c'est qu'il y avait dans Mme de Maintenon l'étoffe d'un éducateur et le talent d'un écrivain. St-Cyr et sa correspon-

dance le prouvent avec une entière évidence.

» Mais les meilleurs esprits seront encore divisés sur la question suivante : Quelle est la part de responsabilité qui revient à Mme de Maintenon dans les grandes résolutions politiques du règne, en particulier dans la révocation de l'Edit de Nantes.

M. Geffroy estime qu'elle n'y est pour rien, qu'elle a seulement laissé faire. Il va trop loin toutefois quand il écrit « qu'avant et après la révocation, elle blâme et déplore les violences. »

» Elle recommande à son frère, il est vrai la douceur envers les huguenots ; mais c'est en 1672, alors qu'elle était simple gouvernante des premiers enfants du roi et de Mme de Montespan, et que par conséquent elle ne pouvait ni prévoir la prodigieuse fortune qui lui advint, ni soupçonner que Louis XIV pensât déjà à l'extermination des protestants.

» Son langage est tout autre dès 1680, quand elle est montée en faveur et qu'elle va remplacer la maîtresse délaissée. Elle a obtenu du roi, pour son frère la somme de 108 mille livres, et elle lui recommande de « tourner utilement » cet argent, en achetant « les terres qui se donnent en Poitou par la désolation et la désertion des huguenots. » Elle pousse ce frère, triste personnage s'il en fut, à faire des conversions tant qu'il pourra, lui demandant toutefois de « ne pas corrompre les mœurs en prêchant la doctrine. » Contre Bossuet et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, elle veut, comme Bâville, qu'on force les nouveaux convertis à assister à la messe. » La violence ne lui répugnait donc pas. N'a-t-

elle pas, d'ailleurs, fait enlever par lettres de cachet les enfants de son cousin de Villette.

» Mais un document plus précis existe de *sa main*, qu'elle ne répudiait pas les moyens violents. Lors des négociations de Ryswick (1697), elle fut appelée à donner par écrit son avis sur un mémoire remis au roi par les protestants, qui demandaient la liberté de conscience et le retour des réfugiés. Elle veut que leur demande soit repoussée. « Quitter ainsi, dit-elle, une entreprise que le roi a poussée si hautement, sur laquelle il a permis qu'on lui ait donné tant de louanges, et dans laquelle ses ennemis ont toujours publié qu'il succomberait, il me semble que cela intéresserait sa réputation et serait contraire à la sagesse et à la fermeté ordinaire de ses résolutions. »

» Ses lettres à Bâville, qui sont à la Bibliothèque publique de Genève et que M. le professeur Etienne Chastel a publiées, il y a douze ans, sont pleines d'éloges, de flatteries, d'approbation cordiale à l'adresse de ce terrible intendant du Languedoc qui fut sans pitié pour les protestants des Cévennes.

» Au reste, la haute position qu'elle occupa après son mariage secret (janvier 1684) et l'influence incontestable qu'elle acquit peu à peu sur l'esprit du roi qui faisait si grand cas de son jugement, de sa solidité de raison, l'auraient mise à même, si elle l'avait voulu, d'arrêter bien des violences. N'est-elle pas, en ce sens, responsable du mal qu'elle n'a pas empêché ? »

Les autres lectures à l'ordre du jour sont renvoyées, vu l'heure avancée, à la prochaine séance.

Séance du 14 mai 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Puech, Faudon, Bolze, Doze, Delépine, Robert, Dardier, Bondurand, Simon, Villard, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liottard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine, énumérées ci-après :

Mémoires de la Société d'Agriculture de France, tome CXXXI.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1886.

Bulletin de la Société archéologique de Vendomois, tome XXV, 1886.

Revue Savoisienne (Florimontane d'Annecy), 5 mai 1887.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4^e trim. 1886.

Bulletin de la Diana (Montbrison), tome IV, n^o 1.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1886, n^{os} 3 et 4.

Bulletin de la Société de la Loire, avril 1887.

Revue du département du Tarn, septembre à décembre, 1886.

Bulletin de la Société de la Basse-Alsace, (Strasbourg), 1887.

Geological Survey, année 1885.

Actes de l'Université de Lund, (Suède), 1885-86.

—
L'Académie a reçu à titre d'hommage :
Les Bonnier ou une famille de financiers au XVIII^e siècle, par M. Grasset-Morel.

Et la dernière partie de la publication de notre regretté confrère M. Germain : *Liber instrumentorum memorialium* — cartulaire des Guilhems de Montpellier, 2 fascicules in-4^o.

—
Au début de la séance, l'Académie a décerné le titre de membre honoraire à M. le général Perrier, notre compatriote, que ses savants travaux de Géodésie ont récemment appelé à siéger à l'Institut, et à M. le colonel Pothier, commandant à Nîmes, le 38^e d'artillerie qui s'est acquis une grande notoriété par ses études d'archéologie celtique.

—
La séance est entièrement remplie par la communication des pièces qui sont portées au programme de la séance publique annoncée pour le samedi 21 mai prochain, savoir :

Le discours d'ouverture de M. l'abbé Ferry, président ; une fable patoise, de M. Bigot ; et le rapport par M. Robert au nom de la Commission formant le jury du concours de 1887 sur la question du Felibrige.

L'Académie ratifie les conclusions du

dit rapport qui tendent à accorder le prix du concours à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 3, portant pour épigraphe : *La France est assez riche pour avoir deux littératures* ; et une mention très honorable à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 2, ayant pour épigraphe : *Fonte frigida, fonte frigida con amor*.

Les plis cachetés ouverts par M. le Président font connaître les noms des lauréats : Le premier est M. Noël Roche, secrétaire de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes à Digne — le second, M. Gustave Arnaud, licencié ès lettres, demeurant aussi à Digne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 21 mai 1887.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, conformément aux décisions prises à cet égard devant une assemblée nombreuse et choisie dans la salle de l'Hôtel de Ville, mise à sa disposition par la bienveillance de la municipalité.

M. le Maire de Nîmes (M. Maruéjol) avait bien voulu honorer la réunion de sa présence et a pris place avec les Membres du bureau à la droite de M. le Président.

M. le Préfet, empêché par le service du conseil de révision, avait fait agréer ses excuses et ses regrets.

Étaient présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Ginoux, Lenthéric, Gouazé, Puech, Faudon, Bolze, Delépine, Robert, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, Cte de Balincourt, *membres résidants* ; Goudard, *membre non-résidant* ; Colonel Pothier, *membre honoraire* ; d'Albiouse, *associé-correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Les lectures se sont succédé suivant le programme arrêté et publié pour la circonstance.

1° Discours de M. l'abbé Ferry, *président*, ayant pour sujet l'*Eloquence académique* ;

2° Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1886, rédigé par M. Delépine, président pour la dite année.

3° Rapport sur les résultats du concours de 1887. *Histoire littéraire du Felibrige, son importance et son avenir*, par M. Robert, secrétaire de la Commission du concours ; les noms des lauréats ont été proclamés conformément à la décision prise dans la séance du 14 mai ;

4° Fable patoise imitée de la Fontaine : *Lou Rinar et lou Singe*, par M. Bigot.

Au cours de la séance, M. le Maire a distribué 3 médailles d'argent, comme témoignage de gratitude à trois personnes qui ont fait don de fragments antiques au musée lapidaire de la ville :

1° A M. Boissier pour un petit autel de laraire, trouvé dans sa propriété attenante au temple de Diane ;

2° A M. Gustave Fabre pour le don d'une inscription fragmentaire, de l'époque gallo-romaine trouvée dans sa propriété de Saint-Cosme.

3° A M. Claude Dussaud pour don d'inscriptions et fragments de sculpture extraits du bâtiment qu'il a fait construire sur l'emplacement des *Vieux augustins*.

M. le Secrétaire a donné lecture du programme des deux concours ouverts par l'Académie, le premier pour l'année 1888, reproduit l'étude déjà demandée pour 1886, Jean Nicot, seigneur de Villemain, secré-

taire du roi Henri II, homme de lettres et diplomate du XVI^e siècle.

Le second afférent à l'année 1889 a pour sujet une étude sur François Guizot, *historien*.

L'Assemblée s'est séparée à 10 heures, emportant de la séance les impressions les plus favorables.

Séance du 28 mai 1887.

Présents: MM. l'abbé FERRY, *Président* ;
Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Gouazé,
Puech, Bolze, Delépine, Dardier, Bondu-
rand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé
Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin,
Cte de Balincourt, *Membres résidants* ;
Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publica-
tions périodiques et des ouvrages offerts en
hommage à l'Académie, pendant la dernière
quinzaine, conformément à la liste sui-
vante :

*Bulletin de la Société des Sciences natu-
relles de Rouen, 2^e sem. 1886.*

*Bulletin de la Société de la Lozère, mars
1887.*

*Bulletin de la Société nationale d'agri-
culture n^o 4 de 1887.*

*Bulletin de la Société archéologique et
historique du Limousin tome XXXIV.*

*Bulletin de la Société archéologique de la
Charente, année 1886.*

*Annales de la Société historique et ar-
chéologique de Château-Thierry, année
1885.*

*Recueil de l'Académie des Jeux floraux,
Toulouse 1887.*

Revue épigraphique du Midi (Allmer), 2^e trim. 1887.

Atti dell' Accademia dei Lincei, avril 1887.

Bulletin de la Société de la Basse-Alsace (Strasbourg), mai 1887.

Rapport sur le concours de la Société de statistique de Marseille, 1886.

Album archéologique de la Société des antiquaires de Picardie, 1^{er} fascicule.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

1^o *Langue internationale neo-latine*, nouvelle publication de M. Courtonne, de la Société de Nice.

2. 8 numéros de la *Gazette officielle de Venezuela*.

3. *Histoire politique et religieuse de la ville des Vans*, par M. Tallon.

4. *Fragment de la guerre des Camisards dans les environs d'Alais, Vernoux, Le Cheylard...* par un anonyme 1692-1709 publié avec introduction et notes par Marius Tallon.

5. Quatre numéros du *Furet Nimois*, contenant des articles de M. Lucien Pascal sur les *Monuments romains de Nîmes*.

6. Quatre volumes transmis par M. le général Perrier, relatifs aux travaux rentrant dans son service géographique au ministère de la guerre, savoir : *tomes X, XI et XII du Mémorial du dépôt de la guerre, et la jonction géodésique et astronomique de l'Algérie avec l'Espagne*.

7. *La physiologie de l'esprit*, par M. Paulhan, bibliothécaire de la ville.

8. *Les phénomènes affectifs et les lois de leur apparition*, par le même

M. le Président soumet à l'Académie la

proposition de pourvoir à la vacance existant dans la classe des membres résidants par la retraite de M. Ch. Dombre, — la question étant résolue affirmativement, une place est déclarée vacante parmi les *Membres résidants*, et le délai pour recevoir les propositions en remplacement, est fixé à quinzaine, au jour de la prochaine séance, 11 juin.

L'Académie déclare également clos à ce jour 28 mai, le délai de présentation en vue de l'élection de deux Membres *non-résidants* en remplacement de MM. Barafort et Schilizzi.

M. le docteur PUECH fournit les renseignements suivants sur le fonctionnement d'une fabrique de faïence à Nîmes dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

« Dans les derniers jours du règne de Henri II, il y avait à Nîmes, au faubourg Saint-Antoine et au commencement de la rue *Carretarié*, deux ateliers de potiers placés porte à porte : l'un dirigé par Pierre Paris, qui laissa une nombreuse lignée ; l'autre par Antoine Sigalon, qui mourut vingt-huit ans plus tard sans héritier direct.

» Ces potiers de terre vivaient en parfaite intelligence. Tous les deux faisaient cependant le même travail, c'est-à-dire de la poterie commune, recouverte d'un vernis transparent à base de plomb ; mais tandis que le premier ne sortait pas de cette fabrication, le second n'y recourait que par contrainte et nécessité. Avait-il voyagé en Italie ? avait-il été initié par quelques ouvriers dressés dans les fabriques célèbres de cette contrée, ou bien s'était-il formé de lui-même ? on ne saurait se prononcer : tout ce

qu'on peut dire c'est que Sigalon savait appliquer l'émail à base d'étain, peindre et décorer les pièces qui sortaient de son tour.

» Ces aptitudes, tout à fait exceptionnelles, ne sont pas inventées à plaisir ; elles ressortent de deux documents authentiques datés, le premier du 13 septembre 1573, le dernier, du 6 février 1585. En voici une analyse assez détaillée ; car l'un et l'autre sont trop étendus pour être reproduits intégralement.

» Pendant les troubles politiques et religieux, la maison occupée par le potier a été démolie, et en attendant qu'elle soit reconstruite, il a dû interrompre ses travaux. Il est las d'attendre, et comme ce désastre l'a rendu prudent, il abandonne le faubourg, se réfugie derrière les remparts et installe son atelier dans une maison sise rue Saint-Marc, appartenant à Pierre Rogier, conseiller au Présidial.

» En dépit des nuages amoncelés à l'horizon, sa fabrique est aménagée sur un assez grand pied. Le conseiller lui cède « la commodité d'une partie du jardin où est le puits tournoyant », le four que le locataire a dû construire à ses frais, les tabliers du jardin qui sont au midi et trois grandes pièces au rez-de-chaussée, savoir : « la salle basse vaultée, avec un aultre bas, joignant la porte vers le jardin et un aultre bas où sont certaines pillés ». Au premier étage, il a une salle et trois chambres, et de plus la faculté de mettre au grenier jusques à douze salmées de blé.

» Outre vingt-quatre livres en espèces monnayées, Sigalon devra chaque année livrer à son propriétaire des produits de sa fabrication. Ce sont : « douze oulles de terre

six grandes et six moyennes pour la cuisine ; deux dourques pour tenir eau ; quatre cassoles ; trois béringuières (bassin de chaise percée) deux abreuvoirs de pigeon etc, etc. Pour la poterie fine, ce sont : *deux copes* (coupes) *en façon de Pise, figurées et à façon d'argent avec couvercles pour tenir beurre ; deux aiguieres en façon de Pise et un bassin de mesme façon, de l'ouvrage et peinture que ledit Sigalon voudra. »*

» Cette police, tirée des notes de Sabatier, (1573, fol.320), est un document capital. Elle témoigne à la fois et de l'importance de la fabrique et de l'aptitude de Sigalon à imiter les faïences italiennes. L'homme qui sait émailler et peindre des vases, est plus qu'un potier ; c'est, disons le mot, un véritable artiste en céramique.

» Cette conclusion, qui n'est pas dictée par l'amour du clocher, mais par un sentiment de justice, est corroborée par un document encore plus significatif. Ici, en effet, il s'agit non d'un propriétaire généralement assez accommodant, ni d'un Nimois porté à l'indulgence envers l'œuvre d'un compatriote, mais d'un étranger qui obéit à d'autres considérations. C'est un apothicaire d'Avignon, Balthazar Olivier, qui, après avoir donné neuf francs d'arrhes, paie à Sigalon la somme de 73 francs 14 sols pour remise à un muletier, qu'il a envoyé tout exprès, de

« Troys douzaines et demie *cabrettes* avec leur couvercle, troys douzaines et demie grands pots pour compositions avec leur couvercle à raison de sept francs la douzaine ; »

« Deux douzaines de pots moyens avec leur couvercle à raison de trois francs et demi la douzaine ; »

« Trois douzaines pots pour pilules avec leur couvercle à raison de quatre francs la douzaine ; »

« Six coupes de monstre à vingt-quatre sols pièce ; »

« Trois fourques pour confitures, à cinquante sols pièce. (Sabatier, 1585, fol 185)

» Quelle était l'ornementation de ces diverses pièces? c'est ce qu'il est impossible de dire. Tout ce qu'il est permis de remarquer c'est que, vu leur destination et leur coût — la somme totale équivalait à plus de 820 fr. — elles devaient être richement décorées. On sait en effet qu'à cette époque, les vases renfermant l'arsenal pharmaceutique constituaient tout le luxe des boutiques d'apothicaire.

» Tels sont les documents relatifs à la plus ancienne fabrique de faïence à Nîmes. Quant à Sigalon, qui en a été le créateur, il est mort à la tâche en l'année 1589, laissant une fortune honorable. En dépit du malheur des temps, il est sorti de pair, et s'il continué d'être appelé potier de terre, il paie à lui seul quatre fois plus de contributions que ses quatre confrères réunis.

» Inutile d'ajouter que l'œuvre du premier de nos faïenciers n'a laissé d'autres traces que celles qui viennent d'être relevées. Sans doute, durant un siècle encore, les inventaires signalent de temps à autre, chez les personnes opulentes, des poteries qui semblent être sorties de ses mains, c'est-à-dire des assiettes et des plats à *la façon de Pise*; mais soit que le temps en ait détruit les derniers témoins, soit que l'amour de la nouveauté les ait fait reléguer au grenier ou dans les maisons de campagne, avec le XVIII^e siècle, on cesse de noter des vesti-

ges de cette faïencerie. On a des garnitures de cheminée de diverses provenances ; on a des services de faïence de Moustiers et de Montpellier : quant aux antiques produits de notre industrie locale, ils ont disparu à tout jamais. »

M. de BALINCOURT donne lecture du Mémoire dont suit le texte :

Un collectionneur au XVII^e siècle.

On a dit avec raison, le moi est haïssable ; j'ajoute et pour les mêmes motifs : les ancêtres des autres ne le sont pas moins. Que l'Académie me pardonne donc de venir encore une fois exhumer devant elle un nouveau personnage de la même famille. Elle comprendra que je suis bien aise de récolter sur mes terres, en attendant l'heure prochaine où il me faudra glaner péniblement sur celles d'autrui.

D'abord mon héros n'est pas le premier venu : René de Génas, sieur de Beau lieu, lieutenant de roi de la ville et citadelle de Valence, a vécu cent ans, ce qui n'est pas un mince mérite ; il a été décoré de la croix de Saint-Louis à 75 ans de services, ce qui n'est pas le fait d'un intrigant ; enfin, il a mérité que l'auteur de la noblesse du Comtat Venaissin, Pithon-Curt, lui consacra dans son ouvrage les lignes suivantes :

« A l'âge de 99 ans, il n'avait aucune infirmité, mangeant de tout, très vif, fort et vigoureux, marchant et dansant très légèrement, très propre sur sa personne et ses habits, fort poli, lisant les plus menus caractères sans s'être jamais servi de lunettes ; mais il était un peu sourd. Il avait la mémoire présente et étendue, l'esprit très orné, faisant dans ses lectures des remarques principalement sur les médailles, en-

» tendant très bien le latin et la plupart des
» langues vivantes de l'Europe. »

» Certes voilà une figure originale. Quelques détails biographiques l'accuseront davantage, et la physionomie du personnage donnera quelque intérêt à la collection qu'il forma pendant sa longue existence et dont nous dirons quelques mots.

Il naquit à Valence le 5 janvier 1642 et fut baptisé le 6, au prêche de Soyons. Il était fils de Paul de Génas et de Madeleine Estezet, petit-fils de Marguerite de Saulces, dont le frère, devenu acquéreur en 1623 du domaine de Freycinet, fut un des ancêtres de l'ancien Ministre. A quelle époque devint-il catholique ? Dans son enfance sans doute, car les nouveaux convertis adultes se tenaient sur la réserve pour le culte extérieur et notre châtelain a une chapelle très bien montée, des objets de piété dans sa chambre et, à l'occasion dans son inventaire, des expressions fort mal sonnantes à l'adresse des Réformateurs dont il a conservé les portraits. Garde du corps dans la compagnie de Rochefort, puis lieutenant au régiment du roi, il obtint en 1675, les fonctions paisibles qu'il devait exercer si longtemps. Faute de pouvoir guerroyer avec l'ennemi, il prit à partie le présidial et les magistrats de la ville et eut avec eux des démêlés sérieux sur ses droits de préséance dans les cérémonies publiques. Un arrêt du conseil lui donna gain de cause et Louvois rappela sévèrement à l'ordre les récalcitrants qui avaient fait mine de résister. « Sa Majesté, leur écrit-il, prendra des mesures qui vous feront cognoistre la manière dont Elle veut estre obéie. » (Lettre du 11 février 1679.)

René de Génas ne se maria pas. L'ancien officier aux gardes avait-il conservé le souvenir trop fidèle de ces beautés de la Cour, dont les nombreux portraits décoraient sa retraite ? Une d'elles est même désignée par cette mention discrète ou indiscreète : une dame que j'ai toujours honorée. Quoi qu'il en soit, vers la fin de sa vie, n'ayant plus pour héritier direct qu'un neveu, célibataire endurci comme lui, il s'adressa à la branche des Beauvoisin et écrivit à Louis de Génas, baron de Vauvert, que voyant à regret finir une famille illustrée par 500 ans de noblesse et d'emplois élevés, il substituait son fils dans son testament à son propre neveu, le priant seulement de le marier le plus tôt possible. Faute d'héritier mâle, ses biens devaient échoir en effet à l'hôpital de Valence. Pour éviter les frais d'un inventaire par autorité de justice, il dressa lui-même la liste détaillée des meubles de son château de Cléon d'Andran et de son logement à la citadelle, en 502 articles, dans toutes les formes et avec le soin le plus scrupuleux. M. Lacroix, archiviste de la Drôme, a bien voulu me fournir une copie de cette pièce dont l'original est déposé aux archives hospitalières de Valence : nous ne relèverons dans ce volumineux document que les articles les plus bizarres et les plus intéressants.

Le mobilier, qu'on trouvait trop ancien lors de l'expertise de 1760, ferait prime aujourd'hui à l'hôtel des ventes : lits à la duchesse en tapisserie, en damas vert, en point d'Angleterre, housses en soie rouge et blanche ; tables et bahuts à colonnes torsées, chaises et sofas en maroquin. Les murs sont tendus de tapisseries de haute lis-

se ou de satinade de Turin. Les tableaux sont nombreux : on y remarque les Amours de l'Albano, les portraits des évêques de Valence, de beaucoup de personnages célèbres, des ancêtres du propriétaire et de René de Génas lui-même.

Quelques curiosités, objets de physique amusante, souvenirs historiques et talismans, qui, malgré le scepticisme apparent du testateur, ne laissent pas de le préoccuper et en tous cas, devaient impressionner le public d'alors. Citons au hasard :

« Un tuyau de verre avec deux globes à chaque bout qui sert à séparer l'eau du vin quoique mêlés, quand on les met dans cet instrument appelé *separatorio* », appareil, qui, par parenthèse, ne serait pas à dédaigner aujourd'hui par ces temps de mouillage.

» Une discipline en agnelets de cuivre, avec un manche d'ébène, pièce rare et bien travaillée en Amérique. »

« Un peigne de fer, ouvragé à jour, et deux petits miroirs qui appartenaient à Diane de Poitiers. »

« Un vieux bassin, appelé par les Romains *libans*, d'un métal inconnu et d'un ouvrage infini, ayant servi à Lucius Ogidius Marius, pontife perpétuel, pour un sacrifice en l'honneur de l'empereur Philippe, et que j'estime plus que s'il était en argent fin. »

Un trait de mœurs en passant : « Seize petits seaux appelés *baguenaudiers*, où l'on met de l'eau et un verre quand on veut un peu boire après le diner et qu'on renvoie les valets. »

Puis la sorcellerie : « Un crapaud de cuivre doré avec une chaînette du même métal, pour préserver de toutes sortes de

venins et de morsures d'animaux venimeux. »

« Une pierre plate, carrée, couleur d'ardoise, trouvée en terre dans un pot bien luté, pour donner des récoltes abondantes, auxquels j'ajoute autant de foi qu'à l'Alcoran, et si je les garde ce n'est que pour désabuser les sots qui y croient. »

« La pierre Cobra, que appelons serpentine, et qui n'est autre chose qu'une composition des orientaux pour guérir toutes sortes de morsures d'animaux. En l'appliquant dessus, elle s'attache fortement jusqu'à ce qu'elle ait tiré tout le venin ; après quoi elle tombe et il faut la mettre dans une tasse de lait pendant quelques heures où elle dépose tout le venin qu'elle avait tiré. Ce lait doit être enterré, étant du véritable poison. »

« Deux crapaudines, qu'on tire de la tête des crapauds, utiles contre les venins. »

« Quatre olives et sept lentilles pétrifiées, venant de Judée, et provenant du jardin dont les fruits furent changés en pierres par le prophète Elisée. . . . »

N'allons pas plus loin ! j'ai comme un vague soupçon que le collectionneur émérite a voulu se moquer de ses héritiers, d'autant plus qu'il ajoute d'un air que je suppose narquois : « Je n'ai pas pu m'en procurer davantage. » Mieux vaut passer à des trésors plus authentiques et plus dignes de nos regrets.

D'abord un choix de livres rares relatifs à la numismatique, dont j'ai pu, à l'aide du Manuel de Brunet, reconstituer les titres défigurés par le copiste. J'y trouve les œuvres de Vaillant, de Savot et d'Antoine Le Pois ; les collections de médailles de Jacques de Bie, d'Occo et de Strada. Beaucoup

d'autres bons ouvrages : les histoires de Provence et du Dauphiné, un Montaigne in-folio, un magnifique Pétrarque, édition de Venise ; un livre d'heures gothique sur vélin et avec des estampes sur chaque feuillet différentes.

Puis le médailler, le *clou* de la collection, comprenant :

1° La suite complète des empereurs romains, en bronze, grand et petit module ; quelques souverains français et étrangers et personnages célèbres, entre autres un cardinal de Porto-Carrero, « exquis pour sa gravure. »

2° Plus de 700 monnaies et médailles d'argent ; autre suite d'empereurs, princes et hommes illustres ; et, — pièce intéressante au plus haut degré pour la famille, — la médaille frappée sous Louis XI, par ordre de François de Génas, général des finances, avec ses armes et sa devise : « Je suis content. »

3° Une vingtaine de médailles d'or : Jules César, Auguste, Tibère, Septime Sévère, Néron, Galba, Othon (rarissime, comme on sait), Marc-Aurèle, Vespasien, Titus, Domitien, Justin, Justinien, les deux Valentinien, Bogoris, etc.

Enfin les papiers et titres de famille et les lettres de Louis XI à François de Génas, dont il ne nous reste que les copies, les originaux ayant été prêtés à un parent, Annet de Génas, prieur de Charpey, et, à sa mort, perdus ou recueillis par son héritier, Jean de Catelan, évêque de Valence.

Ajoutons pour les esprits pratiques que cette collection se trouvait conservée et comme encadrée dans un beau château environné lui-même d'un vaste domaine.

Cette demeure seigneuriale, bâtie sous Louis XIII et qui existe encore, avait un aspect assez imposant. Précédée d'un vaste parterre, elle consistait en deux ailes flanquant un corps de logis en retraite auquel on arrivait par un escalier extérieur monumental. Derrière le château, les bâtiments d'exploitation, puis les terres, vignes, prés et bois d'une superficie totale de 315 sétérées (71 hectares).

Réné de Génas mourut en 1742 et son neveu Christophe en 1760. Le 6 septembre de cette année, les sieurs Vaussenas de Crest et François Beau, de Vauvert, experts choisis l'un du marquis de la Blachette, héritier de Christophe, l'autre du baron de Vauvert, héritier substitué, procédèrent à la vérification du dit inventaire et à l'estimation du mobilier. La vérité m'oblige à avouer qu'il fut estimé 3.805 livres, cinq sols, eu égard à sa vieillesse et aussi, je pense, aux exigences du fisc. Les beaux jours du bric-à-brac n'étaient pas encore venus. Vingt ans après, Pierre de Génas, baron de Vauvert, mourait à son tour ne laissant que des filles et, en vertu du testament de 1739, château, terres, tableaux, médailles et talismans firent retour à l'hôpital de Valence.

C'était une belle institution que celle des substitutions : elle a fait la fortune des notaires et des gens de chicane. Réné de Génas avait vu finir un procès sur cette matière, commencé trois siècles auparavant. En 1439, un de ses ancêtres avait légué ses biens à son neveu avec substitution des mâles à l'infini, ce qui avait entretenu une perpétuelle mésintelligence dans sa famille : il tenait à conserver cette bonne tradition.

Il est juste de dire que l'hôpital nous a

abandonné les papiers et les portraits d'aïeux, par égard pour le testateur et sans doute pour le mérite de la peinture. Et maintenant j'ai la consolation de contempler tous les jours les traits de ce vieux brave, qui voyant tous mes soins pour ce qui me vient de lui, doit regretter là-haut de ne pas avoir laissé venir tout le reste en d'aussi bonnes mains. »

Mai 1887.

M. BONDURAND offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Frédéric Paulhan, bibliothécaire de la ville de Nîmes, deux ouvrages de philosophie.

« Le premier fait partie de la *Bibliothèque utile* et a pour titre *La physiologie de l'esprit* (Paris, Félix Alcan). Cette intéressante étude de psychologie en est à sa deuxième édition et donne un résumé clair et précis des résultats auxquels est arrivée l'école expérimentale. Dans son introduction, M. Paulhan indique les différences qui séparent l'ancienne psychologie de la nouvelle, qu'il appelle la physiologie de l'esprit. Il considère la philosophie comme devant se réduire à une conception du monde. La systématisation des résultats auxquels ont abouti les sciences particulières, voilà son objet. En se séparant d'elle, la psychologie facilite la tâche de la philosophie.

» Après avoir tracé les limites du domaine psychologique, M. Paulhan étudie successivement le système nerveux et l'esprit, la statique de l'esprit (intelligence, sensibilité, volonté), la dynamique de l'esprit (activité s'exerçant sur la vie psychologique, influence des phénomènes psychiques, influence de l'esprit sur l'activité physique), et enfin l'organisation de l'esprit.

» La conclusion est empreinte du plus grand désintéressement scientifique. On peut résumer la méthode de M. Paulhan dans cette courte formule : la libre recherche de la vérité pour elle-même.

Le second ouvrage offert par M. Paulhan à l'Académie a pour titre : *Les phénomènes affectifs et les lois de leur apparition. Essai de psychologie générale.* (Paris, Félix Alcan.) Il fait partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, où figurent des noms tels que Taine, Janet, Lévêque, Stuart Mill, Vacherot, Spencer, Hartmann, Schopenhauer, Leopardi, etc.

» Dans ce livre, dont la valeur scientifique a été vite reconnue, M. Paulhan établit successivement la loi générale de production des phénomènes affectifs, les conditions de production des différentes classes de phénomènes affectifs, et les lois de production des phénomènes affectifs composés.

» La psychologie générale des phénomènes affectifs était un sujet neuf et ardu. La complication est grande, en effet, de ces phénomènes constamment en réaction les uns sur les autres. On devine ce qu'il faut de pénétration pour débrouiller ces enchevêtrements. En lisant le livre de M. Paulhan, on est frappé de l'originalité qui s'y révèle. Il a fait avancer la connaissance de la nature, des causes et de l'activité des sentiments en général. Il était difficile de choisir un objet d'étude plus élevé, et d'y projeter plus de lumière.

» Du succès avec lequel M. Paulhan a traité ce beau sujet, je ne veux d'autre preuve que le rapport de M. Beaussire à l'Académie des sciences morales et politiques. M. Beaussire est d'une école philosophique

opposée à celle de M. Paulhan, ce qui ne l'a pas empêché de rendre justice au talent de notre compatriote.

» J'ai hâte de donner à l'Académie lecture de ce rapport, qui est du 2 avril dernier. »

Les Phénomènes affectifs et les Lois de leur apparition, par M. PAULHAN.

M. BEAUSSIRE : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Fr. Paulhan, un volume intitulé : *Les phénomènes affectifs et les lois de leur apparition. Essai de Psychologie générale.*

» M. Paulhan est un de ces jeunes philosophes, étrangers à l'enseignement public, qu'a suscités la *Revue philosophique* de M. Ribot. Ils forment déjà une sorte d'école, où dominant les idées de M. Ribot et de M. Taine, mais où chacun apporte une note personnelle et des recherches originales. M. Paulhan professe, dans leurs conséquences les plus extrêmes, tous les principes de cette école. C'est un pur *phénoméniste*. Dans son horreur pour toute apparence d'ontologie, il voudrait pouvoir substituer aux termes de *moi* ou de *personne humaine* de longues périphrases telles que celle-ci : « un fait de conscience dans lequel est représenté tel ou tel objet et qui se rattache à une série d'autres faits de conscience(1) ». S'il emploie les termes ordinaires, c'est par condescendance pour l'usage, comme on continue à parler du lever et du coucher du soleil. Dans son nouvel ouvrage, il définit l'homme « un ensemble, un *complexus* imparfaitement organisé de systèmes organico-psychiques » et toute la psychologie consiste, suivant lui, à démêler

(1) Article sur la *Personnalité*. — *Revue philosophique* de juillet 1880.

tous les genres de combinaisons, d'entrecroisements, de dissociations et de recompositions de ces différents systèmes. De là des formules souvent rebutantes pour ceux mêmes qui ne sont pas complètement étrangers à l'évolution nouvelle des sciences philosophiques. On peut cependant, avec un peu de bonne volonté, reconnaître, sous ces formules, une psychologie incomplète, sans doute, mais généralement exacte dans le domaine étroit qu'elle s'est assigné, et où se rencontrent un certain nombre d'observations ingénieuses et neuves.

» Pour M. Paulhan, tous les phénomènes affectifs dénotent dans l'homme un désordre, un trouble, une imperfection. Ils naissent toujours de l'arrêt de quelque tendance, et cet arrêt lui-même s'explique par une surabondance de force nerveuse qui reste sans emploi systématique. Les sentiments les plus agréables, aussi bien que les plus pénibles, n'ont pas d'autre origine. Quand l'activité s'exerce sans contrainte, elle ne se sent pas. Elle ne devient sensible que lorsqu'elle subit un certain arrêt. La conscience s'éveille alors par la nécessité même de l'effort, et elle prend la forme d'un plaisir ou d'une peine, suivant le degré de la résistance qui s'oppose à cet effort. De là le passage si fréquent du plaisir à la peine et de la peine au plaisir. De là aussi leur union non moins fréquente.

» Il n'est pas besoin de rappeler, à l'appui de cette théorie, le bel et touchant apologue imaginé par Socrate au début du *Phédon*. Je la rapprocherai plus utilement de certaines doctrines classiques dans la philosophie contemporaine. Le principe général de M. Paulhan est le principe même de Maine de

Biran, qui place dans le sentiment de l'effort le premier éveil de la conscience. L'application qu'il fait de ce principe aux phénomènes affectifs ne diffère pas, au fond, de la théorie du plaisir et de la douleur, si bien développée par M. Bouillier, d'après laquelle le plaisir naît d'un déploiement d'activité et la peine d'une activité contrariée. La part d'originalité de M. Paulhan est d'avoir reconnu dans le plaisir lui-même l'effet d'une contrariété et, par suite, un trouble et un désordre ; mais M. Bouillier ne contredirait pas absolument cette théorie ; car il affirme lui-même l'identité d'origine du plaisir et de la douleur. Il accorderait peut-être plus difficilement qu'il y a, dans tout phénomène affectif une imperfection, car nul n'a mieux montré, dans la sensibilité, le stimulant nécessaire de tout progrès. Le désaccord, toutefois, serait plus apparent que réel ; car le progrès suppose toujours une imperfection reconnue ou sentie.

» A sa théorie générale, M. Paulhan rattache des observations presque toujours judicieuses sur les différentes sortes de phénomènes affectifs. Il les partage en trois groupes, qu'il subdivise eux-mêmes, d'après le degré de vivacité des sentiments. Au premier groupe appartiennent les impulsions permanentes, dont le plus haut degré est la passion et le plus faible certaines tendances à peine senties, qui ne se manifestent guère que par leurs effets. Le second groupe comprend les « sensations affectives » et le troisième les émotions. La distinction de ces deux groupes n'est pas parfaitement claire ; car ils semblent n'avoir entre eux que des différences de degré, non

de nature et d'origine ; mais si la classification est arbitraire, les analyses qui en remplissent les divers cadres sont excellentes. Elles unissent très heureusement l'observation physiologique et l'observation psychologique, en laissant la plus grande part à la seconde.

» Plus remarquables encore sont les analyses du dernier chapitre, consacré aux formes composées de la sensibilité.

*Odi et amo : quare id faciam fortasse requiris ;
Nescio, sed fieri sentio et excrucior,*

disait le poète latin. M. Paulhan prétend expliquer ce conflit de sentiments contraires et leur union dans un même tourment que Catulle se contentait de sentir. Il a su très habilement démêler, dans la plupart des sentiments, même dans ceux qui affectent le plus d'unité, une très grande complexité d'éléments dissemblables ou opposés et, pour les étudier en eux-mêmes et dans toutes leurs combinaisons, il ne fait appel qu'à l'observation intérieure. Il reproduit, en l'appliquant à la sensibilité, la théorie de Leibnitz sur ces perceptions sourdes qui concourent à former une perception d'ensemble et qui n'échappent pas entièrement à la conscience, bien qu'elles ne puissent, au moment où elles se produisent, être l'objet d'une connaissance immédiate et distincte. Sa méthode, dans cette décomposition des sentiments complexes, est celle dont M. Taine a fait un si brillant emploi dans l'ordre intellectuel, et il ne reste pas très inférieur à son modèle. Comme lui, il ne s'interdit pas les hypothèses. Celles qu'il propose sont toujours ingénieuses et le plus souvent vraisemblables. Lorsqu'elles ne sont que conjecturales, il nous avertit lui-

même, avec une rare bonne foi, des doutes qu'elles lui laissent.

» Je ne ferai qu'un reproche aux analyses et aux hypothèses de M. Paulhan. Elles laissent trop dans l'ombre la part de l'innéité ou, si l'on veut, de l'hérédité dans les phénomènes affectifs. Il ne voit, dans tout sentiment simple ou complexe, qu'une force qui tend à se dépenser et d'autres forces qui l'arrêtent ; mais, dans ce jeu de forces opposées, il y a quelque chose de prédéterminé qui fait que, dans les mêmes circonstances, les sentiments diffèrent souvent du tout au tout. M. Paulhan ne méconnaît pas entièrement cette prédétermination, car, à la fin du livre, il fait intervenir les tempéraments ; mais il ne s'y arrête pas et, d'ailleurs, il faudrait prouver que les tempéraments sont tout dans les prédispositions morales.

» J'aurais à signaler d'autres lacunes, si M. Paulhan avait prétendu faire une théorie complète de la sensibilité. Il s'est renfermé dans l'étude de certaines lois très générales et, en plus d'un point, il a répandu sur ces lois des lumières nouvelles. Le mérite est assez grand pour recommander son livre à toute l'attention des philosophes et des étudiants en philosophie. »

» L'Académie de Nîmes sera heureuse du succès d'un enfant de Nîmes dans un ordre d'études réservé à la phalange peu nombreuse des penseurs. Elle aimera à saluer un bel avenir scientifique dans celui de M. Paulhan, et elle lui saura gré de l'hommage de ses deux livres, qui crée entre elle et notre compatriote un premier lien que pour ma part je voudrais voir devenir plus étroit. »

Séance du 11 juin 1887.

Présents: MM. l'abbé FERRY, *Président*; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Gouazé, Puech, Bolze, Carcassonne, Doze, Delépine, Robert, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, Cte de Balincourt, *Membres résidants*; Col. Pothier, *Membre honoraire*; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques adressés à la Compagnie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, janvier-février 1886.

Bulletin archéologique du Comité de Paris, n° 4 de 1886.

Bulletin de la Société botanique de France revue bibliographique.

Annales de la Société académique de Nantes, 2^e semestre, 1886.

Bulletin de la Société de la Loire, mai, 1887.

Mémoires de la Société des Sciences, lettres, et arts de Seine-et-Oise, tome XV.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, tome XX, 1886-87.

Atti dell' Accademia dei Lincei, avril, 1887.

Revue du département du Tarn, mars 1887.

Bulletin de la Société des Basses-Alpes, 1^{er} trimestre 1887,

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 28^e vol.

Revue des langues romanes, mars 1887.

Bulletin de la Commission météorologique du Gard, avril 1887.

Institution Smithsonianne, rapport du bureau d'ethnologie, par M. Powel, 1882-1883.

Elle a reçu en outre :

Les véritables origines de la question phylloxérique, par A -L. Donnadiou.

M. G. Maurin, a bien bien voulu détacher de sa collection personnelle des Mémoires de l'Académie, un volume qui faisait défaut à notre collection centrale, comprenant les années 1842, 43 et 44.

L'Académie adresse ses remerciements à notre bibliothécaire pour cet acte de désintéressement.

M. le Préfet annonce par une lettre du 31 mai qu'il a accueilli le vœu de l'Académie en mettant à sa disposition les trois volumes parus de l'Inventaire des archives départementales. L'Académie recevra également les volumes suivants à mesure de leur publication.

M. le Ministre de l'Instruction publique réclame, par une lettre de rappel, la liste des manuscrits que l'Académie pourrait trouver dans ses archives pour être compris dans le catalogue que le Ministre désire faire dresser aux frais du gouvernement. Aussitôt que M. le Bibliothécaire sera rentré, il s'occupera de satisfaire à ce désir.

M. Georges MAURIN rend compte d'une course archéologique à Orsan (canton de Bagnols) et dans les environs. Il a relevé à Orsan même une pierre tumulaire portant l'inscription suivante :

D. M.
VIVENTIO
PIO CASTO
ALVMNO

» Les caractères sont frustes, assez grossiers, sans accent et semblent appartenir à la basse époque. La pierre a une hauteur totale de 965 mm. Elle est la propriété de M. Clary, propriétaire à Orsan qui a bien voulu s'en dessaisir en faveur du musée de Nîmes.

A 6 kilomètres environ d'Orsan, j'ai relevé, dit M. Maurin, les ruines d'une villa gallo-romaine connue sous le nom du *Vieux Cadenet* et signalée par M. Germer-Durand dans son dictionnaire topographique.

Près des bords du Rhône et sur une longueur d'environ 5 à 600 mètres j'ai constaté, un énorme amas de poteries grossières parmi lesquelles se trouvent mêlés quelques fragments de poterie samienne et de vieux clous. Nous avons trouvé, enfoncée dans la terre une urne grossière à peu près intacte, mais sans aucun ornement ni trace de marque de potier. De loin en loin apparaissent quelques traces de maçonnerie qui se dirigent verticalement au Rhône ; enfin sur un point, des traces de sépulture. Il serait désirable que ces ruines fussent explorées d'une façon plus complète, et je me propose de retourner au Vieux-Cadenet pour en faire photographier l'aspect. Je me borne aujourd'hui à indiquer sommairement et seulement pour prendre date, que nous nous trouvons probablement en présence d'une

ancienne fabrique de poteries communes.

Le même membre donne ensuite lecture d'une lettre de M. le pasteur Galienne, signalant une inscription à noms celtiques en caractères grecs, rapportée dans les notes de Séguier comme existant dans la vigne du docteur Mathieu, au quartier des Garrigues nommé *Callinié*.

M. Aurès fait remarquer que cette inscription est connue et figure dans le catalogue des inscriptions celtiques ; mais la trace en a malheureusement été perdue.

Sur la proposition de M. Maurin, l'Académie décerne une médaille à M. Clary pour le don gracieux qu'il a fait au musée de notre ville.

—

M. l'abbé GOIFFON rend compte d'une nouvelle publication de M. l'abbé Saurel sur l'emplacement d'Aéria :

Lorsque parut, en 1886, le travail de M. Saurel, intitulé : *Aeria, recherches sur son emplacement*, je conclusais le compte rendu que vous m'aviez chargé d'en faire par ces mots empruntés à une lettre de M. Tamizey de Larroque : la victoire de M. Saurel est décisive et désormais le véritable emplacement de l'antique Aeria est définitivement déterminé. L'auteur du travail n'avait pas osé, dans sa modestie, être aussi affirmatif, et il terminait son œuvre par un appel à l'attention des archéologues et au besoin à leur contradiction. Ce vœu a été exaucé, l'attention a été excitée ; bon nombre de savants ont repris la question et plusieurs revues scientifiques en ont fait l'objet de nouvelles études. La contradiction est également venue, et avouons-le elle n'a pas été tendre ; mais nous devons nous en féliciter,

car elle nous a procuré le nouveau mémoire dont vous m'avez confié le rapport : *Clairier véritable emplacement d'Aeria*. Après la lecture de ce mémoire, le doute n'est plus possible, la montagne de Clairier, aux environs de Malaucène, et son *oppidum* celtique sont bien l'emplacement de l'antique *Aeria*.

Dans ce nouveau travail, M. Saurel suit la même marche que dans son premier mémoire et fait connaître le résultat de la lutte engagée autour de son étude sur les diverses attributions d'Aeria.

Il constate que les localités situées dans les pays des Segallauniens, des Cavarres et des Voconces n'ont pas trouvé de défenseurs, et que sur vingt-cinq attributions diverses, trois seulement ont conservé des partisans : *Le Pègue*, dans le canton de Grignan (Drôme), *Barry*, dans la commune de Bollène (Vaucluse) et *Venasque*, dans le canton de Pernes (Vaucluse). Les deux premières localités faisaient autrefois partie de la région des Tricastins ; la troisième, du pays des Méminiens.

L'auteur de notre Mémoire, corroborant les raisons données dans son premier travail et profitant habilement de certains aveux de ses adversaires, démontre que ses objections n'ont pas été suffisamment résolues, et que son argumentation subsiste tout entière, de sorte que ces trois positions ne correspondent pas aux indications des anciens géographes.

Des objections avaient été faites à M. Saurel au sujet de la démonstration qu'il avait fournie de l'existence d'une villa gallo-romaine sur la montagne de Clairier et de l'identification qu'il avait proposée

de cette ville avec l'antique Aeria. L'auteur du mémoire y répond dans un chapitre spécial qui donne une nouvelle force à son opinion. C'est ici surtout qu'il fait preuve d'une érudition de bon aloi et quelquefois aussi d'une fine ironie qui le venge bien des attaques peu académiques dont il a été l'objet dans une séance publique tenue à l'hôtel de ville d'Avignon, le 21 décembre 1884. Il lui est donc permis de conclure comme il le fait en terminant son second mémoire : « De ce que nous avons écrit jusqu'à présent, il résulte que nous avons bien réellement trouvé la problématique Aeria. Cette attribution concorde, en effet, avec les textes des auteurs grecs et latins dont elle résout les difficultés... Elle n'est pas une nouveauté, mais la résultante de vieilles traditions plus ou moins oblitérées. Elle s'identifie avec trois autres attributions fort connues (Le Barroux, le Mont Ventoux et Vaison) proposées par d'illustres géographes. Nous maintenons à ce sujet toutes les affirmations de notre premier Mémoire sur Aéria. » M. Saurel est d'autant plus fondé à conclure ainsi qu'il peut invoquer en sa faveur les témoignages de savants archéologues tels que Tamizey de Larroque, Anatole de Barthélemy et Ernest Desjardins.

—
M. MAZEL donne lecture du rapport suivant :

A l'occasion de l'envoi à votre Compagnie de la 3^e édition du *Manuel de la langue néo-latine* par son auteur M. Elie Courtonne, je crois devoir vous exposer une fois encore et sommairement l'état actuel de la question concernant l'adoption plus ou moins prochaine par les nations ci-

vilisées d'une langue internationale uniforme.

Depuis environ dix-huit mois, date de ma dernière communication à ce sujet, des essais de vulgarisation du néo-latin ont été tentés, non pas à Sens ou à Rouen comme on l'avait annoncé d'abord, par les soins des Sociétés savantes ou académiques de ces deux villes, qui se sont renfermées dans une prudente réserve, mais à Nice même, où une sorte de concours expérimental a été institué vers la fin de 1885 et au commencement de 1886.

A en croire le rapport de la commission, prise dans la Société niçoise des Sciences naturelles, historiques, etc. spécialement chargée de suivre ces essais, les épreuves ont donné les meilleurs résultats. Il ne s'agit de rien moins désormais que de s'adresser à toutes les Chambres de commerce, aux Sociétés savantes du monde entier, et de les prier instamment de faire mettre à l'ordre du jour du plus prochain congrès international l'étude de la langue néo-latine concurremment avec celle du Volapük et celle de la langue universelle de M. Letellier, de Caen.

Des rapports subséquents, le 15 avril 1886 et le 13 janvier 1887, en mentionnant explicitement la confiance inébranlable de M. Courtonne dans le succès de son œuvre, ne mettent aucune hésitation à déclarer que, comme langue universelle, le néo-latin simple, logique, régulier et homogène peut être appris plus vite et plus facilement que toutes les langues semblables. En outre, et ce n'est pas là un mince avantage, à cause précisément de ses origines latines, il peut être facilement et rapidement vulgarisé parmi tous les lettrés du monde civilisé.

Je crois, Messieurs, que nous pouvons, sans aucune sorte d'inconvénient, nous ranger jusqu'à nouvel ordre à cette manière de voir des hommes compétents qui se sont tout particulièrement occupés de l'étude d'une langue universelle, au sein de la Société savante Niçoise.

L'Académie de Nîmes ne saurait refuser son adhésion aux arguments exposés par la Commission nommée à cet effet. Le néo-latin a droit à toutes ses sympathies.

Avec vous je regrette profondément que la nature et la multiplicité de nos travaux ne nous permette pas de consacrer plus de temps à cette intéressante question qui passionne actuellement un certain nombre d'esprits cultivés. Parmi ces derniers, M. Elie Courtonne occupe certainement le premier rang. Je ne puis que répéter à son sujet les paroles flatteuses que lui adressait en novembre dernier le Président de l'Académie de Rouen : « Travailleur infatigable il » a bien mérité; du monde savant ; toutes » les parties de son œuvre révèlent les qua- » lités d'un esprit ingénieux et sagace au- » tant par le choix habile de procédés em- » pruntés aux langues vivantes que par la » mise en œuvre des nouvelles méthodes » toutes de nature à satisfaire l'intelligence » la plus difficile. »

M. Elie Courtonne a 81 ans et ce n'est pas un petit mérite, à mon avis, que d'avoir conservé à cet âge tant de verdeur, une si vive intelligence et une telle activité. Il est vice-président de la Société Niçoise des Sciences naturelles, historiques et géographiques et membre de plusieurs Sociétés savantes. J'ai l'honneur de vous proposer

de l'admettre parmi nous comme associé-
correspondant.

Cette proposition est inscrite au registre
des présentations.

—

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.

Séance du 25 juin 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Robert, Dardier, Bon-durand, Simon, Dautherville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, C^{te} de Balincourt, *Membres résidants*; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques et autres dons transmis à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Revue de l'histoire des Religions, tome XV, n^{os} 1 et 2, janvier à avril 1887.

Revue des travaux scientifiques, n^o 12 du tome 6, n^o 2 du tom. 7.

Atti della Accademia dei Lincei, mai 1887.

Revue épigraphique de M. Altmer, 2^e sem. 1887.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse 4^e trim. 1886.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1885-86.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1883-84.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1885.

Mémoires de la même Société, tome VI.

Bulletin de l'Académie Delphinale, tome XX, 1885.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, Bourges, 14 juil. 1886-87.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XVII.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome IX.

Bulletin de la même Société, n° 1 de 1887.

Revue africaine, novemb.—décemb. 1886.

Geological Survey de Washington, monographies par Ch. Marsh.

Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, 1^{er} et 2^e trim. 1886.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1886.

Bulletin de l'Académie d'Hippone (Bull. 22, fascic. 1).

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes de la France, 3^e livraison, (contenant le département du Gard).

Journal des savants, avril-mai 1887.

L'Académie a reçu, en outre :

1 n° du *Moniteur judiciaire de Lyon*, contenant une étude historique sur le ministère du commerce, par M. Gaspard Bellin, un de nos plus anciens et un des plus actifs de nos correspondants.

Le 2^e vol. broché de l'*Histoire de Nîmes*, de M. Ad. Pieyre.

—

L'Académie procède au début de la séance à l'élection d'un membre non résidant, inscrite en tête de l'ordre du jour, sur le bulletin de convocation.

M. l'abbé Magnen, associé-correspondant, demeurant au presbytère de Caissargues est élu en qualité de membre non résidant.

—

M. le président ayant fait observer que dans la dite classe des membres non résidents, un des membres inscrits sur la liste, M. Hippolyte Soulier, n'entretient plus depuis plus de vingt ans de relations, sous aucune forme, avec l'Académie, il y aurait lieu, aux termes de l'article 6 du règlement de le considérer comme démissionnaire, et de le rayer de la liste.

L'Académie prend une décision conforme à l'observation ci-dessus.

Elle décide ensuite que le registre de présentation pour la place devenue ainsi vacante parmi les membres non résidents sera ouvert dès ce jour, mais qu'il pourra rester ouvert jusqu'à la séance de rentrée de l'Académie au mois de novembre prochain.

Une personne habitant l'Ardèche ayant demandé si l'Académie pourrait disposer en sa faveur d'un volume de nos Mémoires (1840-1841) qui contiendrait un Mémoire de M. de Malbos sur les eaux souterraines de l'Ardèche, il lui sera répondu que le volume en question ne contient pas le mémoire indiqué, et ne devait pas le contenir puisqu'il n'émanait pas d'un membre de l'Académie, mais d'un associé-correspondant; et que d'ailleurs l'Académie ne saurait déférer au vœu exprimé, attendu qu'elle ne possède elle-même de ce volume que l'exemplaire unique de sa collection.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. le docteur PUECH donne lecture du rapport suivant :

Les *Bonnier*, qui ont trouvé, en M. Grasset-Morel de Montpellier, un biographe

aussi autorisé que consciencieux, ne sont pas aussi étrangers à notre cité que l'on serait porté à le croire. Ils n'ont pas seulement, au xviii^e siècle, contracté des alliances avec les d'Arnaud, baron de la Cassagne, avec les de Gevaudan, seigneur de Marguerittes et baron de Boisseron, ils semblent encore avoir pris à Nîmes leur origine ou tout au moins y avoir rencontré les circonstances propices à leur première évolution.

Au xvi^e siècle, deux familles portent le nom qui s'éteindra le 28 avril 1799 avec le plénipotentiaire de la République française, victime du guet-apens de Rastadt. Ce sont deux frères qui demandent à la ferblanterie les éléments de leur subsistance. Assurément ce métier n'est pas de tous le pire puisque les fils n'hésiteront pas à l'embrasser, mais il est loin d'être le chemin qui doit conduire à la fortune et aux honneurs.

Tout est modeste chez ces artisans, et Bernard, l'aîné des frères, semble logé à la même enseigne que son cadet. En tout cas, le testament qu'il dicte le 30 mai 1564 ne dénote pas grand avoir. Les deux filles ont *cinquante livres de dot* et une robe de fleuret. Le fils Bernard, déjà établi à Sommière doit se contenter de ce qu'il a reçu pour lever sa boutique de *lanternier*. Quant à Pierre, l'héritier universel, il ne paraît pas très sérieusement avantagé; il a la boutique et le mobilier paternels et meurt vingt ans plus tard sans laisser la moindre aisance. Relevons à son actif qu'il sait écrire et orthographe le nom patronymique comme le feront les trésoriers des Etats du Languedoc.

La branche cadette est, en 1570, repré-

sentée par François dont la femme Anne Barre a en dot *quatre vingts livres* et quelques ustensiles de ménage, par Guillaume qui est cardeur de laines, et enfin par Jacques qui est mis en apprentissage, en cette présente année, chez le cousin Pierre. En 1592, les deux premiers ont disparu et Jacques est seul à exercer à Nîmes la profession de lanternier. Etabli au quartier de Garrigues près le *marché du bled*, il est inscrit sur le compoix pour une cote personnelle de vingt sous. C'est à peu près tout ce qu'on sait de lui ; car il ne tarda pas à suivre l'exemple de ses aînés.

En changeant de milieu, les Bonnier changent de profession et substituent à la ferblanterie dont l'avenir est restreint, la fabrication des tissus de laine dont le champ est plus vaste. Ce fut une heureuse inspiration, car ils y trouvent l'aisance qu'ils avaient jusqu'alors vainement cherchée. Après avoir travaillé à façon et s'être constitués un petit pécule, ils fabriquent pour leur compte et arrivent vers la fin du xvii^e siècle à entrer dans l'importante corporation des marchands drapiers.

Enrichi par le commerce et d'heureuses opérations, le drapier devient ambitieux, sinon pour lui, du moins pour ses fils. Il ne veut pas faire souche de négociants et puisque l'argent conduit à tout, il pousse le cadet vers les finances et l'aîné vers la magistrature ; à Antoine les honneurs d'une présidence à la chambre des comptes de Montpellier, à Joseph les profits que donne la trésorerie de la Bourse des Etats du Languedoc.

Après avoir fait ressortir l'intégrité et l'honnêteté du financier, après s'être arrêté

avec complaisance sur ses libéralités envers l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi, M. Grasset-Morel passe à la biographie des enfants. Ici le décor change et les mœurs aussi ; la scène n'est plus en province, mais presque toujours à Paris. Enfin, au lieu d'avoir la tenue et la conduite de ses devanciers, on cède au courant et on ne subit que trop l'influence de son époque.

Le fils ne quitte qu'à regret l'épée pour les finances et s'il succède à son père, il reste pour les mœurs colonel de dragons toute sa vie. Il éblouit Paris par son luxe et ses prodigalités ; il s'affiche avec une chanteuse de l'Opéra ; il la conduit triomphalement en son château de la Mosson et commet une foule de folies que ne saurait faire oublier son amour pour les arts, les livres et la science. Quant à la fille, devenue duchesse de Chaulnes, de par ses écus, elle devient la FEMME A GIAC, de par ses vices. Elle perd peu à peu toute retenue, fournit aliment à la chronique scandaleuse et devient la triste héroïne de couplets qu'à l'exemple de l'auteur nous ne citerons pas.

Telle est, dans ses grandes lignes, cette œuvre que je n'ai qu'imparfaitement analysée. C'est une étude sérieuse, établie sur de consciencieuses recherches, composée avec art et méthode, écrite avec une élégante simplicité. Elle a beau traiter d'une famille de parvenus aujourd'hui bien oubliée, compter plus de trois cents pages, elle se laisse lire d'un bout à l'autre comme la plus attachante des nouvelles. Grâce au talent de l'auteur, l'intérêt ne languit pas et les curieuses et piquantes anecdotes reposent agréablement l'esprit des recherches d'érudition et des pièces empruntées aux archives.

M. MAZEL présente un rapport sur une publication récente de M. Marius Tallon :

M. Marius Tallon, homme de lettres, connu dans notre compagnie par une intéressante étude sur le *Camp de Jalès*, vous adresse aujourd'hui, en hommage, les deux premiers volumes d'une *Histoire des Vans* qu'il est en train de parachever et un exemplaire d'un *fragment de la guerre des Camisards* qu'il vient de faire paraître. Ce dernier travail sur lequel je veux un instant appeler votre attention est la mise au jour d'un manuscrit rédigé au cours ou tout au moins au lendemain des événements, c'est-à-dire entre 1692 et 1709 par un témoin oculaire, honnête, fort au courant des choses qu'il raconte, et dont il a pris sa bonne part comme milicien attaché aux corps chargés de maîtriser les révoltés des Cévennes.

L'original, actuellement déposé à la Bibliothèque nationale, a fait partie jusqu'à ces derniers temps, des archives du château du Poujet, près Casteljau, canton des Vans, et c'est au docteur Edouard Fuzet du Poujet, propriétaire actuel du dit château que nous devons non moins qu'à M. M. Tallon, son ami, cette intéressante communication. L'auteur est resté malheureusement inconnu.

Nous ne savons même pas quel était le lieu de sa résidence, bien que de sérieuses raisons nous permettent de la fixer dans la ville d'Alais ou peut-être même à Saint-Ambroix.

Ceci, du reste, importe peu.

L'œuvre de notre anonyme vaut-elle quelque chose? Constitue-t-elle pour l'historien un document sérieux autant qu'inédit? Oui, certes et je n'hésite pas un ins-

tant à dire, avec son savant éditeur, qu'une telle pièce, conforme à la vérité historique, autant que cela est possible à une rédaction contemporaine des événements, mérite à tous égards d'être consultée.

Vous me dispenserez d'entrer dans le détail des faits consignés jour par jour, par notre annaliste et avec une exactitude qui ne se dément jamais. Catholique et royaliste comme on l'était alors surtout parmi les gens bien nés (1), il se montre sévère pour les révoltés, mais il n'a garde d'absoudre les sévices cruels de leurs adversaires, même quand ces derniers usent de représailles.

M. M^{us} Tallon a écrit, dans son introduction que « trois choses s'opposeront » éternellement à la glorification de la » révolte connue dans l'histoire sous le » nom de *Révolte des Camisards* : 1^o l'heure » où cette révolte prit naissance ; 2^o l'indignité morale de la plupart de ses chefs ; » 3^o le nombre et l'énormité des crimes dont » elle se rendit coupable, » et il développe ces trois idées, il faut le dire, avec une véritable éloquence.

« Quelques jours après la publication du » second volume de mon Histoire des Vans, » dit-il lui-même, plusieurs de mes amis, » fervents catholiques, me traitaient de » « Calviniste endiablé » pour avoir simplement donné raison aux huguenots, à une » époque où ils n'avaient pas tort.

» Qui sait si aujourd'hui que je vais donner tort à d'autres huguenots, parce qu'ils » n'avaient pas raison, je ne vais pas être » traité d'écrivain impie par ceux qui considèrent encore la révolte des Camisards

(1) Mémoires de Marmont, tome 1, 15,

» comme une chose sainte et sacrée ? Il est
» vrai que longtemps moi-même, j'ai consi-
» déré les insurgés des Cévennes comme
» des demi-dieux. Une étude consciencieuse
» des événements et des actes me les a fait
» voir sous un jour tout différent. »

Conséquemment le jugement porté par M. Tallon sur les Camisards est sévère. Libre à chacun d'en appeler à mieux ou différemment informé.

Cette guerre des Camisards, vieille tout à l'heure de deux siècles, date à peine d'hier pour nos populations Cévenoles, tant les souvenirs en sont restés vivaces, quoique en sens différents dans toute la contrée.

Il faut laisser à la postérité lointaine et accalmée la tâche et le soin de porter sur ces événements un jugement définitif.

Me sera-t-il permis toutefois de rappeler, après bien d'autres, combien il est regrettable de voir tant de sottises, tant de crimes, tant de folies se commettre dans le monde au nom du patriotisme, de la religion ou de la liberté ?.... L'homme, a-t-on dit, tient à la fois de l'ange et de la bête. J'ai souvent et minutieusement cherché le premier... Dans le cours de l'Histoire, principalement aux époques tumultueuses, marquées par la guerre étrangère ; dans les discordes intestines et les grandes révoltes populaires contre le pouvoir désarmé, c'est la seconde qui a presque toujours prévalu.

Je ne veux pas terminer sans remercier M. Marius Tallon, au nom de l'Académie. Il nous fait espérer l'envoi prochain du troisième tome de l'*Histoire des Vans*, dont vous possédez actuellement les deux premiers et un exemplaire de son *Histoire des Communes rurales*, du même canton des

Vans. Enfin il a en préparation une étude historique sur une grande dame du XVIII^e siècle, d'origine languedocienne.

Ne pensez-vous pas avec moi qu'il y a lieu d'encourager les patientes recherches de cet écrivain, très versé dans la connaissance de notre histoire locale et qui plus tard pourrait bien, si vous le permettez, devenir un de nos associés-correspondants les plus actifs?

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 juillet 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Carcassonne, Delépine, Robert, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabvre, de Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin des Bibliothèques et des archives n° 1 de 1887.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1886.

Revue Savoisienne (Annecy), juin juillet, 1887.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 2^e trim. 1887.

Rapport des conseils généraux des facultés pour 1885-86.

Bulletin de la Société de la Basse-Alsace (Strasbourg), juin 1887.

Publications mêlées de la Société Smithsonianne, 3 vol. (28, 29, 30).

Bibliothèque de l'école des Chartes, 2^e et 3^e livr. 1887.

Société d'agriculture de France, bulletin n° 5 de 1887.

Bulletin de la Société de la Lozère, avril 1887.

Bulletin de la Société de la Loire, juin 1887.

Société des antiquaires de la Morinie, 2^e trim. 1887.

Société académique de Boulogne-sur-Mer, Mémoires, tome VIII, (Ephémérides Boulonnaises).

Mémoires de l'Académie de Savoie, 3^e série tome XII, 4^e série, tome I.

Avec atlas géologique et paléontologique de la colline de Lemenc-sur-Chambéry.

Société de Montbéliard, Mémoires, xviii^e volume.

—
L'Académie a reçu en outre :

Bagnols en 1787, publication posthume de Léon Alègre, hommage de la fille de l'auteur, madame Marie Garidel.

Les deux premières feuilles du 3^e volume de *l'Histoire de Nîmes*, par M. Ad. Pieyre.

—
M. l'abbé Magnen, par une lettre du 8 juillet, remercie l'Académie de la décision qui l'a appelé à occuper une place vacante dans la section des membres non résidants.

—
La circulaire du 4 juillet informe l'Académie que l'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa seizième session à Toulouse, et invite notre compagnie à s'y faire représenter. Le membre délégué recevrait une carte donnant droit au voyage à prix réduit.

—
L'ordre du jour porte l'élection d'un académicien dans la classe des membres résidants.

Deux scrutins successifs auxquels il est

procédé, ne donnent pas de résultat, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, 2/3 des suffrages, établie au chiffre de 16 sur un nombre de 24 votants.

L'élection est renvoyée, conformément à l'art. 24 du règlement à la prochaine séance pour un scrutin de ballottage.

L'Académie procède ensuite par boules blanches et noires à l'élection de deux associés correspondants également à l'ordre du jour. Sont élus à l'unanimité, au titre d'associés correspondants : MM. Grasset-Morel (de Montpellier) et Elie Courtonne de la Société académique des Alpes-Maritimes.

M. LIOTARD donne communication d'une lettre autographe et inédite (texte latin et traduction) adressée de Vérone à la Haye, sous la date du 17 janvier 1739, par notre illustre compatriote et devancier, J.-F. Séguier à Jean Frédéric Gronovius, un des savants Hollandais de ce nom, qu'il qualifie de φιλοβοτανος. Cette lettre de 4 pages petit in-4^o, roule exclusivement sur des sujets d'histoire naturelle (Plantes et minéraux), qui étaient l'objet de prédilection des études du savant nimois. M. Liotard s'est rendu acquéreur de la dite lettre à une des ventes de Charavay, à Paris. Elle provient de la collection d'un amateur anonyme.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de poésie de M. Eug BRUN, sous le titre : *Les insectes*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 juillet 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Aurès, Révoil, Bigot, Tribes, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Carcassonne, Robert, Boyer, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Coustalet, Maurin, C^{te} de Balincourt, *membres résidants* ; Goudard, Falgairolle, abbé Magnen, *membres non-résidants* ; Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications diverses transmises à l'Académie depuis la dernière séance conformément à la liste suivante :

Bulletin de la Société de la Sarthe, 2^e trim. 1887.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, 2^e trim. 1887.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, juillet 1887.

Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes, 3^e trim. 1887.

Revue épigraphique du Midi de la France, (Allmer) juillet 1887.

Atti dell'Accademia dei Lincei, Rome, mai 1887.

Bulletin de la Société académique de Poitiers, 7 décembre 1886, janvier-février 1887.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 12 n^{os} de l'année 1886.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1^{er} trim. 1887.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers), 1^{er} trim. 1887.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbeliard, 2 fascicules, mémoires 1886, bulletin 1887.

Revue du département du Tarn, avril 1887.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, avril-mai 1887.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 3^e livre du 7^e vol. 1887.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 3^e partie du tome 7.

Bulletin du museum de zoologie d'Harvard Collège, Cambridge n^o 4 du fol. XIII.

Programme d'une exposition d'insectes dans l'orangerie des Tuileries, du 27 août au 28 septembre prochain.

Mémoires de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Modène, 2 vol. comprenant : Index général de la 1^{re} série. -- Tome 4 de la 2^e série.

Reçu en outre :

Fascicules 3 et 4 du 3^e vol. de l'*Histoire de Nîmes* de M. Pieyre.

Sécurité dans les théâtres, par M. Emile Guimet, Lyon 1887.

3^{me} fascicule de la publication de M. L. Pascal : *Nos ancêtres*.

Le chevalier de la Farelle et la prise de Mahé, par M. Prosper Falgairolle.

L'Académie apprend avec satisfaction la distinction accordée à un de ses membres M. le pasteur Grotz, compris dans les ré-

centes promotions comme chevalier de la Légion d'honneur.

L'Académie procède, conformément à l'avis inséré à la communication de ce jour, à la nomination d'un membre résidant par voie de ballottage.

M. Bardon, receveur de l'enregistrement à Nîmes, et membre de la société scientifique et littéraire d'Alais est nommé à la majorité des suffrages à la place vacante par suite du passage de M. Ch. Dombre dans la classe des membres honoraires.

On passe aux lectures à l'ordre du jour : M. Ch. LIOTARD a la parole pour un compte-rendu d'un ouvrage dont il a été fait hommage à l'Académie et s'exprime ainsi :

Bagnols en 1787, par Léon Alègre.

« Sous l'impulsion d'un louable sentiment de piété filiale, mad^e Garidel, fille de notre regretté confrère Léon Alègre, a transmis à l'Académie un charmant volume, dernière œuvre de son père, édité par les soins d'un groupe de ses élèves ; ce livre a pour titre : *Bagnols en 1787*. — J'ai adressé en votre nom, les remerciements dus à la donatrice. — Il me reste à vous dire quelques mots du mérite de l'œuvre

Le but dominant de l'auteur a été évidemment de mettre en relief les charmes, un peu personnels, qu'il prêtait à sa chère ville de Bagnols ; mais à côté de ses descriptions pittoresques et des souvenirs historiques qui constituent le fond du livre, les éditeurs ont eu l'excellente idée de faire ressortir les mérites de leur maître, de *s'associer*, comme ils le disent, à *l'œuvre éducatrice de leur regretté concitoyen* ; ils accentuent cette intention en rappelant que leur digne maî-

tre, « pour faire aimer d'avantage la grande patrie française, celle qui représente notre fond national d'honneur, de gloire, de richesse, s'efforçait de faire mieux connaître autour de lui la petite patrie contenue dans la grande ».

» C'est l'état des personnes, des institutions, l'aspect des lieux à la fin du XVIII^e siècle que Léon Alègre explique et décrit sous la forme d'une conversation engagée entre un voyageur étranger et un jeune bagnolais instruit et intelligent, qu'il appelle Milonnet (fils de Milon) et dans lequel il aurait pu se peindre lui même, s'il eût vécu à l'époque où il a placé son récit.

» Quant au voyageur étranger, la conclusion du livre fait découvrir en lui l'anglais Arthur Young qui fit effectivement un voyage en France en 1787, 88 et 89. Vint-il à Bagnols ? C'est là probablement une fiction.

Dans le cadre sus-indiqué, Alègre passe en revue les familles notables de la région : Les seigneurs de Cornillon, de Boussargues, de Sabran, de la Gorce etc... dont il donne les généalogies ; les institutions bourgeoises notamment le Consulat, constitué, comme à Nîmes, par les représentants des diverses échelles, la perception des impôts, les revenus communaux tels que la ferme de la boucherie, le collège dit de Conty, etc.

Un chapitre très intéressant fournit des données précieuses sur les industries qui firent longtemps la fortune de Bagnols : les fabriques de bas, de buratins, les filatures de soie, les teintureries, la tannerie qui ont dû disparaître dans les révolutions économiques qui ont transformé successivement le travail industriel et les opérations commerciales, à Bagnols, comme ailleurs.

Le chapitre qui traite des mœurs et usages donne la description d'un enterrement, d'une noce, d'une collation où figurent la *fougasse*, le *coing* cuit dans la pâte, le *liant* de raisin séché au plafond, des jeux d'enfants, des fêtes du carnaval, de la maia, de Noël, dans lesquelles l'étranger (qui ne saurait être ici que l'auteur lui-même) fait des rapprochements curieux entre les usages locaux et les usages similaires de l'antiquité. C'est un fragment d'un traité d'éthographie, dans lequel interviennent, comme dans presque toutes les parties du livre, des observations philosophiques émanées d'un esprit très libéral et ami d'un sage progrès, parfois inquiet cependant et à juste titre, des changements introduits dans la condition matérielle des travailleurs, comme le témoigne ce passage que je relève en entier (p. 178) où le narrateur s'adresse à un teinturier :

« C'est une erreur de croire que l'amour
» et le culte des choses de l'intelligence ne
» peuvent s'allier avec l'accomplissement
» d'une tâche laborieuse et quotidienne.
» Croyez en un homme d'expérience; lors-
» que l'artisan, qui n'est pas dévoré d'une
» folle ambition, sait trouver assez de res-
» sources en lui-même, assez de charme
» pour le retenir aux heures de repos dans
» sa demeure, il ne cherche pas de distrac-
» tions au dehors... Les petites villes le
» reconnaîtront plus tard. L'abus des réu-
» nions nombreuses de gens oisifs sera la
» perte de la vie de famille.

» Alègre qui était un peu linguiste et félibre à l'occasion, se garderait bien d'oublier les curiosités du patois local, dont il donne de nombreux échantillons, en indiquant leur provenance, quelquefois remon-

tant d'après lui aux origines celtiques ou orientales ; il n'a pas voulu surcharger son œuvre de notes justificatives, qui feraient peut-être un peu défaut sur ce point. D'autres fois, il se laisse aller à ces fâcheuses illusions de consonnance, comme lorsque, à propos d'une noce où les enfants réclament par des cris stridents : *de drageio, de drageio*, il lui arrive de dire : en rappelant (en note) que les anciens en pareille circonstance jetaient des noix aux enfants, avec le cri : *sparge nuces*, « du mot *nux*, *nucis* (noix) est venu le mot *noce* ; » il a évidemment négligé l'ancienne orthographe *nopces* et la lettre P de *nuptia nuptial*, évidemment empruntée au supin *nuptum*, auquel se rattache notre mot français. Je ne souscrirai pas non plus sans réserve à son explication de *cabaret*, de ce que, chez les anciens tout cabaretier étalait sur sa porte une tête de bélier (*caput arietis*) d'où l'on a fait *cap-aret*.

Les promenades de nos deux interlocuteurs dans les rues et aux alentours de Bagnols deviennent naturellement l'occasion de décrire les anciens logis où de trop rares fragments d'architecture décorative rappellent le style du xv^e et du xvi^e siècle. La plupart des habitations de ces temps reculés ont disparu dans les transformations successives, que les démolitions pour service de voirie ou nécessités d'hygiène ont imposées au vieux Bagnols, et qui, pour donner satisfaction au courant de la civilisation, ont fait le désespoir des archéologues. A l'appui des descriptions qui rappellent l'ancien état des lieux, le volume est orné de 26 planches sur bois, reproduction des dessins d'Alègre lui-même par M. Bouschet un de ses élèves,

actuellement professeur de dessin au lycée Charlemagne.

Les divers travaux dont j'ai essayé de vous donner un aperçu, en même temps qu'ils ont l'avantage de nous fournir un aspect véridique et imagé de Bagnols à la fin du dernier siècle, font du livre posthume d'Alègre un vrai bijou de bibliothèque locale.

—

M. VILLARD, poursuivant le cours de ses études économiques, donne lecture d'un mémoire relatif à la question ouvrière et aux formes du salariat.

Il traite aujourd'hui d'une institution qui a pris naissance outre-mer sous le titre de : *l'ordre des chevaliers du travail* ; il passe en revue et apprécie à mesure les prétentions, les espérances et les agissements de cette association, et conclut en réprouvant les revendications ouvrières qui se manifesteraient par la violence des procédés.

—

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 novembre 1887.

Présents: MM. l'abbé FERRY, *Président*; J. Salles, Aurès, Bigot, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Faudon, Bolze, Doze, Delépine, Robert, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, Bardon, *Membres résidents*; colonel Pothier, *Membre honoraire*; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

L'Académie reprend ses séances régulières interrompues par les vacances.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet est lu et adopté.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Bardon, nommé dans la séance du 23 juillet dernier et rappelle, dans une courte allocution, les mérites de notre nouveau confrère. M. Bardon exprime sa satisfaction et ses remerciements.

M. le Secrétaire fait le dépôt et l'énumération des publications transmises à l'Académie depuis sa dernière réunion, conformément à la liste suivante :

Revue des langues romanes, mars, avril, mai, juin 1887.

Atti dell' Accademia dei Lincei, Comptes-rendus, mai, juin, juillet, août 1887.

Bibliographie des Sociétés savantes de la France. — Situation en 1886.

Bulletin de la Société botanique de France — *Comptes rendus et Revue bibliographique*; 4 fascicules.

Société d'anthropologie de Paris, février, mai 1887.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 4 livr. 1887.

Société historique et littéraire du Cher. Mémoires de 1887.

Société du département de l'Aube. Mémoires de 1886.

Société de Poligny, avril, mai, juin juillet 1887.

Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers,) 2^e trim. 1887.

Société d'émulation des Vosges, annales, 1887.

Académie de Stanislas de Nancy, Mémoires de 1886.

Société d'émulation du Jura, Mémoires de 1886.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, séances des 8 octobre 1886 et 26 mai 1887.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Mémoires, tome XVI. — *Bulletin*, 2^e trim. 1887.

Société de Borda, — *Bulletin*, 3^e trim. 1887.

Société des antiquaires de Picardie, bulletin n^o 2, année 1887.

Société de l'Yonne. — *Bulletin de 1887*, quatrième vol.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Mémoires, tome XVII, 2^e partie.

Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine, par M. Bézier.

Société de la Marne. — Mémoires, 1885-1886.

Revue Savoisiennne (Annecy), août, septembre, octobre, 1887.

Travaux de l'Académie de Thuringe (Iéna), 1887.

Société de la Basse-Alsace, (Strasbourg), bull., octobre, 1887.

Société de la Loire. — *Bulletin*, juillet, août, septembre, octobre, 1886.

Société des antiquaires, de France. — *Mémoires et Bulletins*, 1887.

L'Académie a reçu en outre à titre d'hommage ou dons d'auteurs :

L'histoire des ducs d'Uzès, publiée par M. d'Albiousse, associé-correspondant.

Dictionnaire historique, biographique et bibliographique de Vaucluse, de Barjavel, deux volumes in-8^o.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, — ces deux dernières publications obtenues par l'intermédiaire de notre confrère M. Maurin.

Quatre Feuilles du 3^e volume de l'Histoire de Nîmes, par M. Ad. Pieyre.

Collection de la Revue historique et archéologique du Maine, depuis l'origine, 1876, jusqu'à ce jour, 21 volumes reçus par l'intermédiaire de M. l'abbé Ferry.

Le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer dite Intérieure, devant le congrès de Blois.

Saint-Gohard et la crypte de la cathédrale de Nantes, par M. de la Borderie.

L'emplacement d'Aéria. — *Reponse à M. l'abbé Saurel*, par M. A Sagnier.

Deux nouvelles sépultures de l'époque des Dolmens, près de Pamiers, par M. Gustave Marty.

Quinze jours à Ussat-les-Bains, par le même.

—
M. le Ministre de l'Instruction publique annonce par une dépêche du 26 juillet,

qu'il a fait parvenir à leur destination 140 exemplaires de nos mémoires pour l'année 1885, attribués aux Sociétés savantes avec lesquelles notre Académie est en relation d'échange.

M. le Président fait part à l'Académie des deux pertes éprouvées par l'Académie pendant les vacances, par suite des décès de M. Eugène Brun, membre résidant, et de M. Elie Courtonne, associé-correspondant. — L'Académie s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

Une autre vacance s'est produite dans la classe des membres résidants, par le fait d'un simple déplacement ; M. le président Dautheville, fait connaître que des convenances de famille l'ont engagé à transporter sa résidence à Montpellier ; en exprimant ses regrets de cette séparation, il ajoute qu'il serait heureux de voir maintenir à un autre titre, son affiliation à l'Académie.

L'Académie s'empresse de déférer à ce vœu en conférant, conformément à l'article 5 du règlement, le titre de membre honoraire à M. Dautheville.

L'Académie, consultée sur la résolution à prendre à raison des deux vacances produites dans la classe des membres résidants par le décès de M. Brun, et par la translation de M. Dautheville hors de Nîmes, déclare qu'il y a lieu de procéder au remplacement de ces deux membres dans un délai à déterminer.

L'Académie a reçu de M. le Percepteur de Beaucaire, un avis tendant au paiement

immédiat de la taxe de main-morte incombant comme charge légale à l'Académie, en sa qualité de nu-propriétaire, d'un immeuble dépendant de la succession Maumenet, situé dans la commune de Jonquières.

L'avis est remis à M le Trésorier. avec invitation de faire le nécessaire.

La proposition suivante est déposée au nom et sous la signature de trois membres de l'Académie :

Notre règlement, qui a reçu de fréquentes modifications, présente encore dans ses dispositions actuelles des difficultés d'interprétation, des embarras d'application qui nous causent de temps en temps une certaine gêne, ou nous donnent des regrets quand il s'agit de notre recrutement.

Si bien, que de fait, vous avez souvent passé outre ces difficultés, en laissant de côté, la lettre ou le texte écrit : Vous avez notamment, par une délibération formelle en 1881, décidé que vous ne feriez pas descendre à la qualité de simple associé, en lui imposant une véritable déchéance, un académicien ordinaire qu'un déplacement de convenance ou un changement de position appellerait à résider hors du département : (Exemples : MM. Michel-Jaffard, Roussellier, Deloche, Penchinat, Germer-Durand, comme auparavant MM. Curnier et Gaston Boissier).

» Vous avez pu regretter d'autres fois que l'étroitesse d'un texte vous mit dans l'impossibilité d'accorder le titre de membre ordinaire à des compatriotes qui ont acquis un rang éminent dans les sciences, les lettres ou les arts. (Tels que MM Guillaume Guizot, Jalabert. Ch. Gide). Si M. de Pont-

martin eût résidé de l'autre côté du Rhône, en passant des Angles à Avignon, il ne pouvait pas être membre de l'Académie. Mistral serait éligible à Beaucaire, — il ne l'est pas à Maillane).

Ces embarras et une foule de petits défauts de rédaction de détail ont fait naître chez quelques-uns de nous, appuyés d'ailleurs sur l'avis conforme de votre bureau, la pensée qu'il y avait lieu de procéder à une réforme, toutefois très légère de notre règlement, et nous en déposons la proposition en vous priant de la renvoyer à l'examen d'une Commission spéciale, conformément à l'art. 83 du règlement.

5 novembre, 1887.

Il ne sera pas inutile de faire remarquer que les exemplaires de notre règlement en vigueur sont épuisés, et que la réimpression étant urgente, les petites réformes proposées le deviennent également.

Signés : MM. LIOTARD, BONDURAND, MAURIN.

L'Académie déférant à la proposition qui vient d'être énoncée, décide qu'il y a lieu de procéder à une révision des statuts et du règlement de l'Académie, et charge de l'étude préparatoire de cette mesure une Commission composée, sur la proposition de M. le Président, des membres du bureau avec adjonction de MM. J. Salles, Aurès et Faudon.

M. Bondurand offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le premier volume de *l'Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*, par M. François Rouvière. Ce volume porte pour sous-titre : *La Constituante*, et va de 1788 à 1791.

L'Académie a déjà eu l'occasion d'apprécier les travaux de M. Rouvière sur la période révolutionnaire dans le Gard. Son nouvel ouvrage se recommande, comme les précédents, par la méthode, la clarté et la richesse des informations de première main. L'auteur a dépouillé complètement avant d'aborder son sujet, les 140 liasses ou registres de la série révolutionnaire des archives départementales. Il a consulté largement aussi les archives nationales, celles de la cour d'appel, et les archives communales ou privées. C'est donc dans un véritable océan de titres qu'il a puisé les éléments de son histoire de la Révolution dans le Gard. Tout cela est coordonné de manière à constituer la trame d'un récit qui se hâte vers l'événement, où cependant rien d'intéressant n'est omis, qui abonde en traits de mœurs, où chaque affirmation est accompagnée en note de sa preuve, et où la parole est souvent laissée aux personnages eux-mêmes. Il en résulte un ensemble d'une vie authentique et attachante.

Parmi les morceaux les plus importants du livre, il faut signaler la fameuse *bagarre* de Nîmes et la lutte du clergé non-assermenté et du clergé constitutionnel.

A la fin du volume, M. Rouvière a donné plusieurs pièces annexes d'un intérêt capital, entre autres les cahiers des trois ordres de la sénéchaussée de Nîmes.

Ce premier volume fait vivement désirer l'apparition des suivants, et il faut savoir le plus grand gré à M. Rouvière de doter ainsi, au prix du travail de huit ou dix ans, le département du Gard d'une histoire révolutionnaire qui manquera longtemps encore à la plupart des départements français.

M. Bondurand donne lecture d'une partie
du chapitre relatif à la *Bagarre*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.

Séance du 19 novembre 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Doze, Robert, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Maurin, Bardou, *membres résidants* ; Ch. Liottard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu et adopté.

Le Secrétaire fait l'énumération et le dépôt des publications périodiques et des ouvrages envoyés à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin de la Commission météorologique du Gard, mai 1887.

Bulletin de la Société de Mende, juillet-août 1887.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 1884-86.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer, juillet-août 1887.

Bulletin de la Société des Basses-Alpes, 2^o et 3^o trim. 1887.

Société de Valenciennes, 2^o trim. 1887.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, n^o 1, 1887.

Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VII, août 1887.

Mémoires de l'Académie d'Arras, tome XVIII.

Bulletin de la Diana, 1^{er} et 2^e trimestres, 1887.

Bulletin de la Société de la Drôme, octobre, 1887.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2^e semestre, 1886.

Académie de Tarn-et-Garonne, 2^e sem. tome II, 1886.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1^{er} trim. 1887.

Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes, octobre et décembre 1887, fin de la 6^e année.

Société Dunoise, juillet-octobre, 1887.

Académie de Besançon, année 1886.

Bulletin de la société académique de Boulogne sur-mer, n^{os} 4, 5, 6, 7.

Académie de Dijon. tome IX, 1885-86.

Académie de Reims, 1884-85, 1885-86, deux volumes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, 7^e volume, 4^e livraison.

Bulletin de la Société de la Haute-Saône, 3^e série, n^o 17.

Société d'émulation de Cambrai, tome XLII.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, tome VI, 2 fascicules.

Société des Sciences naturelles de Rouen, 1^{er} sem. 1887.

Société des Antiquaires de Morinie, 3^e trim. 1887.

Société d'agriculture de France, 1887, n^{os} 6, 7 et 8.

Bulletin de la Société de botanique de France, comptes rendus, n^o 5.

Revue Savoisienne, société d'Annecy, novembre, 1887.

Société de la Basse-Alsace, juillet 1887.

Annales de l'Académie de Bordeaux,
47^e année, 1885.

Société d'Orléans, fin de 1886 et 1^{er} trim.
1887.

Société d'Agen, tome X.

*Société historique et archéologique de
Château-Thierry*, 1886.

Société archéologique du Midi, Toulouse,
novembre 1886 à mars 1887.

*Académie des sciences et lettres de Mont-
pellier*, sciences, 1885-86, lettres, 1886-87.

*Gazette officielle des États-Unis de Vene-
zuela*.

Geological Survey de Washington n^{os} 34
à 39.

Museum de géologie d'Harvard-Collège,
vol. XIII, n^o 5.

REVUES.

Revue épigraphique du midi (Allmer)
août, septembre, 1887.

Revue du département du Tarn, mai à
septembre 1887, 5 numéros.

Revue africaine (Alger) quatre premiers
mois de 1887.

Revue de l'histoire des religions (Réville)
mai-juin, 1887.

Reçu en outre à titre d'hommage :

*Recherches archéologiques sur la ville de
Mus*, (près Sauve) par M. Féminier.

*Notes sur les inscriptions romaines récem-
ment découvertes à Saintes*, par M. Espé-
randien.

*Les grottes de l'Ariège et en particulier
celle de l'Ombrière*, par M. Marty.

M. Mazel soumet à l'Académie la propo-
sition de prêter à quelques hommes stu-
dieux, certains ouvrages faisant partie de
nos collections, qui deviendraient entre
leurs mains d'utiles instruments de travail.

M. Simon présente quelques observations à l'appui.

L'Académie consultée reconnaît ce qu'aurait de bon en soi la pensée exprimée par nos deux confrères. — Mais l'on fait observer d'une part, que la bibliothèque de la ville, régulièrement ouverte à tous, répond parfaitement au besoin signalé ; et que d'autre part, le prêt de livres par l'Académie suppose une organisation impossible en l'état, faute de personnel. La proposition, à raison des difficultés matérielles d'exécution, n'est pas prise en considération.

L'Académie ajourne les résolutions à prendre en conséquence des vacances constatées dans la séance précédente parmi le personnel de ses membres résidants.

On procède à l'élection portée à l'ordre du jour de la présente séance, pour le remplacement de M. Soulier dans la classe des membres non-résidants : M. Bruguier-Roure, associé-correspondant, est désigné par le scrutin, pour occuper la place vacante.

M. VILLARD présente de la part de M. Cheysson associé-correspondant une brochure portant le titre de *Statistique géométrique*. Elle se réfère à une nouvelle méthode de statistique graphique à laquelle la géométrie prête son concours et fournit des démonstrations. La statistique fournit les éléments à mettre en pratique ainsi que les données, et la géométrie, les solutions. Cette méthode est susceptible d'une foule d'applications, M. Cheysson l'applique, comme exemple, au problème du tarif le plus productif en matière de transports, de droits

de douane, d'octroi ; à la ration alimentaire la plus économique, à l'allure la plus avantageuse pour le déplacement des troupes, etc. — Elle s'applique également au problème de la concurrence commerciale.

M. VILLARD donne lecture d'un résumé historique et statistique sur la constitution et le fonctionnement de la *Ligue agraire en Irlande*.

La Ligue agraire en Irlande.

La misère en Irlande est proverbiale.

Pour en marquer l'origine et en connaître les causes primordiales il faut remonter à l'époque de la Réforme : c'est là que commence le long martyrologe de cette malheureuse nation.

Devenue protestante avec Henri VIII, l'Angleterre ne put supporter que l'Irlande restât catholique et, pour la soumettre à ses croyances, elle employa contre elle une guerre sans merci, la persécution religieuse, la confiscation en masse des propriétés, l'expulsion des propriétaires et la vente d'un grand nombre d'entre eux comme esclaves. Henri VIII, sa digne fille Elisabeth et Cromwell après eux, firent le désert dans ce malheureux pays qu'ils peuplèrent de leurs partisans, de leurs coreligionnaires et de leurs soldats.

Non seulement le Parlement anglais dicta des lois à l'Irlande, mais, chose inouïe dans l'histoire, il la contraignit à détruire des manufactures prospères qui faisaient concurrence à l'industrie anglaise. Ses laines, ses bois, ses céréales et ses bestiaux qui contrariaient la production terrienne du lord anglais furent entièrement prohibés.

Et de cette immense douleur, et de cette

misère sans nom, naquirent successivement la Société de *la jeune Irlande*, des *Féniens* et de la *Ligue agraire*. La première eut pour chef le grand agitateur O'Connell qui entra au Parlement vers 1830 en réclamant l'émancipation de l'Irlande. — Sa proposition ayant été repoussée, l'association irlandaise, soutenue par le clergé et les tenanciers, refusa de payer la dime et les fermages.

Elle obtint pourtant quelques concessions qui amenèrent une détente momentanée ; mais à la mort d'O'Connell, survenue en 1847, Smith O'Brien qui lui succéda, agita le drapeau de la république indépendante. L'insurrection qu'il suscita fut noyée dans le sang, et, avec elle, disparut l'association qui lui avait donné naissance.

Les débris épars de la jeune Irlande restèrent douze ans à se reformer, soit dans leur pays d'origine, soit aux Etats-Unis avec l'appui des émigrés irlandais. De ce nouveau concert naquit la Société secrète des Féniens sous la direction de Stephens, (1861).

A peine organisées, les forces combinées des conspirateurs attaquèrent les possessions anglaises au Canada. Battus, mais non découragés, ils tentèrent à deux reprises et sans plus de succès, une descente sur les côtes d'Irlande. — Leurs troupes furent dispersées et leurs chefs condamnés à mort. C'est alors qu'après une double tentative de délivrance à main armée, les Féniens firent sauter la prison de leurs amis condamnés (1868).

Cette association puissante ne devait pas être la dernière. A peine vaincus d'un côté, le désespoir fournissait aux Irlandais, de nouvelles armes.

Le fénianisme était terrassé, mais ses tronçons épars se reformèrent aussitôt pour donner naissance à la *Ligue agraire* sous la direction du député Parnell.

C'est dans une assemblée fameuse du 8 juin 1869 que l'agitateur irlandais se déclara son champion en indiquant une tactique nouvelle ; en n'invoquant que le droit et non l'insurrection.

« Pour arriver à vos fins, disait-il à ses auditeurs, ce n'est pas dans l'ombre, mais au grand jour qu'il faut agir en employant des armes légales, telles que la liberté de la presse, le droit de réunion et de coalition. »

Son mot d'ordre était celui-ci : La terre aux paysans. — Ses moyens : l'Un on de toutes les forces rurales ; la formation d'une caisse de résistance et de secours pour les fermiers évincés ; la grève des tenanciers en vue d'imposer aux lords une réduction générale des loyers...

Ce programme, accueilli avec enthousiasme par le peuple et le clergé, amena l'entente générale et l'association formidable du peuple irlandais qui eut ses journaux, ses réunions publiques et sa caisse de résistance.

Après dix ans de préparation, Parnell se crut assez fort, et, dans le meeting d'Ennis de 1879, il donna aux 8000 tenanciers qui l'écoutaient son mot d'ordre fameux sur l'interdit social et politique.

« Si vous refusez, leur dit-il en substance, de payer les fermages excessifs et d'occuper les terres d'où les fermiers auront été expulsés, il faudra que le problème agraire finisse par se résoudre d'une manière conforme à vos intérêts... Pour

obtenir ce résultat, vous n'avez qu'à mettre en quarantaine, comme un pestiféré, tout propriétaire et tout fermier qui refusera de se conformer à ce programme. »

Cette tactique, ponctuellement suivie, a donné à la ligue une puissance irrésistible.

Depuis ce moment, elle dispose annuellement de deux millions de souscriptions : elle loge et nourrit les familles expulsées faute de paiement ; elle décrète le chiffre de la réduction des fermages ; met en interdit tel fermier ou tel Landlord, et ses sentences sont toujours ponctuellement exécutées. Sa puissance est partout reconnue ; toutes les portes et toutes les bourses s'ouvrent à son appel.

En présence de tels moyens qui échappent à la répression légale, le Parlement s'est ému. et à l'instigation d'un grand homme d'Etat, M. Gladstone, il a voté une première loi qui accorde au fermier évincé le droit de réclamer les améliorations qu'il a faites au sol, ainsi que le droit d'aliéner à son profit le bail à ferme qu'il avait contracté.

Ces concessions ayant été regardées comme insuffisantes, une loi de 1881 est allée plus loin. — Elle a décidé en effet : « que si le prix du fermage paraît excessif, (et il le paraîtra toujours) le tenancier pourra demander au juge de paix de le réduire, alors même qu'un contrat antérieur l'aurait déterminé. Et dans ce cas, le propriétaire ne pourra congédier le fermier, ni augmenter le prix de son fermage après qu'il aura été fixé par le juge. » Le tenancier a donc obtenu tout ce qu'il demandait à l'origine : stabilité de sa tenure, fermage modéré par le juge, liberté de céder son bail. De simple

fermier qu'il était, de possesseur à titre précaire, il devient ainsi co-propriétaire de l'immeuble . . Il peut se retirer en aliénant son bail, et il ne peut être chassé.

Cette prescription légale n'est autre que la rupture violente d'un contrat consensuel, c'est-à-dire la violation du droit de propriété, une confiscation déguisée.

Un tel système n'a pas tardé à porter ses fruits. — En démémbrant ainsi la propriété, et en mettant en présence deux possesseurs hostiles on ne pouvait manquer de la discréditer. Aussi bien, le prix des fermages et la valeur de la terre ont-ils diminué dans d'énormes proportions. Le capital se dérobe maintenant et refuse d'améliorer le sol et d'alimenter les salaires. — Il n'y a plus ni travail, ni revenus agricoles, ni industrie. Jamais la misère ne fut si grande dans ce pays qui en a tant souffert.

Ces concessions légales qui semblent excessives à certains points de vue, ne suffisent plus aux tenanciers qui demandent à devenir propriétaires, disent-ils, du sol dont leurs ancêtres ont été dépouillés... — Et voilà qu'une loi de 1885 vient de leur donner cette satisfaction. L'Etat offre son concours au fermier qui veut acheter la ferme qu'il exploite. Le prix de ce rachat est déterminé sur la base de vingt fois le revenu. Le Landlord en reçoit le montant en consolidés et le fermier rembourse l'Etat en 30 ans par fraction annuelle.

C'est ainsi que la propriété féodale fut liquidée en Allemagne en 1808 et qu'elle l'a été plus récemment en Russie. — Mais c'étaient des propriétés féodales.

Tous ces avantages ne suffisent plus aux Irlandais, il ne leur convient plus d'acheter, mais de prendre.

On leur dit que les terres qu'ils exploitent leur appartenaient autrefois et qu'ils en ont été spoliés. Et c'est sous l'influence de cette excitation que la Ligue s'agite et qu'elle se livre à des actes criminels. — Ses partisans s'opposent par la violence à toutes les prétentions des lords et aux injonctions de la justice et de la force armée. Ils refusent systématiquement de payer la rente, et l'expulsion de chaque tenancier nécessite un siège en règle que soutiennent les fermiers et leurs voisins entourés de partisans de la Ligue. C'est en vain que le Parlement vient de dissoudre cette association, aujourd'hui dangereuse, en décrétant des lois draconiennes. A ces menaces, elle a répondu en se transformant et en prenant le nom de *Ligue nationale*. Enivrée de ses succès, elle exerce plus que jamais sur l'Irlande entière, une tyrannie incroyable. — Au lieu de se borner comme à l'origine, à refuser le paiement des fermages et à mettre en interdit les propriétaires et les fermiers qui résistent à ses décisions, elle intervient dans tous les rapports entre lords et tenanciers, et, chaque fois qu'une exécution de la justice est mise en mouvement, elle se présente en foule pour l'empêcher les armes à la main. Chaque jour voit naître de tels conflits, dans lesquels, la force publique laisse quelqu'un des siens sur la place. Partout les décisions les plus audacieuses et les plus criminelles de la ligue obtiennent une entière soumission.

Que sortira-t-il de cette résistance sans précédents ? — En concédant les lois agraires, les hommes du gouvernement ont substitué l'action de l'Etat à la liberté des contrats et ils doivent s'apercevoir qu'en violant le droit, ils ont ouvert la porte à l'inconnu. C'est une faute économique et

morale qui leur laissera probablement d'amers repentirs.

En agissant ainsi, l'Angleterre s'est engagée dans le socialisme d'Etat le plus dangereux. Non-seulement elle a violé le droit, mais elle a engagé ses finances au profit de quelques privilégiés, de la façon la plus compromettante. Ce sera merveille si le calme et la droiture de la nation lui permettent de se tirer de ce mauvais pas sans glisser dans l'abîme vers lequel elle s'est dirigée avec tant d'imprévoyance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 décembre 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ; J. Salles, Aurès, Gouazé, Puech, Doze, Delépine, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, C^{te} de Balincourt, Bardou, *Membres résidants* ; colonel Pothier, *Membre honoraire* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues par l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Revue des langues romanes, 4^e trimestre 1887.

Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers) 3^e trim., 1887.

Société archéologique des Côtes-du-Nord, tome II, 2^e livraison.

Société de la Lozère, septembre, 1887.

Société de Poligny, août et octobre 1887.

Société des sciences naturelles de la Charente inférieure, annales de 1886.

Comité de l'art chrétien, tome III, — 3 livraisons.

Société académique de Maine-et-Loire, tome XXXVII.

Société d'émulation du Doubs, Mémoires de 1886.

Comité archéologique de Senlis, — année 1886, (double).

Société de la Loire, novembre, 1887.

Société Savoisienne, (Chambéry) tome XXVI.

Académie d'Hippone, comptes rendus des réunions, bulletin n° 23.

Bibliographie historique de l'arrondissement de S^t-Omer, publiée par la *Société des Antiquaires de Morinie*).

Museum zoologique d'Harvard-Collège, rapport pour 1886-87.

Société Nivernaise, XIII^e vol., 1^{er} fascicule.

Cartulaire de la Charité-sur-Loire, publié par la *Société Nivernaise*.

Plusieurs numéros de la *Gazette officielle de Venezuela*.

—
Règlement de l'exposition universelle de Barcelone en 1888.

—
HOMMAGES D'AUTEURS :

Note sur trois bronzes de la haute antiquité, par M. Florest.

Anneau sigillaire de l'époque mérovingienne, du même.

Deux feuilles de l'*Histoire de Nîmes*, de M. Pieyre.

—
Notre confrère, M. le Président Dautherville par une lettre datée de Montpellier du 13 décembre courant, adresse ses remerciements pour la décision qui lui a donné le titre de membre honoraire.

—
L'Académie procède à l'élection portée à l'ordre du jour de la présente séance. Elle a pour résultat la nomination de M. Estève, chef de section des travaux de la

compagnie P.-L.-M., demeurant à Orange, à une place d'associé-correspondant.

M. l'Abbé *Goiffon* donne lecture d'une notice historique, sur l'établissement des Doctrinaires, de Beaucaire.

M. le Docteur *Mazel* achève la lecture de son mémoire relatif à la statistique démographique de la ville de Nîmes, pour la période de dix ans. de 1877 à 1886.

M. Bondurand donne lecture d'un article encore inédit de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut et conservateur au musée du Louvre, sur une anse étrusque récemment acquise par ce musée.

Comme le musée de Nîmes contient une anse pareille ayant appartenu au même vase, l'article de M. de Villefosse peut s'appliquer au monument de Nîmes aussi bien qu'à celui du Louvre. C'est à la suite des renseignements fournis par M. Bondurand à M. de Villefosse sur l'anse de Nîmes que ce dernier a bien voulu communiquer à notre confrère les épreuves de son article, destiné au prochain numéro de la *Gazette archéologique*.

Voici l'article du savant archéologue de l'Académie des inscriptions :

« Les traditions mythologiques nous montrent les Gorgones (pl. 33) sous un aspect terrifiant. Leurs têtes sont garnies de serpents enroulés et menaçants ; leurs dents, longues et pointues, ressemblent à des défenses de sanglier ; elles ont des mains d'airain ; leurs ailes d'or les soutiennent dans les airs et les portent à travers l'espace. Malheur à qui les regarde ! il demeure pé-

trifié (1). Les monuments de l'art primitif s'accordent avec cette description et les représentent sous des figures épouvantables.

Chez les vieux maîtres grecs, la tête coupée de Méduse devint l'emblème de la terreur. De bonne heure, cette tête apparaît sur l'égide ou sur le bouclier d'Athéna et elle ne tarde pas à prendre place dans toutes les productions de l'art. Des antéfixes la reproduisent souvent en relief, quelquefois rehaussée de couleurs qui font ressortir encore davantage les traits de cette face hideuse. Sur les appliques en terre cuite ou en bronze, sur les vases peints, les marbres, les monnaies, les armes, les meubles et les instruments de tout genre, nous la retrouvons tantôt comme la figure principale, tantôt dans une position secondaire. Mais à mesure que l'art se purifie et marche vers l'idéal et la perfection, la conception archaïque suit les mêmes étapes ; la tête de Méduse perd peu à peu son caractère de laid étrange et repoussant, le type primitif s'adoucit et s'humanise ; après de nombreuses modifications, il finit par se transformer en un type nouveau dont le charme est irrésistible et dont la beauté est accomplie (2).

On a cité comme un des modèles les plus parfaits en ce genre la tête de la Méduse mourante de la villa Ludovisi (3) ; on peut y ajouter un monument qui a le tort d'être trop peu connu, c'est une autre tête de Méduse, de profil, du plus beau style grec, en marbre de Paros, trouvée à Athènes et donnée au Musée du Louvre par M. Poujade, consul de France (4).

L'anse de vase en bronze reproduite sur

la pl. 33 appartient à une période encore voisine du type primitif. La Gorgone qui en fait le principal ornement est représentée de face, la bouche entrouverte, la langue pendante ; des cheveux bouclés couvrent son front ; trois longues nattes tombent symétriquement sur les seins de chaque côté de la poitrine. L'artiste lui a donné un corps plus large que long, se terminant par deux serpents écartés (en guise de jambes) sur lesquels la Gorgone appuie les mains et qui servaient à rattacher l'anse à la panse d'une amphore. Le torse est entièrement recouvert d'une peau de serpent, épaisse, semée d'écailles, qui, partant du cou, vient passer entre les jambes pour se refermer sur les épaules. Les seins apparaissent serrés sous cette enveloppe ; les deux bras sont à découvert et se meuvent librement en dehors de cette espèce de sac. A l'endroit où les serpents se détachent du torse, un collier saillant, assez large, indique leur naissance de chaque côté ; il paraît évident que ces deux reptiles sont la prolongation de la peau couverte d'écailles qui couvre le corps.

Il y a dans cette conception une fantaisie assez étrange qui s'explique par la place de la figure et par la volonté arrêtée de l'artiste de la rattacher au corps du vase. Malgré l'effort d'imagination auquel il s'est livré pour donner au monstre un aspect plus terrifiant encore qu'à l'ordinaire, on sent que la rudesse primitive du type commence à s'adoucir ; la face n'est plus aussi terrible ; les dents ont perdu le caractère carnassier et féroce des premiers âges. L'anse, élégamment arrondie, décorée de grosses perles et de longues oves, symétriquement placées, porte une décoration

riche et distinguée. L'imitation de l'art grec y est évidente mais cette imitation a été faite par un artiste ou par un ouvrier étrusque qui, en copiant le modèle grec, l'a transformé et lui a communiqué un caractère propre à sa race et à son esprit (5).

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cette anse, conservée aujourd'hui au Musée du Louvre, aurait été achetée en Italie, il y a quelques années, par le baron Ch. Davillier. Cet amateur, d'un goût si délicat et si sûr, voyageait alors avec un ami dont le nom est également connu dans le monde de la curiosité, M. Foule. Un marchand leur présenta deux anses en bronze, exactement semblables, provenant d'une riche et belle amphore dont la panse avait disparu ; ils s'empresèrent d'en faire l'acquisition. Il y a quelque temps, M. Foule donnait généreusement au Musée de Nîmes celle de ces anses qui lui était échue en partage ; elle est aujourd'hui exposée dans une vitrine à l'intérieur de la Maison carrée (6). La seconde anse, restée d'abord entre les mains du baron Ch. Davillier, passa après sa mort en vente publique (7) ; le Musée du Louvre en fit l'acquisition le 30 avril 1887 ; c'est celle dont nous venons de parler. Elle mesure dans sa plus grande hauteur 0.24, et dans sa plus grande largeur, entre les deux têtes de serpents, 0.225. Au sommet, la distance entre les deux bordures perlées est de 0.097. A l'aide de ces dimensions il est facile de se rendre compte de la capacité de l'amphore.

Il existe dans différents Musées d'autres anses en bronze, de style étrusque, qui présentent une grande analogie avec celle du Louvre. Elles proviennent de grands vases

dont la panse mince et fragile n'a pu résister à l'action du temps ; c'est pour ce motif qu'on les rencontre isolément, les parties épaisses et solides ayant seules survécu tandis que le reste a péri (8).

M. de Clercq, dont la splendide collection si libéralement ouverte à tous ceux qui travaillent contient tant de richesses inédites, possède une anse de bronze de même style que celle du Louvre, décorée comme elle d'une figure de Gorgone, mais d'un travail plus fin et plus soigné. Elle aurait été trouvée en Cilicie. La Gorgone y est représentée le corps de profil et la figure de face ; elle est munie de quatre ailes et vêtue d'une tunique courte, collante, sans manches, serrée à la taille, ne descendant pas au dessous des genoux. Les jambes et les bras sont nus ; le genou droit est plié ; le monstre paraît se diriger vers la droite : sans doute c'est une des sœurs de Méduse qui poursuit Persée (9).

La figure est posée sur une petite base. Au-dessous s'élancent à droite et à gauche deux reptiles (analogues aux serpents du Louvre) dont les extrémités se terminent en têtes de griffon. Ces têtes sont tout à fait semblables à celles des griffons d'Olympie (10) et à celles de certains bronzes étrusques qui ont été récemment signalés (11) : même bec crochu avec la langue stridente, mêmes oreilles pointues dressées au-dessus de la tête ; la dimension seule varie.

Par une fantaisie de l'artiste, la Gorgone du Louvre est anguipède tandis que celle de la collection de M. de Clercq a conservé la forme et le mouvement du type adopté par les anciens artistes grecs. Les reptiles à tête de serpent qui servaient de base et d'appui à la première anse sont remplacés sur

la seconde par des reptiles à tête de griffon qui remplissent le même rôle (12) ; le corps long et étroit de ces reptiles-griffons est muni d'une aile légèrement frisée qui s'appliquait sur l'anse du vase. La tête du monstre, garnie de larges touffes de cheveux passant derrière les oreilles et retombant de chaque côté sur les épaules, est presque calme et placide ; de petits bandeaux finement détaillés entourent son front ; elle tire la langue, mais sans horreur, sans affectation, sans prétention. Le travail est excellent : la partie plane de l'anse est décorée de palmettes ciselées avec une rare élégance ; les crêtes sont garnies d'un gros perlé ; sur les côtés, au centre de l'enroulement, une belle rosace étale ses pétales symétriquement disposés.

J'ai tenu à signaler ces deux monuments et à les rapprocher l'un de l'autre. Je ne veux pas terminer cette note sans rappeler avec quelle facilité les Romains ont multiplié l'image de Méduse. A tout propos ils ont reproduit ce masque sous sa forme idéale, lui donnant plus ou moins heureusement cette expression de beauté triste et touchante que les efforts des Grecs avaient su fixer. Entre leurs mains il est devenu un ornement courant. Tantôt ils en décorent les meubles ou les ustensiles ; tantôt ils le placent au centre des mosaïques ; on le voit paraître sur les cuirasses des empereurs ou sur les boucliers des héros ; on l'admire sur les camées, sur les lampes (13) et jusque sur les petites urnes sépulcrales déposées sous les voûtes sombres des tombeaux. L'image de Méduse, en effet, a un caractère funèbre indéniable. Virgile place les Gorgones dans les enfers (14).

Ce caractère funèbre permet d'expliquer sa présence au milieu d'un fronton en granit gris conservé au Musée de Clermont-Ferrand, dont l'interprétation a donné naissance à une étrange idée. Il semble certain que ce fronton, mesurant à la base à peine 2 m. 40, ne peut provenir que d'un tombeau. Ses dimensions autorisent à le croire ; le masque qui en occupe le centre confirme cette hypothèse. La tête de Méduse y est représentée de face sur un fond d'écailles ; deux ailes ombragent ses tempes ; les yeux semblent éteints, et de ce front assombri s'élancent des serpents dont les mouvements sinueux remplissent les angles du fronton. L'effet de cette large sculpture est saisissant ; on comprend l'impression qu'elle devait produire, placée à une certaine hauteur, dominant l'entrée d'un tombeau ; la matière sombre dans laquelle le monument était taillé ajoutait encore à cette sensation de tristesse.

Du temps de Symeoni (15), ce fronton était encastré au-dessus de la porte de l'hôpital de Clermont ; le savant florentin y reconnut sans peine une tête de Méduse. Il ne pouvait y avoir de doute sur cette attribution. Mais cent ans plus tard, Mézeray (16) s'avisa de voir dans la même image « un abrégé de la théologie des Druides » ! Cet abrégé devait trouver un commentateur : dom Martin (17) déclara à son tour que « cette figure extraordinaire était celle d'ONUAVA ou Vénus céleste ». Il faut lire les arguments qu'il développe à ce sujet ! Tous les dieux de l'Orient viennent à son aide ; il évoque tour à tour le prophète Baruch, Sanchoniaton, Philon de Byblos et bien d'autres. Dès lors, c'est une opinion reçue et, pendant un siè-

cle (de 1727 à 1826), les Arvernes (18) vénérèrent la précieuse image jusqu'au jour où l'antiquaire Jorand (19) essayant de réagir contre cette absurde croyance, en démontra l'inanité.

Je ne voudrais pas jurer qu'Onuava n'a plus d'adorateurs ; les faux dieux trouvent toujours des dévots.

(1) *Apollodori bibliotheca*, II, 3, 2, dans les *Fragm. hist. graec.* éd. Didot.

(2) Sur cette transformation, voy. Dr Konrad Levesow, *Ueber die Entwckelung des Gorgonen-Ideals in der Poesie und bildenden Kuns der Alten*, Berlin, 1833, in-4°. Cf. les remarques du duc de Luynes, à propos de cet ouvrage, dans les *Annali de l'Inst. di corrisp. archeol.*, t. VI, 1834, p. 311 à 332.

(3) Collignon, *Mythologie figurée de la Grèce*, p. 346.

(4) W. Froehner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, n° 497; Id. *Les Musées de France*, pl. 25.

(5) Cf. un vase étrusque en bronze dont les anses sont conçues d'une façon analogue, *Archæologische Zeitung*, XIII-XIV, 1855-1856, p. 161, taf. LXXXV; *Museo etrusco al Vaticano*, parte I^a, tav. LVIII, 2. Voy. aussi *Monumenti*, t. V. 1853, pl. 52.

(6) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Ed. Bondurand, archiviste du Gard (lettre du 4 octobre 1887).

(7) *Catalogue des objets d'art dont la vente aura lieu les 29 et 30 avril, les 2, 3 et 4 mai 1857*, n. 33.

(8) Dans les fouilles, lorsqu'on découvre de grands vases en bronze, on en retrouve souvent la panse très fragmentée, mais les marchands font presque toujours disparaître ces intéressants débris lorsqu'ils arrivent entre leurs mains : Pour eux ils gâtent l'aspect d'une belle pièce; aussi sont-ils ordinairement condamnés à mort. Cf. la belle anse du Louvre, A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n° 434.

(9) Voy. un petit bas-relief en bronze découpé, conservé au Louvre, A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n. 396; cf. Ed. Gerhard, *Auserlesene griechische Vasenbilder*, t. II, taf. LXXXVIII.

(10) *Die Ausgrabungen zu Olympia*, II, taf. XXXI, 2.

(11) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1884, p. 98 à 101.

(12) Cette analogie entre les reptiles à tête de serpent et les reptiles à tête de griffon sert à expliquer les petites écailles dont est couvert le corps des griffons étrusques du Louvre (*Bull. des Ant.* 1884, p. 100).

(13) On peut rappeler en particulier une superbe lampe circulaire à six becs de la collection Alessandro Castellani, *Catalogue de la vente de Rome*, n. 280.

(14) *Aeneid.* VI, 289.

(15) *Description de la Limagne d'Auvergne en*

forme de dialogue, trad. Antoine Chappuys, 1561,
p. 110.

(16) *Abrégé chronologique de l'histoire de France*,
t. I, p. 33.

(17) *La religion des Gaulois*, t. II, p. 110 avec une
planche qui reproduit le mauvais dessin de Symeoni.

(18) Rabani-Beauregard et Gault, *Tableau de la
ci-devant province d'Auvergne avec l'explication
des monuments et antiquités*, p. 119, pl. I, n. 1.

— L'abbé Delarbre, *Notice sur l'ancien royaume des
Auvergnats et sur la ville de Clermont*, p. 7-9, etc.

(19) *De la nécessité d'être exact dans la repré-
sentation et la description des monuments archéo-
logiques* (avec 3 dessins de la Méduse de Clermont-
Ferrand) extr. des *Mém. de la Société royale des
antiquaires de France*, t. VII, 1826, p. 257 à 273.

Séance du 31 décembre 1887.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *président* ;
Lenthéric, Verdier, Bondurand, Simon,
Coustalet, Maurin, Bardon, *membres rési-*
dants ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications de tous genres reçues à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Mémoires des antiquaires de l'Ouest, tome IX, 1886.

Annales des Basses-Alpes, bulletin n° 27.

Société des antiquaires de Morinie, 4^e trim., 1887.

Revue de l'histoire des religions (Réville) septembre-octobre, 1887.

Société académique de Brest. — Bulletin, 1886-87.

Annales de l'Académie d'architecture de Lyon, tome VIII.

Bulletin historique et philologique n°s 1 et 2, 1887.

Bulletin de la Société de Semur, n° 3, 1886.

Gaceta oficial de Venezuela.

Revue des travaux scientifiques, n°s 5 et 6, tome VII.

Collection des anciens alchimistes grecs, par M. Berthelot.

Un numéro du Furet Nimois transmis par M. Pascla.

Reçu à titre d'hommage :

La Pierre sculptée des Jacobins de Bagnères, par Ch. Frossard.

Le marquis d'Aubais et ses lettres autographes, par Prosper Falgairolle.

Trois publications de M. Henri Mazel :
Bagnols en 1790 ;

L'homme et la science moderne ;

La révolution dans le Midi, (incendie des châteaux du Languedoc).

Deux feuilles de l'Histoire de Nîmes, de M. Pieyre.

Minéraux Pyrénéens. — Zeolithes des Pyrénées, par Ch. Frossard.

—
M. le colonel POTHIER, donne lecture d'une note détaillée sur les sépultures antiques découvertes à Nîmes, près du chemin de Calvas. — Cette note sera insérée in-extenso au volume des Mémoires en préparation.

L'Académie décide qu'une médaille commémorative sera délivrée à M. Grevoul, en reconnaissance du don qu'il a fait de l'amphore contenant les restes de sépulture.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. L'Académie s'ajourne à demain, pour les visites officielles du premier de l'an.
